



Rapport I

► Rapport général

21^e Conférence internationale des statisticiens du travail
(Genève, 11-20 octobre 2023)



Copyright © Organisation internationale du Travail 2023
Première édition 2023



Cet ouvrage est publié en libre accès sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>). Les utilisateurs sont autorisés à réutiliser, partager ou adapter la publication originale, ou à s'en servir pour créer un nouveau produit, conformément aux termes de ladite licence. Il doit être clairement indiqué que l'OIT est propriétaire de l'ouvrage original. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à reproduire le logo de l'OIT dans le cadre de leurs travaux.

Citations – Cet ouvrage doit être cité comme suit: *Rapport I. Rapport général: 21^e Conférence internationale des statisticiens du travail*. Genève: Bureau international du Travail, 2023.

Traductions – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction.*

Adaptations – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cet ouvrage est une adaptation d'une publication originale de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que son auteur ou ses auteurs et en aucun cas l'OIT.*

Cette licence CC ne s'applique pas aux œuvres ne relevant pas du droit d'auteur de l'OIT incluses dans cette publication. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires du détenteur des droits.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties sont liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée par courrier postal à l'unité des Publications de l'OIT (Droits et licences), CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org.

ISBN 978-92-2-0395981 (imprimé)
ISBN 978-92-2-0395998 (PDF Web)

Également disponible en anglais: *Report I. General Report: 21st International Conference of Labour Statisticians*, ISBN 978-92-2-0395967 (imprimé), ISBN 978-92-2-0395974 (PDF Web); espagnol: *Informe I. Informe general. 21.ª Conferencia Internacional de Estadísticos del Trabajo*, ISBN 978-92-2-0396001 (imprimé), ISBN 978-92-2-0396018 (PDF Web).

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de l'OIT, consultez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Mis en pages par RELMEETINGS: ICLS-2023-[STATISTICS-230711-001]-Fr.docx
Imprimé en Suisse

► **Table des matières**

	Page
Sigles et abréviations	7
1. Introduction	9
1.1. Cent ans d'action normative en matière de statistiques du travail	9
1.2. Activités statistiques de l'OIT	10
1.3. Les statistiques du travail en période de COVID-19	11
1.4. Le suivi du travail décent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	13
1.5. Mesurer la justice sociale dans le monde	14
1.6. Les statistiques du travail et les débats sur les indicateurs allant au-delà du PIB	15
2. Indicateurs des ODD	17
2.1. Suivi des indicateurs des ODD dont l'OIT est responsable	17
2.1.1. Échange de données en ligne au moyen d'une définition de structure de données globale SDMX	21
2.2. Reclassement d'indicateurs des catégories II et III	21
3. Évolution des concepts et méthodes employés dans certains domaines des statistiques du travail	24
3.1. Nouvelles normes statistiques sur l'économie informelle	24
3.2. Application de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre	26
3.2.1. Évolutions méthodologiques et études pilotes concernant les enquêtes sur la main-d'œuvre	26
3.2.2. Ajout de nouveaux thèmes aux outils et à la documentation de l'enquête sur la main-d'œuvre	27
3.2.3. Modification de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre	28
3.2.4. Assistance technique et renforcement des capacités depuis la résolution I de la 19 ^e CIST	29
3.3. Examen des pratiques nationales en matière de compilation des statistiques du travail	29
3.4. Mise en œuvre de la Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail	29
3.5. Mesure du travail domestique et des activités de soin et services à la personne non rémunérés	30
3.6. Mesure du travail bénévole	32

3.7.	Définitions statistiques des activités de soin et services à la personne	33
3.8.	Mise à jour des résolutions et de la documentation concernant la mesure des revenus liés au travail	34
3.9.	Violence et harcèlement au travail	35
3.10.	Statistiques sur le travail via des plateformes numériques: situation actuelle et voie à suivre	37
3.11.	Statistiques du travail et COVID-19.....	38
3.12.	Statistiques des coopératives	40
3.13.	Mesure de l'économie sociale et solidaire	42
3.14.	Statistiques des migrations de main-d'œuvre: situation actuelle et travaux à venir ...	43
3.15.	CITP-08: faits récents et révision	45
3.16.	Produire des statistiques genrées sur l'informalité: améliorer les outils et formuler des recommandations pour la collecte et la production de données.....	46
3.17.	Sources administratives des statistiques du travail	47
3.18.	Statistiques sur la transition de l'école vers la vie active	49
3.19.	Travail des enfants: pratiques nationales et orientations	49
3.20.	Travail forcé: estimations et marche à suivre	50
3.21.	Indices des prix à la consommation	52
3.22.	Indicateurs relatifs aux relations professionnelles et dialogue social	53
3.23.	Indicateur 8.8.2 des ODD: droits du travail	54
3.24.	Statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985	55
3.25.	Statistiques sur les qualifications, les compétences, les apprentissages et d'autres types de formation en situation de travail.....	56
3.26.	Statistiques sur le handicap	58
3.27.	Lésions professionnelles	59
3.28.	Emplois verts	60
4.	Compilation et production de données.....	62
4.1.	Compilation et production de données en général	62
4.2.	Microdonnées harmonisées de l'OIT	62
4.3.	Questionnaires annuels.....	63
4.4.	Modélisation économétrique des estimations.....	64
4.5.	Techniques de prévision immédiate et Observatoire de l'OIT durant la pandémie de COVID-19	65
4.6.	Production de données à la demande	65

5.	Diffusion des données et analyse du marché du travail.....	66
5.1.	Portail ILOSTAT	66
5.2.	Base de données ILMS.....	69
5.3.	Tableaux de bord de la protection sociale.....	70
5.4.	Produits analytiques	71
5.5.	Structures de données globales SDMX relatives aux statistiques du travail.....	72
5.6.	Données ouvertes à l'OIT	73
6.	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail.....	74
6.1.	Activités au plan mondial	74
6.1.1.	L'OIT au sein de la communauté SDMX.....	74
6.1.2.	Systèmes d'information sur le marché du travail.....	75
6.1.3.	Programmes mondiaux de renforcement des capacités.....	77
6.1.4.	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le domaine des statistiques du travail	78
6.2.	Asie et Pacifique.....	78
6.2.1.	Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail et des normes adoptées par les 19 ^e et 20 ^e CIST	78
6.2.2.	Appui aux États Membres pour la collecte de données statistiques sur la main-d'œuvre	79
6.2.3.	Appui pour mesurer les indicateurs des ODD relatifs au travail décent et en rendre compte	80
6.2.4.	Appui aux États Membres pour pérenniser les systèmes de collecte de données lors de la pandémie de COVID-19 et pour en évaluer les répercussions.....	80
6.3.	Afrique.....	81
6.3.1.	Renforcement des capacités en matière de statistiques du travail et indicateurs du travail décent	81
6.3.2.	Mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 19 ^e CIST et de la résolution I adoptée par la 20 ^e CIST, réalisation d'enquêtes et établissement de rapports	81
6.3.3.	Systèmes d'information sur le marché du travail.....	81
6.3.4.	Appui aux communautés économiques régionales et partenariats stratégiques avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	82
6.3.5.	Collecte de données pendant la pandémie de COVID-19.....	82

6.4.	États arabes	82
6.4.1.	Statistiques du travail au temps du COVID	82
6.4.2.	Assistance technique fournie aux pays concernant les statistiques du travail et les projets SIMT	83
6.4.3.	Activités de formation et de renforcement des capacités	83
6.4.4.	Ressources statistiques	84
6.4.5.	Coordination avec des organismes des Nations Unies	84
6.5.	Europe et Asie centrale	84
6.6.	Amérique latine et Caraïbes.....	85
6.6.1.	Mise en œuvre des résolutions de la 19 ^e et de la 20 ^e sessions de la CIST: assistance technique et réunions régionales	85
6.6.2.	Statistiques du travail au temps du COVID	86
6.6.3.	Systèmes d'information sur le marché du travail.....	86
6.6.4.	Appui aux États Membres en matière de statistiques du travail	87

► Sigles et acronymes

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIT	Bureau international du Travail
CAPI	logiciels d'entretien individuel assisté par ordinateur
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
CISE	Classification internationale des statuts d'emploi révisée
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITP	Classification internationale type des professions
CSPro	Système de traitement des recensements et des enquêtes
ESS	économie sociale et solidaire
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FMI	Fonds monétaire international
ILMS	statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre
IPC	indices des prix à la consommation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCN	Système de comptabilité nationale
SDMX	Statistical Data and Metadata Exchange
SIMT	Système d'information sur le marché du travail
StaRS	Système de communication de données statistiques
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

► 1. Introduction

1.1. Cent ans d'action normative en matière de statistiques du travail

1. Avec la signature du Traité de Versailles qui met fin à la première guerre mondiale, en juin 1919, la communauté internationale reconnaît qu'une paix universelle «ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale», ce qui va conduire à la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'OIT a pour mission d'améliorer les conditions de travail existantes, impliquant «pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations», par exemple en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection du travailleur contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, la protection sociale, la protection des travailleurs migrants, l'affirmation du principe de la liberté d'association syndicale, l'organisation de la formation, et bien d'autres mesures analogues. Avec sa structure de gouvernance tripartite, composée de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, la nouvelle organisation est unique en son genre ¹.
2. Le même traité charge en outre le secrétariat de l'OIT, appelé Bureau international du Travail (BIT), de centraliser et de distribuer toutes informations concernant «la condition des travailleurs et [le] régime du travail» dans le monde. C'est dans ce contexte que peu de temps après, en avril 1923, le Conseil d'administration du BIT, à sa 18^e session, approuve la création de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) «afin d'examiner les problèmes rencontrés lors de la compilation des statistiques du travail et de convenir, le cas échéant, de méthodes et de normes en vue de faciliter la comparaison des statistiques du travail entre les pays» ².
3. La CIST célèbre donc son premier centenaire en 2023. Avec une réunion tous les cinq ans environ depuis sa création, à l'exception d'une très brève interruption pendant la deuxième guerre mondiale, c'est l'un des plus vieux mécanismes normatifs internationaux qui existent dans le domaine des statistiques. En cent ans d'existence, la CIST a établi une multitude de normes statistiques opérationnelles en s'appuyant sur les conventions et recommandations qui constituent le cadre normatif de l'OIT et moyennant l'examen et l'adoption de nombre de résolutions, de recommandations et de directives importantes sur une quantité innombrable de sujets relatifs au monde du travail et à ses évolutions ³. Beaucoup de ces textes ont servi de guide pour la production et la compilation de statistiques du travail au niveau des pays. Quant aux sujets abordés, ils vont des classifications internationales à la définition des principaux concepts de l'emploi, du chômage et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, en passant par la durée du travail, le coût de la main-d'œuvre, les salaires et les revenus d'activité, les revenus et les dépenses des ménages, les indices des prix à la consommation (IPC), la protection sociale, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les grèves et les lock-out, la liberté syndicale et la négociation collective, les droits des travailleurs et l'informalité, pour n'en citer que quelques-uns.

¹ Traité de Versailles, Partie XIII, section I, Préambule et article 387.

² Voir OIT, *Rapport sur la Conférence internationale des représentants des Services de statistique du travail. Tenue à Genève du 29 octobre au 2 novembre 1923*, 1924.

³ On rappellera que les conventions de l'OIT sont des instruments juridiques et que, une fois ratifiées, leurs dispositions sont transposées dans le droit national par le législateur du pays concerné.

4. Lors de ses deux dernières sessions, la CIST a adopté plusieurs résolutions qui feront date, en particulier la [Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre](#), adoptée par la 19^e CIST en 2013 (ci-après la résolution I de la 19^e CIST) et la [Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail](#), adoptée par la 20^e CIST en 2018, en vue d'adapter certains concepts statistiques aux transformations observées dans le monde du travail. Enfin, à l'occasion de la 108^e session (session du centenaire) de la Conférence internationale du Travail, en 2019, de nombreuses voix se sont élevées, lors du vaste débat qui a été consacré à l'Initiative sur l'avenir du travail, pour réclamer des données empiriques solides à l'appui des discussions.
5. La 21^e CIST abordera plusieurs sujets essentiels, parmi lesquels la révision des pratiques existantes et les nouvelles adaptations proposées, notamment en ce qui concerne l'économie informelle, mais aussi d'autres concepts essentiels tels que les revenus, les classifications et les migrations de main-d'œuvre. La session du centenaire offrira une occasion unique de s'arrêter sur le travail accompli et de recenser les besoins futurs, qu'il s'agisse d'adapter les cadres conceptuels et les méthodologies en vigueur ou d'en concevoir de nouveaux. À l'heure où l'on assiste à une transformation radicale du monde du travail, il est important de repenser certaines notions essentielles pour qu'elles reflètent mieux la situation réelle des travailleurs et de leurs familles partout dans le monde. Conformément à l'objectif qui a présidé à la création de la CIST en 1923, il est nécessaire de mieux comprendre les concepts clés qui sous-tendent les différentes variables et dimensions des statistiques du travail, d'harmoniser les données et de faire en sorte que chaque chiffre publié ou utilisé par les décideurs soit précis, transparent et fiable. En outre, les méthodes issues de la science des données se sont considérablement améliorées, et les outils dont on dispose aujourd'hui pour produire des statistiques du travail rigoureuses sont plus efficaces et plus fiables que jamais. À un moment où toutes les parties concernées – citoyens, gouvernements, employeurs et travailleurs – discutent de questions essentielles pour les progrès de la justice sociale dans leurs pays, ce processus devrait certainement susciter un large consensus.

1.2. Activités statistiques de l'OIT

6. Créé en 2009, le Département de la statistique du BIT relève du Directeur général adjoint, au même titre que le Département de la recherche, le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), et les programmes d'action prioritaire définis par le Bureau. Il a à sa tête le chef statisticien et directeur du département, et sa fonction principale est d'aider les États Membres à produire, utiliser et analyser des statistiques sur le travail en leur proposant une assistance technique et des activités de renforcement des capacités, de lancer et de faciliter des discussions sur les normes statistiques relatives à des variables essentielles, ainsi que de compiler et d'harmoniser les statistiques du travail centralisées via le portail ILOSTAT, la première source de statistiques sur le travail au monde.
7. Le Département de la statistique du BIT est chargé de représenter l'Organisation au sein du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique (CCAS), et il conduit la délégation de l'OIT auprès de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Sa tâche est de veiller à l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014, ainsi que des principes régissant les activités statistiques internationales approuvés par le CCAS.

8. Les activités statistiques de l'OIT sont étroitement liées à la stratégie du Secrétaire général de l'ONU pour l'exploitation des données ⁴, dont l'objectif est d'encourager les gouvernements, la société civile et les entreprises à exploiter le potentiel que représentent les données et à se concerter dans le but de produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité au sein d'un écosystème commun à toutes les entités des Nations Unies qui valorise au maximum ces données. L'OIT a participé à l'élaboration du *Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies* publié par le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et adopté par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en 2020 ⁵.
9. C'est au Département de la statistique qu'il revient principalement de mener à bien les activités statistiques de l'OIT, mais d'autres départements font également partie du système de statistique de l'Organisation. Les statistiques sur le travail des enfants et sur le travail forcé sont collectées par le Département de la gouvernance et du tripartisme; celles concernant les salaires et les gains sont recueillies par le Département des conditions de travail et de l'égalité; les données sur la protection sociale sont compilées par le Département de la protection sociale; et les statistiques sur les coopératives sont du ressort du Département des entreprises durables, de la productivité et de la transition juste. Le Département de la statistique travaille en contact étroit avec d'autres départements techniques chargés de compiler les indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) qui relèvent de la responsabilité de l'OIT. Tous les résultats programmatiques définis dans le programme et budget de l'Organisation sont associés à des indicateurs statistiques, principalement établis à partir des indicateurs des ODD, et chaque résultat comporte des produits spécifiques concernant les activités statistiques. Dans le programme et budget de l'OIT pour 2024-25, le Département de la statistique coordonne les activités relatives au catalyseur intitulé «Davantage de connaissances, d'innovation, de coopération et de communication pour faire progresser la justice sociale», dont l'un des produits attendus consiste à obtenir «des statistiques plus nombreuses et de meilleure qualité grâce à des systèmes fiables d'information sur le marché du travail». Au cours des périodes biennales précédentes, des résultats et des produits similaires figuraient également parmi les principaux leviers des activités statistiques de l'Organisation.
10. Les activités statistiques régionales sont menées par l'équipe mondiale d'appui technique chargée des statistiques. Cette équipe se compose de trois statisticiens du travail basés en Afrique, un dans les Amériques (avec l'appui du projet de système d'information et d'analyse du travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SIALC), basé au Panama), deux en Asie-Pacifique et un dans les États arabes. L'équipe mondiale bénéficie de la coordination technique du Département de la statistique et offre une assistance directe aux pays à l'échelle régionale. Ses membres participent aux travaux des organismes statistiques régionaux et assistent aux réunions de la Commission de statistique de l'ONU.

1.3. Les statistiques du travail en période de COVID-19

11. Comme dans tous les autres domaines, la pandémie de COVID-19 a fortement perturbé la production de statistiques du travail, à une période où il était extrêmement important pour les décideurs d'avoir des informations précises et à jour concernant les retombées sur le marché du travail, et de trouver en même temps les moyens de faire face à la crise sociale et économique

⁴ Nations Unies, *Data Strategy of the Secretary-General for Action by Everyone, Everywhere with Insight, Impact and Integrity 2020-22*.

⁵ CCS, *Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies*, CEB/2020/1/Add.1, 2020.

provoquée par les mesures de confinement, le ralentissement de l'activité économique et les urgences sanitaires dues à la pandémie. Ces difficultés dans la production de statistiques ont toutefois été très rapidement surmontées dans la plupart des pays, avec le soutien des organisations d'employeurs et de travailleurs. Par le biais du CCAS, des mécanismes ont été mis en place à l'échelle nationale pour soutenir les pays et la communauté statistique, tandis que le renforcement de la coordination et la mise en commun des efforts au niveau international ont permis aux pays d'éviter l'interruption complète des procédures de production de statistiques. Le mode d'urgence a été rapidement activé et, au moyen d'une connexion virtuelle constante, toutes les organisations internationales chargées de compiler des statistiques ont pu joindre leurs efforts pour trouver des solutions rapides face aux premiers signes de discontinuité des activités sur le terrain (qui consistaient essentiellement jusque-là à recueillir des données au moyen d'enquêtes), proposer des alternatives pour permettre la poursuite des opérations et utiliser d'autres types de données susceptibles de mettre en évidence les conséquences de la pandémie sur le marché du travail.

12. L'OIT et de nombreuses autres organisations internationales ont rapidement adapté leur soutien technique aux pays, en échangeant des informations sur des pratiques susceptibles d'être mises en œuvre en réponse à la crise et en réorganisant rapidement leurs sources d'information de manière à éviter d'éventuelles lacunes dans les données utilisées par les décideurs. L'OIT a ainsi publié plusieurs notes techniques consacrées notamment aux difficultés posées par les enquêtes sur la main-d'œuvre et à la correction des biais lorsque les entretiens en face à face sont remplacés par des entretiens téléphoniques. Elle a également accueilli des débats avec de nombreux bureaux nationaux de statistique du monde entier en vue de trouver des alternatives pour limiter les risques de perturbations dans la collecte des données du fait de la crise (voir la section 3.11 pour plus de précisions). La nécessité de s'adapter était évidente, et la réaction ne s'est pas fait attendre pour équiper les pays d'outils capables de produire les données nécessaires à l'élaboration des politiques. Pour l'OIT, les principales questions examinées dans le cadre de la réponse à apporter au problème de l'indisponibilité des données ont été, entre autres: la nécessaire adaptation des concepts relatifs à l'emploi, au chômage et au travail en général du fait de la crise, l'incidence du télétravail sur les chiffres, la rupture éventuelle des relations d'emploi et les répercussions sur le travail informel.
13. En parallèle, l'OIT – en tant qu'organisation – avait besoin d'évaluer l'impact de la pandémie dans le monde du travail. Très tôt, dès mars 2020, elle a ainsi lancé une nouvelle publication, *l'Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail* (rebaptisée ultérieurement *Observatoire sur le monde du travail*), qui proposait, à l'intention des décideurs, une série de solutions visant à atténuer l'impact du COVID-19 sur le monde du travail et faciliter la reprise⁶. Les huit premières éditions de cette publication, entièrement consacrées au COVID-19 et à l'actualisation des données statistiques disponibles pendant la pandémie, proposent à cet égard de recourir à des méthodologies de prévision immédiate (en temps réel) et aux mégadonnées pour évaluer l'impact des mesures de confinement dans les pays – notamment en termes de fermetures d'entreprises et d'heures de travail perdues –, sur les travailleurs informels, les femmes et les jeunes, ainsi que sur les systèmes de protection sociale. Plébiscité par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, qui l'ont trouvé extrêmement utile, l'Observatoire de l'OIT a acquis une grande visibilité pendant la pandémie en offrant une base statistique solide aux activités de sensibilisation et de soutien destinées aux pays et aux citoyens (voir la section 4.5 pour plus de précisions).

⁶ Voir, par exemple, OIT, *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Septième édition: Estimations actualisées et analyses*, 2021.

1.4. Le suivi du travail décent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

14. Le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) repose sur un cadre mondial d'indicateurs approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2017, qui regroupe les 17 objectifs et 169 cibles fixés en 2015. Depuis quelques années, les États membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD rencontrent régulièrement les institutions internationales responsables de chacun de ces indicateurs, afin de mettre au point et de perfectionner les méthodologies applicables dans tous les domaines du développement. C'est un système international bien établi. L'OIT est garante à part entière de 11 indicateurs des ODD au niveau mondial et coresponsable de trois autres, et elle participe au suivi de trois indicateurs supplémentaires en tant qu'institution partenaire.
15. Au départ, certains de ces indicateurs n'étaient pas disponibles dans de nombreux pays, ou leurs méthodes de calcul n'étaient pas pleinement approuvées par la communauté internationale, mais des progrès considérables ont été réalisés au cours des cinq dernières années. En 2018, la 20^e CIST a examiné et approuvé la méthodologie de l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs et, à ce stade, tous les ajustements qui devaient être mis en œuvre pour qu'il couvre tous les États Membres de l'OIT ont été approuvés et appliqués. Certains des indicateurs sont passés de la catégorie III à la catégorie II, et désormais à la catégorie I⁷. À l'heure actuelle, aucun des indicateurs des ODD relatifs aux statistiques du travail ne relève plus de la catégorie III, et la plupart des autres appartiennent à la catégorie I ou sont en cours de reclassement dans celle-ci. Trois indicateurs seulement devraient rester dans la catégorie II en raison du manque de données disponibles, bien que leurs méthodes de calcul aient été définies (indicateurs 8.7.1, 8.8.1 et 10.7.1). C'est dire si des progrès soutenus ont été réalisés dans la production et la compilation de cet ensemble d'indicateurs liés à différents ODD (1, 8, 10 et 16). La collaboration avec des institutions conjointement responsables de certains indicateurs a porté ses fruits et s'est avérée précieuse pour les pays, et, dans certains cas, le recours à un mécanisme normatif établi tel que la CIST a joué un rôle essentiel. Le système de catégorisation sera intégralement révisé d'ici à la fin 2023 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, préalablement au processus d'ajustement prévu pour 2025.
16. L'OIT s'est acquittée de ses obligations en matière d'information en soumettant périodiquement à l'ONU des rapports sur l'ensemble des indicateurs retenus pour les ODD (voir la section 2.1 pour plus de précisions), ainsi qu'en contribuant au rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD et en travaillant avec la Commission de statistique des Nations Unies à la mise à jour de la base de données sur les indicateurs mondiaux relatifs aux ODD. L'OIT apporte en outre son concours aux commissions économiques et sociales de l'ONU en leur fournissant des estimations régionales et mondiales des divers indicateurs, et elle contribue aux activités de renforcement des capacités et de soutien technique proposées aux États Membres pour chacun des indicateurs des ODD dont elle a la responsabilité.

⁷ Catégorie I: indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul et de normes arrêtées au niveau international et au titre desquels au moins 50 pour cent des pays produisent régulièrement des données pour au moins 50 pour cent de la population des régions où l'indicateur s'applique; catégorie II: indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul et de normes arrêtées au niveau international, mais au titre desquels les pays ne produisent pas régulièrement de données; catégorie III: indicateurs pour lesquels on ne dispose d'aucune méthode de calcul ni de normes arrêtées au niveau international, mais pour lesquels des travaux méthodologiques sont en cours dans les pays.

1.5. Mesurer la justice sociale dans le monde

17. Comme il a été dit plus haut, c'est la quête de justice sociale qui a entraîné la création de l'OIT en 1919, et cet objectif a ensuite été réaffirmé avec l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, en 1944, dans laquelle les mandants tripartites de l'OIT déclarent que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales» et que «le travail n'est pas une marchandise». La nouvelle administration de l'OIT qui a pris ses fonctions en octobre 2022 place elle aussi les progrès de la justice sociale au cœur de ses ambitions. *Faire avancer la justice sociale*⁸, tel est d'ailleurs le titre du premier rapport que le Directeur général du BIT a présenté à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2023, et dans lequel il explique que la justice sociale est une question d'équité et d'égalité, qu'elle suppose la possibilité de faire entendre sa voix, et repose sur l'état de droit et l'accès à la justice, et qu'elle permet aux sociétés et aux économies de fonctionner de manière plus cohérente et plus efficace en réduisant la pauvreté et les inégalités, condition préalable à la réalisation d'une croissance inclusive. La justice sociale comporte quatre dimensions: la première concerne **les droits de l'homme universels et les capacités**, c'est-à-dire l'accès à un niveau de vie convenable, à l'éducation, à la nutrition, aux soins de santé et à la sécurité sociale. La deuxième concerne **l'égalité d'accès aux possibilités**, principalement aux possibilités d'emploi productif et librement choisi. La notion de **répartition équitable**, qui constitue la troisième dimension, suppose que l'on accorde une attention particulière aux personnes les plus vulnérables de la société et à la lutte contre les inégalités. La quatrième dimension, enfin, celle des **transitions justes**, renvoie à toutes les transformations qui nuisent au bien-être des populations au fil du temps, qu'il s'agisse de transformations associées à la mondialisation, de transformations d'ordre technologique, démographique et environnemental, ou de crises, et de leurs conséquences sur le monde du travail.
18. La notion de progrès ou d'avancement de la justice sociale ne peut se concevoir sans ces quatre dimensions ni sans le levier du travail décent, le travail constituant la première source de revenus de la plupart des ménages dans le monde. L'emploi productif et la protection sociale universelle, un dialogue social de qualité et le respect des droits des travailleurs sont les quatre piliers interdépendants du travail décent énoncés dans le Programme 2030. L'Agenda du travail décent de l'OIT, qui est défini dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), telle qu'amendée en 2022, a déclenché de gros efforts en matière de statistique dans le monde entier, en soulignant clairement la nécessité d'étayer la réflexion sur le travail décent au moyen de données empiriques aux niveaux national, régional et mondial. En 2008, les participants à la 18^e CIST ont débattu du rapport soumis par le Groupe de travail sur la mesure du travail décent et se sont mis d'accord sur un ensemble d'indicateurs possibles considérés par les mandants du BIT comme essentiels pour suivre les progrès réalisés en matière de travail décent⁹. Le cadre d'indicateurs du travail décent qui a été lancé par la suite a été largement exploité par l'OIT et par ses mandants pour l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent, destinés à orienter l'action au niveau national¹⁰.
19. Quand le Programme 2030 a appelé à réfléchir aux indicateurs à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, l'OIT était déjà très bien positionnée d'un point de vue technique et a proposé un choix d'indicateurs déjà approuvés, définis et produits par de

⁸ OIT, *Rapport du Directeur général: Faire avancer la justice sociale*, ILC.111/I(A)(Rev.).

⁹ OIT, *Rapport de la Conférence*, 18^e CIST, ICLS/18/2008/IV/FINAL, 2018.

¹⁰ OIT, «Decent work indicators».

nombreux pays du monde entier. C'est à partir du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD et des cibles du Programme 2030 qu'a été défini l'ensemble d'indicateurs de suivi socio-économique, y compris de nombreux aspects liés au travail décent. Pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis la 20^e CIST, le système statistique international s'est activement employé à coordonner et à mobiliser les efforts nécessaires pour définir et produire des indicateurs sur les divers aspects sociaux et économiques étudiés, en s'appuyant sur différents cadres existants.

- 20.** Désormais, l'OIT est invitée à mesurer les progrès réalisés en matière de justice sociale, et de nombreuses initiatives mondiales sont soumises à l'examen du Conseil d'administration du BIT. Ainsi, un appel a été lancé en faveur d'une coalition mondiale qui encouragerait un multilatéralisme mieux coordonné, favoriserait la cohérence et la coordination des politiques, et s'attaquerait aux causes profondes des problèmes qui minent ce qu'il est convenu d'appeler le «contrat social», une nécessité dont prend acte le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé *Notre programme commun*¹¹. Cet appel va déclencher d'importantes discussions sur les indicateurs à utiliser pour mesurer les quatre dimensions de la justice sociale, et sur les cadres à activer pour suivre les progrès réalisés en la matière dans le monde. De nombreux indicateurs relatifs au travail décent et aux ODD seront utilisés, ainsi que de nombreux indicateurs existants des ODD qui portent sur des dimensions du développement autres que celles dont rendent compte les statistiques du travail. La création d'une Coalition mondiale pour la justice sociale nécessitera de se mettre d'accord sur les indicateurs produits par de nombreuses organisations internationales en ce qui concerne la qualité de l'emploi, la cohésion sociale, le bien-être, l'éducation, la santé, l'alimentation, les droits de l'homme, l'équité, la pauvreté, et de nombreuses autres dimensions ayant trait aux transitions et aux crises¹². Cette initiative fera sans aucun doute appel à toutes les normes et définitions établies par la CIST, ainsi qu'à celles convenues dans le cadre d'autres mécanismes normatifs en matière de statistiques, comme la Commission de statistique de l'ONU.

1.6. Les statistiques du travail et les débats sur les indicateurs allant au-delà du PIB

- 21.** En 2009, le Directeur général du BIT a participé au lancement d'un rapport établi par la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social mise en place par le gouvernement français¹³. Ce rapport était censé répondre à l'insatisfaction suscitée par le rôle prépondérant accordé au produit intérieur brut (PIB) en tant que principal instrument de mesure des performances économiques et du progrès social dans le monde, à un moment où la crise financière portait gravement atteinte au bien-être des populations. La commission a examiné les imperfections, les limites et les lacunes généralement associées à l'utilisation du PIB comme indicateur. Elle a notamment proposé d'affiner ce dernier et de le combiner à une batterie d'autres indicateurs portant sur des aspects et des domaines cruciaux qui ne sont pas pris en considération par le PIB et le Système de comptabilité nationale (SCN) en vigueur. Ses principales

¹¹ ONU, *Notre programme commun: Rapport du Secrétaire général*, 2021.

¹² Voir, par exemple, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, *Handbook on Measuring Quality of Employment: A Statistical Framework*, 2015; Conseil économique et social des Nations Unies, «Examen approfondi du concept de «cohésion sociale», *Communication de Statistique Canada*», Conférence des statisticiens européens, 71^e session plénière, ECE/CES/2023/8, 2023; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «Mesurer le bien-être et le progrès: recherche et études en cours».

¹³ Joseph E. Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009.

recommandations étaient centrées sur la nécessité de disposer de meilleures mesures – et de meilleurs systèmes de mesure – des performances économiques, de mettre davantage l'accent sur la mesure du bien-être que sur celle de la production, d'inclure dans l'évaluation de la production toutes les activités productives non marchandes et de mieux mesurer la répartition des revenus et des richesses. La commission a également souligné la nature multidimensionnelle du bien-être, la nécessité de tenir compte des questions de durabilité et d'environnement et de mettre l'accent sur la qualité de vie, notamment en mesurant l'utilisation du temps, ainsi que d'élaborer des indicateurs axés sur les questions de répartition.

22. Sur la base des recommandations de la commission, nombre d'organisations, d'établissements universitaires et d'offices nationaux de statistique à travers le monde ont lancé des projets mondiaux, régionaux et nationaux proposant d'aller «au-delà du PIB». Par exemple, les responsables du Programme 2030 ont proposé d'intégrer le développement durable à la production statistique mondiale, en soulignant la nécessité de compléter le PIB par une série d'autres indicateurs du développement et du bien-être. Les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'y étaient déjà essayés avec leurs *Rapports sur le développement humain* et la série d'indicateurs y afférents.
23. Auparavant, en 2003, le cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) avait permis d'ajouter aux indicateurs économiques un indicateur sur l'environnement, considéré à l'époque comme l'un des angles morts des méthodes de mesure du PIB. Ce cadre a été complété par le SCEE Comptabilité des écosystèmes adopté en 2021.
24. En 2021 également, le Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies a mis en place un groupe restreint composé d'entités du système des Nations Unies, dont l'OIT, chargé d'étudier la contribution des Nations Unies à la mesure du progrès au-delà du PIB. Tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par le truchement du CCS, ont approuvé les conclusions rendues par le groupe en 2022, prenant ainsi acte de l'initiative visant à aller au-delà du PIB comme d'un élément essentiel des suites à donner au rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Notre programme commun*¹⁴. La note d'orientation des Nations Unies qui a été publiée à ce sujet en mai 2023 se présente comme l'une des principales contributions au «Sommet de l'avenir» qui se tiendra en 2024¹⁵.
25. Parallèlement à ces activités menées au niveau mondial, la Commission de statistique de l'ONU travaille activement à une version améliorée du SCN, qu'elle devrait lancer en 2025. La mise à jour et l'élargissement de ce système sont censés porter principalement sur des questions clés relatives au bien-être, à l'économie numérique, à la mondialisation, à la durabilité, à la répartition, à l'économie informelle et au travail non rémunéré. Toutes ces questions ont un rapport évident avec les statistiques du travail dans de nombreux domaines. Le groupe restreint du Comité de haut niveau sur les programmes a clairement mis en évidence les angles morts que constituent la valeur sociale et économique du travail non rémunéré (en particulier des activités de soin), du développement humain, des droits de l'homme et de la gouvernance, ainsi que les coûts sociaux et économiques des problèmes environnementaux (comme la pollution ou le changement climatique) et des inégalités dans tous les domaines (droits, revenu, relations hommes-femmes, éducation et santé, entre autres). Les efforts engagés pour aller «au-delà du PIB» visent à donner à l'être humain une place plus centrale dans les méthodes de mesure, afin de permettre à tous les pays d'élaborer les indicateurs nécessaires de manière harmonisée, dans le cadre de leurs

¹⁴ CCS, *Report of the High-level Committee on Programmes on its virtual consultation on Progress Beyond GDP*, CEB/2021/6/Add.1, 2022.

¹⁵ ONU, *Notre Programme commun Note d'orientation n° 4 Valoriser ce qui compte – un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut*, 2023.

systèmes statistiques officiels, mais aussi de trouver des solutions novatrices pour exploiter les sources d'information disponibles ¹⁶.

- 26.** Les statistiques du travail tiennent une place importante dans cette initiative, et c'est pourquoi le Département de la statistique du BIT participe activement aux discussions en cours sur la mise au point du nouveau SCN qui doit être adopté en 2025. À cet égard, les débats de la 21^e CIST sur l'économie informelle seront des plus utiles pour déterminer comment il sera tenu compte de ce secteur dans le nouveau SCN. En tant que membre du Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale, le BIT s'efforce d'intégrer au cœur du SCN les derniers cadres statistiques adoptés par les 19^e et 20^e CIST en 2013 et 2018, et il collabore en outre activement, en sa qualité d'examineur officiel, à la relecture des projets de chapitres relatifs à la comptabilité du travail et à l'économie informelle. Cela permettra de renforcer autant que possible la cohérence entre les différents cadres et d'assurer entre eux une correspondance transparente. Le BIT apporte également d'importantes contributions sur d'autres sujets auxquels il accorde une haute priorité, tels que le travail non rémunéré et l'économie du soin.

► 2. Indicateurs des ODD

2.1. Suivi des indicateurs des ODD dont l'OIT est responsable

- 27.** Point focal désigné pour faire rapport à la Division de statistique de l'ONU, le Département de la statistique du BIT est la plateforme centrale, au sein de l'Organisation, qui recueille et fournit les données statistiques, méthodologiques et analytiques sur lesquelles reposent les principaux rapports et produits relatifs aux ODD. Il s'acquitte de son obligation de présentation de rapports annuels à la Division de statistique de l'ONU pour 15 indicateurs, fournissant des données actualisées, complètes et précises.
- 28.** Par ailleurs, le travail accompli en matière de compilation et de production de données s'est traduit par une augmentation significative des données disponibles pour presque tous les indicateurs des ODD dont l'OIT est responsable, le nombre de pays pour lesquels on dispose maintenant de données ayant même doublé, voire triplé pour certains indicateurs. Cette amélioration quantitative porte également sur les catégories de désagrégation exigées et sur les estimations mondiales et régionales. Le tableau 1 ci-dessous fait le point sur la disponibilité des données pour les États Membres de l'OIT depuis la 20^e CIST, en 2018.

¹⁶ Pour un rapport détaillé, voir CCS, *Valuing What Counts – United Nations System-wide Contribution on Progress Beyond Gross Domestic Product (GDP)*, 2022.

► **Tableau 1. Indicateurs des ODD dont l'OIT est responsable: situation en 2018 et en 2023**

Indicateur des ODD	Séries chronologiques	Nombre d'États Membres de l'OIT pour lesquels on dispose de données		Estimations mondiales et régionales
		en 2018	en 2023	
1.1.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	Proportion de la population pourvue d'un emploi et vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe et par âge	110	117	Oui
1.3.1. Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Proportion de la population bénéficiant d'au moins une prestation de protection sociale en espèces	72	164	Oui
	Proportion d'enfants bénéficiant de prestations de protection sociale	61	122	Oui
	Proportion de femmes percevant des prestations de maternité après une naissance	66	128	Oui
	Proportion de personnes handicapées bénéficiant de prestations	80	137	Oui
	Proportion de chômeurs bénéficiant de prestations	83	171	Oui
	Proportion de travailleurs bénéficiant d'une protection en cas d'accident du travail	45	159	Oui
	Proportion de personnes âgées percevant une pension	158	182	Oui
	Proportion de personnes vulnérables bénéficiant de prestations	67	144	Oui
	Proportion de personnes pauvres bénéficiant de prestations d'assistance sociale en espèces	53	105	Oui
	5.5.2. Proportion de femmes occupant des postes de direction	Proportion de postes de direction occupés par des femmes (13 ^e CIST)	148	173
Proportion de femmes occupant des postes de cadres moyens et supérieurs (13 ^e CIST)		78	133	
Proportion de postes de direction occupés par des femmes (19 ^e CIST)		-	94	

Indicateur des ODD	Séries chronologiques	Nombre d'États Membres de l'OIT pour lesquels on dispose de données		Estimations mondiales et régionales
		en 2018	en 2023	
	Proportion de femmes occupant des postes de cadres moyens et supérieurs (19 ^e CIST)	-	78	
8.2.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi		176	176	
8.3.1. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe	Proportion d'emploi informel par secteur et par sexe (13 ^e CIST)	64	135	Oui, nouvelle série depuis 2023
	Proportion d'emploi informel par secteur et par sexe (19 ^e CIST)	-	77	
8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap	Rémunération horaire moyenne des salariés par sexe et par profession (en monnaie locale)	64	120	
8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Taux de chômage, par sexe et par âge (13 ^e CIST)	173	184	Oui
	Taux de chômage, par sexe, et situation au regard du handicap (13 ^e CIST)	19	103	
	Taux de chômage, par sexe et par âge (19 ^e CIST)	-	99	
	Taux de chômage, par sexe, et situation au regard du handicap (19 ^e CIST)	-	69	
8.6.1. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation, par sexe (13 ^e CIST)	127	161	Oui
	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation, par sexe (19 ^e CIST)	-	91	
8.7.1. Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	Proportion d'enfants exerçant une activité économique, par sexe et par âge	70	90	Oui
	Proportion d'enfants exerçant une activité économique et un travail domestique, par sexe et par âge	79	122	Oui

Indicateur des ODD	Séries chronologiques	Nombre d'États Membres de l'OIT pour lesquels on dispose de données		Estimations mondiales et régionales
		en 2018	en 2023	
8.8.1. Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels pour 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration	Accidents du travail non mortels pour 100 000 travailleurs, par sexe et statut migratoire	76	88	
	Accidents du travail mortels pour 100 000 travailleurs, par sexe et statut migratoire	72	87	
8.8.2. Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire		0	187	Oui, depuis 2020
8.b.1. Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie		0	138	Sans objet
9.2.2. Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (données de l'OIT, responsabilité de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO))	Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (13 ^e CIST)	159	178	Oui
	Emploi dans l'industrie manufacturière en proportion de l'emploi total (19 ^e CIST)	-	97	
10.4.1. Part du travail dans le PIB		53	176	Oui, depuis 2020
10.7.1. Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination		0	3	

Le signe - indique que l'on ne dispose pas d'informations pour la série considérée.

- 29.** Afin d'aider les pays à compiler, produire, interpréter et utiliser efficacement les données sur les indicateurs des ODD liés au travail, le Département de la statistique du BIT propose une série d'initiatives, notamment des activités de formation sur les sources de données, les normes statistiques internationales et les directives méthodologiques, mais aussi des mesures de renforcement des capacités dans des domaines tels que la ventilation et l'analyse des données, ainsi que les indicateurs et cadres complémentaires. Destinées à différents publics, y compris aux mandants de l'OIT et aux bureaux nationaux de statistique, ces initiatives ont contribué à améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les indicateurs des ODD. Les sessions de l'Académie de statistique et d'analyse du marché du travail, organisées conjointement par le Département de la statistique du BIT et le Centre de Turin, ont notamment contribué à faire

progresser la mesure des indicateurs des ODD. En outre, le Département de la statistique du BIT a mis au point des ressources et des analyses méthodologiques relatives aux indicateurs des ODD portant sur le travail qui sont régulièrement actualisées de manière à garantir la fiabilité et la pertinence des informations disponibles.

2.1.1. Échange de données en ligne au moyen d'une définition de structure de données globale SDMX

30. Afin de faciliter la mise au point de formats d'échange de données et de métadonnées basés sur la norme SDMX¹⁷ pour les indicateurs des ODD, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD a constitué un groupe de travail composé de statisticiens et de spécialistes SDMX issus de systèmes nationaux de statistique, d'institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, groupe dont le secrétariat est assuré par la Division de statistique de l'ONU.
31. La première version des artefacts SDMX globaux mis au point pour les indicateurs des ODD, y compris les directives établies pour leur utilisation et leur adaptation, a été diffusée en mai 2019, à l'issue d'une période d'essai de six mois. Depuis lors, la DSD (*data structure definition*) globale est actualisée jusqu'à quatre fois par an, selon les besoins. Ces actualisations coïncident avec les mises à jour de la base de données mondiale des ODD. La version actuellement disponible de la DSD est la V1.14, qui date de juillet 2023.
32. L'OIT a participé à la mise à l'essai des artefacts avant publication et elle soumet ses données sur les indicateurs des ODD au format SDMX depuis mars 2020. En 2020 et 2021, les données étaient envoyées par courrier électronique dans des fichiers SDMX. Depuis 2022, elles sont publiées sur l'interface SDMX API d'ILOSTAT, et la base de données peut être interrogée à l'aide des structures globales, ce qui permet des communications entre machines avec la Division de statistique de l'ONU.

2.2. Reclassement d'indicateurs des catégories II et III

33. Comme il est expliqué de manière plus approfondie à la section 3.23, en octobre 2018, reconnaissant la nécessité de disposer d'une méthodologie internationalement convenue pour mesurer l'indicateur 8.8.2 des ODD, conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁸, la 20^e CIST a adopté une [Résolution concernant la méthodologie de l'indicateur 8.8.2 de l'ODD sur les droits des travailleurs](#) (résolution II de la 20^e CIST).
34. Dans cette résolution II, la 20^e CIST confirme que l'OIT doit être l'institution garante de l'indicateur 8.8.2 et recommande au Conseil d'administration du BIT d'envisager la création d'un comité tripartite chargé d'en améliorer la méthodologie. Comme il est indiqué dans le texte en annexe de la résolution II, ce comité ne devait pas avoir pour mandat «de vérifier les indicateurs de l'ODD 8.8.2 avant leur publication, mais plutôt d'examiner les améliorations qui [auraient pu] y être apportées en 2020». De fait, il était alors souligné «que l'objectif premier des indicateurs des ODD [était] de fixer des repères pour assurer un suivi cohérent des progrès réalisés, et que le processus des ODD ne permet[ait] pas d'apporter des révisions méthodologiques à

¹⁷ La norme SDMX (*Statistical Data and Metadata Exchange*), qui régit l'échange de données et de métadonnées statistiques, a été approuvée en 2005 par l'Organisation internationale de normalisation et adoptée en 2008 par la Commission de statistique de l'ONU, qui en a fait la norme recommandée pour l'échange de données.

¹⁸ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 71/313, «Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030», A/RES/71/313 (2017).

l'élaboration des indicateurs des ODD avant 2020, ni sur une base ponctuelle, car cela compromettrait leur objectif premier».

35. À sa 335^e session (mars 2019), le Conseil d'administration du BIT a prié le Directeur général de mettre en œuvre la résolution II de la 20^e CIST¹⁹. À sa 341^e session (mars 2021), il a approuvé la création d'un comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD sur les droits des travailleurs²⁰. En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion a dû être reportée mais elle a ensuite été reprogrammée en septembre et octobre 2022²¹.
36. Conformément à son mandat et compte tenu des observations formulées précédemment par les mandants tripartites de l'OIT, le Bureau a préparé à l'intention du comité tripartite une note technique contenant plusieurs propositions d'amélioration de la méthodologie applicable à l'indicateur 8.8.2. Comme indiqué dans l'annexe de la résolution II de la 20^e CIST et dans les métadonnées relatives aux indicateurs des ODD²², ces améliorations concernaient les aspects suivants: déclenchement automatique du codage, application de la règle par défaut; exclusion de certains pays de la production de données sur l'indicateur 8.8.2 des ODD; prise en compte des pays non signataires dans la couverture des données.
37. Au terme d'une série de discussions, chacune des améliorations proposées a été acceptée et approuvée à l'unanimité par les membres du comité, puis adoptée ultérieurement par le Conseil d'administration à sa 347^e session (mars 2023)²³. C'est ainsi que tous les États Membres de l'OIT ont pu contribuer au calcul de l'indicateur 8.8.2 des ODD à compter de 2023, et qu'une série chronologique continue allant de 2015 à 2021 a été constituée. Au vu des améliorations convenues et de leur mise en œuvre, l'OIT a demandé au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD d'envisager le reclassement de cet indicateur de la catégorie II à la catégorie I au sein du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD.
38. L'indicateur 10.7.1 des ODD sur les dépenses de recrutement des travailleurs migrants a été inclus dans le cadre de suivi des ODD afin d'aider les pays à rendre les migrations sûres et ordonnées. Il permet de mesurer les dépenses moyennes que supportent les salariés migrants pendant le processus de recrutement, en proportion de leur revenu dans le pays de destination. Une proportion élevée peut indiquer que des difficultés de recrutement font peser une charge économique excessive sur les travailleurs migrants et les exposent à d'éventuels abus, limitant ainsi les avantages que présentent les migrations internationales de main-d'œuvre sur le plan du développement. L'indicateur 10.7.1 est le seul indicateur spécifique aux migrations de main-d'œuvre à figurer dans le cadre des indicateurs relatifs aux ODD, et c'est l'un des indicateurs envisagés pour suivre la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté en 2018, en particulier de son objectif 6, à savoir: favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent.

¹⁹ OIT, *Rapport du Directeur général: Premier rapport supplémentaire: rapports de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail*, GB.335/INS/14/1, 2019.

²⁰ OIT, *Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions*, GB.341/INS/16(Rev.1), 2021.

²¹ OIT, *Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions*, GB.344/INS/18(Rev.1), 2022, et OIT, *Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions*, GB.345/INS/7, 2022.

²² Division de statistique de l'ONU, *SDG indicator metadata (Harmonized metadata template – format version 1.1)*, 2023.

²³ OIT, *Rapport sur les travaux du Comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des objectifs de développement durable concernant les droits des travailleurs*, GB.347/INS/INF/5, 2023.

39. L'OIT étant coresponsable avec la Banque mondiale de l'indicateur 10.7.1 des ODD, elle a poursuivi les travaux engagés avec cette dernière en vue d'élaborer une méthodologie de mesure qui puisse s'appliquer aussi bien du point de vue du pays d'origine que de celui du pays de destination. Les résultats de ces travaux ont abouti à la publication, en 2019, d'un projet de lignes directrices sur la collecte de statistiques pour l'indicateur 10.7.1 ainsi que d'un projet de manuel pratique concernant les dépenses de recrutement, que les pays ont validés dans le cadre d'une réunion technique²⁴. En octobre 2019, l'indicateur 10.7.1 des ODD a ainsi été reclassé en catégorie II.
40. Depuis lors, l'OIT s'est employée à favoriser la mesure de l'indicateur 10.7.1 des ODD dans le cadre des statistiques officielles par les moyens suivants: un appui technique direct aux bureaux nationaux de statistique afin de les aider à mettre en place des enquêtes pilotes et à réaliser des enquêtes nationales, notamment des enquêtes spéciales sur les migrations ou sous la forme de modules complémentaires dans le cadre des enquêtes nationales auprès des ménages; le renforcement des capacités grâce à l'offre de modules de formation portant spécifiquement sur la mesure de l'indicateur 10.7.1 des ODD dans le cadre de l'atelier annuel du Centre de Turin consacré à la mesure et à l'analyse des migrations internationales de main-d'œuvre²⁵, ainsi qu'à l'occasion d'ateliers régionaux et nationaux; la validation et l'amélioration des outils de collecte de données moyennant des tests cognitifs; l'élaboration d'outils pratiques à jour, dont des questionnaires d'enquête et des notes explicatives.
41. Si des progrès significatifs ont été réalisés au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la 20^e CIST, les mesures et statistiques officielles communiquées sur l'indicateur 10.7.1 des ODD restent peu nombreuses et proviennent essentiellement de certains pays d'Asie et, de plus en plus, d'Afrique²⁶. De très rares améliorations ont été rapportées dans les pays qui accueillent une proportion élevée de travailleurs migrants²⁷. Au niveau national, la mise en place de cet indicateur a été sérieusement entravée par la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ayant alors interrompu ou reporté leurs activités de collecte de données. La difficulté de bien cerner la population ciblée par l'enquête (c'est-à-dire les travailleurs migrants internationaux de retour dans leur pays d'origine et les travailleurs migrants internationaux résidant dans le pays de destination) a constitué un autre écueil. Pour les pays qui comptent une proportion élevée de travailleurs migrants internationaux résidents, l'indicateur 10.7.1 des ODD peut être mesuré moyennant un module complémentaire rattaché à l'enquête nationale sur la main-d'œuvre. Pour les autres, en revanche, il faut réaliser une enquête spéciale sur les migrations, ce qui pose la question des financements à prévoir à cette fin dans les pays où les flux migratoires internationaux sont importants.

²⁴ OIT et Global Knowledge Partnership on Migration and Development, *Statistics for SDG indicator 10.7.1: Draft Guidelines for their Collection*, 2019, et OIT, *Operational Manual on Recruitment Costs – SDG 10.7.1*, document de travail, 2019.

²⁵ Centre de Turin, «Cours en ligne pour mesurer et analyser les migrations de main-d'œuvre».

²⁶ Les pays qui ont bénéficié de l'aide du BIT pour la mesure de l'indicateur 10.7.1, sous la forme d'essais pilotes ou dans le cadre de la mise en œuvre de leur enquête nationale, sont les suivants: Afrique du Sud, Bangladesh, Cambodge, Ghana, Indonésie, Maldives, Maroc, Népal, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa et Viet Nam.

²⁷ L'Afrique du Sud et la République de Corée mènent actuellement des activités pour valider et adapter à leur contexte national la méthode de mesure de l'indicateur 10.7.1 des ODD.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leurs vues sur les questions suivantes: a) la mesure de l'indicateur 10.7.1 des ODD est-elle une priorité dans leur pays?; b) leur pays mesure-t-il déjà ou prévoit-il de mesurer cet indicateur?; c) l'OIT devrait-elle étendre ses activités afin d'améliorer encore la méthodologie de l'indicateur 10.7.1 des ODD et de promouvoir la production régulière de données sur cet indicateur dans le cadre des statistiques officielles du travail?

► 3. Évolution des concepts et méthodes employés dans certains domaines des statistiques du travail

3.1. Nouvelles normes statistiques sur l'économie informelle

42. C'est à la 20^e CIST, en 2018, qu'a été examinée la nécessité de réviser la [Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel](#), adoptée par la 15^e CIST en 1993, ainsi que les [Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel](#), adoptées par la 17^e CIST en 2003.
43. La 20^e CIST a estimé qu'une telle révision était nécessaire pour régler les problèmes inhérents au cadre statistique de l'informalité en vigueur et pour élaborer une série de normes plus complète et plus en phase avec les normes statistiques les plus récentes dans le domaine du travail, avec des définitions et des concepts plus précis fondés sur l'expérience acquise par les pays en matière de mesure de l'emploi informel et du secteur informel.
44. À cet effet a été créé en 2019 un groupe de travail composé de représentants gouvernementaux de toutes les régions, ainsi que de représentants des employeurs et des travailleurs et d'observateurs, qui se sont réunis à quatre reprises entre 2019 et 2022, et dont les travaux ont rapidement débouché sur une proposition concernant une nouvelle série de normes statistiques sur l'économie informelle, devant être soumise pour examen et adoption à la 21^e CIST, sous la forme d'un projet de résolution. Afin d'élargir le processus de consultation et d'obtenir des retours d'information sur les propositions élaborées par le groupe de travail, le BIT a organisé tout au long de l'année 2022 une série de réunions préparatoires des statisticiens du travail dans toutes les régions afin d'examiner la pertinence et la faisabilité technique des nouvelles normes proposées dans le contexte régional.
45. Conformément à la pratique établie, le Conseil d'administration du BIT a alors décidé, à sa 345^e session (juin 2022), qu'une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité serait convoquée pour examiner la proposition avant la 21^e CIST²⁸. Lors de cette réunion, qui s'est tenue en février 2023, les experts ont très favorablement accueilli la proposition, tout en notant quelques points susceptibles d'améliorations ou d'éclaircissements. Le texte du projet de résolution, qui a été mis à jour par le Bureau à la lumière des éléments apportés par la réunion, est maintenant présenté à la 21^e CIST²⁹.

²⁸ GB345/INS/7.

²⁹ OIT, *Statistiques de l'économie informelle: Rapport soumis pour discussion à la 21^e Conférence internationale des statisticiens du travail*, ICLS/21/2023/II, 2023, annexe.

46. Dans le projet de résolution, les limites statistiques de l’informalité sont définies par rapport à la notion sous-jacente d’activités productives informelles et aux deux grands domaines que sont l’économie informelle et l’économie marchande informelle. Les nouveaux concepts à adopter, tels que celui d’activités productives partiellement informelles, la catégorie générale du travail informel et la définition de l’informalité par rapport aux formes de travail autres que l’emploi permettent d’aligner le cadre conceptuel sur la définition statistique du travail adoptée par la 19^e CIST dans sa résolution I et sur le domaine général de la production tel que défini par le SCN. Les modifications proposées en termes de périmètres et de concepts, notamment en ce qui concerne les définitions conceptuelles et opérationnelles du secteur formel, du secteur informel, du secteur de l’usage propre des ménages et des collectivités, ainsi que de l’emploi informel, visent à renforcer les définitions actuelles et l’harmonisation. Le projet de résolution contient également des recommandations générales sur la collecte de données relatives aux différentes composantes de l’économie informelle et sur un ensemble d’indicateurs destinés à aider les pays à produire des statistiques sur l’économie informelle.
47. Pour faciliter l’examen du projet de résolution, les participants disposeront d’une série de documents de séance dans lesquels seront approfondies certaines questions en rapport avec la proposition, par exemple: le cadre conceptuel, les non-salariés dépendants et l’informalité, les travailleurs familiaux contribuant à l’entreprise familiale et l’informalité, et les pratiques actuellement suivies par les pays pour définir le secteur et l’emploi informels³⁰.
48. La 21^e CIST sera invitée à évaluer les projets de normes révisées dans le cadre d’une commission spécialisée et à formuler des recommandations concernant leur adoption par le Conseil d’administration du BIT.
49. Parallèlement à cette révision, l’OIT s’est engagée à développer des méthodes plus fiables de collecte de données statistiques pour la mesure de l’emploi et du secteur informels. Des essais ont été menés dans le cadre du projet *Engendering Informality Statistics* financé par la Fondation Bill & Melinda Gates, et du projet *Developing Labour Statistics with a Focus on Informality in the Arab countries*, financé par la Fondation Ford. Leurs résultats permettront d’aider les pays à mettre en œuvre les nouvelles normes et à mieux mesurer l’informalité, en particulier du point de vue de l’égalité entre hommes et femmes.
50. Afin de renforcer davantage la capacité des pays à produire des données plus détaillées et plus pertinentes pour l’action publique, un cadre d’indicateurs élargi a été élaboré, qui permet de mieux appréhender les multiples dimensions de l’économie informelle et de mieux contribuer à l’élaboration et au suivi des politiques. Voir le document de séance pour de plus amples informations³¹.
51. Il faudra mettre à jour les directives sur la collecte de données, le cadre d’indicateurs et le cadre conceptuel concernant les statistiques sur l’économie informelle pour tenir compte de la résolution telle qu’elle aura été adoptée. Ces divers éléments devraient faire partie d’une documentation complète consacrée aux statistiques de l’économie informelle.
52. Enfin, des services de renforcement des capacités, des formations et une assistance technique devront être proposés aux bureaux nationaux de statistique et aux autres parties prenantes intéressées, dans des domaines comme la collecte et la publication des données, l’interprétation, la compréhension et le suivi des nouvelles normes, en vue de leur apporter un appui à la mise en œuvre.

³⁰ Documents de séance 1-4.

³¹ Document de séance 5.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence seront invités à : a) évaluer le projet de normes révisées dans le cadre d'une commission spécialisée et à formuler des recommandations concernant leur adoption par le Conseil d'administration du BIT; b) exprimer leurs points de vue sur les activités de suivi proposées au cours des sessions de la commission chargée par la Conférence d'examiner le projet de résolution concernant les statistiques de l'économie informelle.

3.2. Application de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre

53. La résolution I de la 19^e CIST a marqué un changement important dans le domaine des statistiques du travail. Elle a mis à jour les définitions adoptées en 1982 et considérablement élargi le champ des statistiques sur le travail et le marché du travail. En plus de constituer une nouvelle base pour la mesure et la communication des statistiques, les normes adoptées par la 19^e CIST ont établi de nouveaux fondements pour un ensemble plus large de règles statistiques, favorisant ainsi l'adoption de nouvelles normes sur les relations de travail lors de la 20^e CIST et l'élaboration de nouveaux projets d'instruments relatifs à l'informalité, qui seront examinés au cours de la 21^e CIST.
54. Depuis la 20^e CIST, la mise en œuvre des normes les plus récentes a été progressivement étendue dans le cadre des enquêtes sur la main-d'œuvre et, dans certains cas, d'autres enquêtes auprès des ménages, notamment les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. En outre, les normes de la 19^e CIST ont été largement appliquées lors de la dernière campagne de recensement de la population et des logements, grâce à la documentation pratique et aux questionnaires types élaborés et publiés par le BIT.
55. Le BIT a beaucoup appuyé la mise en œuvre des normes aux niveaux national et mondial par la mise au point et l'expérimentation de méthodes, une assistance technique directe, des activités de renforcement des capacités et une coordination interinstitutions, comme décrit ci-dessous.

3.2.1. Évolutions méthodologiques et études pilotes concernant les enquêtes sur la main-d'œuvre

56. Comme indiqué à l'occasion de la 20^e CIST, entre 2015 et 2017, le BIT a mené une série d'études pilotes en partenariat avec dix pays de différentes régions dans le but de tester différents questionnaires d'enquêtes sur la main-d'œuvre et de déterminer quelles approches pourraient être recommandées en vue d'une application à grande échelle. Ces études, qui associaient des tests qualitatifs (cognitifs) et quantitatifs en vue d'une évaluation approfondie, ont permis d'établir une solide base de données factuelles pour la documentation et les questionnaires types qui ont été publiés en 2018, y compris un questionnaire électronique reposant sur le Système de traitement des recensements et des enquêtes (CSPPro) pour les méthodes de collecte assistées par ordinateur. Dans le prolongement de ces études, le BIT a entrepris diverses activités visant à accroître la documentation disponible et à expérimenter la documentation existante dans d'autres contextes.
57. Entre 2017 et 2019, l'OIT, en partenariat avec la Banque mondiale et le Département du recensement et des statistiques du Sri Lanka, a mis en œuvre une étude pilote dont l'objectif principal était de comparer les résultats d'une enquête sur la main-d'œuvre et ceux d'une enquête multithématique sur les niveaux de vie, toutes deux conçues pour appliquer les définitions adoptées par la 19^e CIST. L'étude a aussi permis de tester d'autres éléments intéressants,

notamment la version révisée de la Classification internationale des statuts d'emploi révisée (CISE-18), adoptée lors de la 20^e CIST en 2018, y compris des questions pouvant être utilisées pour recenser les non-salariés économiquement dépendants.

- 58.** Parmi les nombreux résultats présentant un intérêt, l'étude menée au Sri Lanka a mis en évidence une forte relation entre les valeurs obtenues et la structure de l'enquête, avec un écart de plus de 20 pour cent dans les estimations de l'emploi féminin entre les deux enquêtes lors de la première série de tests, et un écart plus faible pour l'emploi masculin. Les modifications apportées à l'enquête multithématique avant une deuxième série de tests ont permis de réduire l'écart à 6 pour cent. Ces résultats confirment que l'emploi des femmes est particulièrement sensible à la structure des enquêtes; des éléments montrent que cela est lié à la nécessité de poser des sous-questions et de rédiger le texte avec soin pour veiller à ce que le travail occasionnel ou à temps partiel et le travail de ceux qui contribuent à des entreprises familiales ou à des exploitations agricoles soient pris en considération. En outre, l'étude a démontré que la structure générale de l'enquête et les sujets sur lesquels elle porte (par exemple, la pauvreté ou la main-d'œuvre) peuvent avoir une incidence sur les estimations obtenues, ce qui invalide l'hypothèse selon laquelle des enquêtes différentes peuvent produire des estimations comparables, même si une conception et des tests rigoureux peuvent certainement réduire les différences. Les résultats de l'étude ont été publiés dans des rapports conjoints de l'OIT et de la Banque mondiale ³² et ont servi à mettre à jour les questionnaires types et la documentation du BIT ³³.
- 59.** Outre les travaux méthodologiques décrits ci-dessus, pour améliorer l'accessibilité des questionnaires types du BIT, un nouvel outil interactif de visualisation des questionnaires de l'enquête sur la main-d'œuvre a été lancé sur le portail ILOSTAT. Celui-ci présente à la fois le contenu des questionnaires et des documents qui s'y rapportent, tels que des guides d'adaptation nationaux et des dérivations pour les indicateurs essentiels, afin de favoriser l'harmonisation des estimations produites et leur comparabilité d'un pays à l'autre ³⁴.

3.2.2. Ajout de nouveaux thèmes aux outils et à la documentation de l'enquête sur la main-d'œuvre

- 60.** Les premières séries d'études pilotes sur les questionnaires de l'enquête sur la main-d'œuvre et les premiers questionnaires types publiés ont été axés sur les éléments essentiels qui permettent de déterminer l'emploi, la sous-utilisation de la main-d'œuvre et la production de biens pour la consommation personnelle sur la base des définitions de la 19^e CIST. À partir de ces études, trois versions différentes d'un questionnaire ont été publiées par le BIT; elles correspondent aux différentes approches de la mesure de l'emploi pour lesquelles il a été démontré qu'elles produisaient des résultats comparables et que l'une ou l'autre pouvait être plus adaptée au contexte de tel ou tel pays. Au fil du temps, plusieurs nouveaux thèmes sont venus s'ajouter à ces éléments essentiels. La stratégie générale consiste à appliquer une approche modulaire en ce qui concerne le contenu global de l'enquête sur la main-d'œuvre, à partir d'un ensemble d'éléments essentiels qui sont repris dans tous les cas et auxquels s'ajoutent des thèmes supplémentaires en fonction du contexte et des priorités de chaque pays. L'un des objectifs de cette approche est de faire en sorte que l'enquête sur la main-d'œuvre englobe un éventail aussi large que possible de

³² OIT et Groupe de la Banque mondiale, *Measuring Women and Men's Work: Main Findings from a Joint ILO and World Bank Study in Sri Lanka*, 2021.

³³ ILOSTAT, «Main-d'œuvre: ressources de l'enquête sur les forces de travail (EFT)».

³⁴ ILOSTAT, «Visionneuse du questionnaire LFS».

sujets liés au travail (y compris la mesure des différentes formes de travail) et que le processus d'adaptation soit aussi souple et peu contraignant que possible, comme le montrent des études pilotes et des données factuelles.

61. Outre le large éventail de sujets déjà traités dans les questionnaires types de l'enquête sur la main-d'œuvre, l'inadéquation des qualifications et des compétences, le travail bénévole, les difficultés fonctionnelles, les obstacles à l'emploi et les accidents du travail figurent parmi les nouveaux thèmes abordés. En outre, des études plus récentes sur l'informalité, le travail domestique et les activités de soin et services à la personne non rémunérés (présentées de manière plus détaillées dans les sections 3.5 et 3.16) permettent d'élargir encore le contenu en y ajoutant la fourniture de services pour la consommation personnelle et divers sujets pertinents pour la compréhension de l'informalité, notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, la propriété d'actifs, les revenus, l'accès au financement et les raisons du travail dans des entreprises familiales. La stratégie générale à long terme du BIT consiste à perfectionner le contenu du questionnaire type et à l'étendre à des thèmes hautement prioritaires, d'appuyer son application dans les pays et d'étoffer la documentation dans des domaines connexes, tels que la diffusion et la gestion des ruptures dans les séries.

3.2.3. Modification de la Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre

62. Au cours des divers cycles de tests et de développement entrepris ces dernières années, un petit nombre de défauts ont été mis en évidence dans les définitions adoptées par la 19^e CIST, notamment des ambiguïtés ou des libellés susceptibles de donner lieu à des interprétations erronées. Afin de lever les ambiguïtés constatées dans les définitions existantes, un document de séance présente des propositions d'amendements aux définitions relatives au travail bénévole et à la fourniture de services pour la consommation personnelle ³⁵.
63. Un autre axe de travail pourrait porter sur la mise en œuvre de la définition des producteurs d'aliments de subsistance énoncée dans la résolution I de la 19^e CIST. Dans cette définition, les producteurs d'aliments de subsistance sont considérés comme un sous-groupe des producteurs de denrées alimentaires pour la consommation personnelle. Dans les critères proposés pour recenser les producteurs d'aliments de subsistance, il est indiqué que les activités doivent contribuer aux moyens d'existence du ménage ou de la famille et que les personnes réalisant cette production à titre d'activités de loisirs ou de récréation ne sont pas prises en considération. La résolution précise en outre que le travail doit être effectué sans recourir à des travailleurs engagés en échange d'une rémunération ou d'un profit. À ce jour, il n'existe aucune documentation sur l'application des critères énoncés pour recenser les producteurs d'aliments de subsistance et, dans la pratique, certains pays comptabilisent tous les producteurs de denrées alimentaires pour leur propre consommation comme des producteurs d'aliments de subsistance.
64. Pour combler cette lacune, le BIT a ajouté des questions visant à appliquer le critère de la contribution aux moyens d'existence dans les études menées au Sri Lanka et en a évalué les résultats. Il en ressort que la mesure est très sensible à la manière dont les questions sont libellées et que, pour les statistiques sur l'activité de subsistance, il faudrait une perspective plus large, au-delà du champ d'application de la définition de la 19^e CIST. Par exemple, on peut se demander si la subsistance est mieux mesurée au niveau du ménage ou au niveau de l'individu et comment (le cas échéant) le recensement des producteurs d'aliments de subsistance devrait être lié à

³⁵ Document de séance 6.

d'autres activités de l'individu ou du ménage (telles que l'emploi par l'intermédiaire d'une autre activité). Sur la base de ce travail initial, même s'il n'est pas évident qu'il soit nécessaire de modifier la définition de la 19^e CIST, il conviendrait de réaliser des travaux supplémentaires pour permettre la production de statistiques utiles sur la subsistance, notamment en ce qui concerne la gamme d'indicateurs susceptibles de présenter un intérêt, l'éventail des notions en jeu et les méthodes de mesure adéquates. L'OIT a entamé des discussions avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la possibilité d'entreprendre des travaux supplémentaires dans ce domaine au cours des prochaines années.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence seront invités à donner leur avis sur: *a)* les modifications proposées aux définitions énoncées dans la résolution I de la 19^e CIST; *b)* la nécessité de poursuivre les travaux sur la question de la production d'aliments de subsistance.

3.2.4. Assistance technique et renforcement des capacités depuis la résolution I de la 19^e CIST

65. Depuis 2018, le BIT a mené diverses activités de formation régionales portant sur les normes de la CIST et sur des sujets connexes. En outre, il a largement développé son assistance technique directe en vue d'appuyer la mise en œuvre des normes adoptées par la 19^e CIST, ce qui a permis d'étendre leur application de manière considérable. Ces activités sont décrites de manière plus détaillée dans les sections 6.3 à 6.6 du présent rapport.
66. Par ailleurs, le BIT a pris en considération les normes les plus récentes pour mettre à jour le contenu de l'Académie de statistique et d'analyse du marché du travail, un cours en ligne qui a eu lieu à de multiples reprises depuis 2018 et a touché un large public. On trouvera plus de détails sur l'académie et d'autres activités de renforcement des capacités menées à l'échelle mondiale dans la section 6.1.3 ci-après.

3.3. Examen des pratiques nationales en matière de compilation des statistiques du travail

67. En juin 2023, le Département de la statistique a publié un questionnaire sur les pratiques nationales dans divers domaines des statistiques du travail, notamment en ce qui concerne la méthodologie de l'enquête sur la main-d'œuvre, les notions utilisées et l'éventail des données recueillies sur différents sujets. L'objectif est de dépouiller les réponses obtenues en vue de créer une base de données sur ces pratiques qui pourra être tenue à jour de manière continue. Certaines des principales données recueillies dans le cadre de cet exercice seront présentées à titre d'information à la 21^e CIST.

3.4. Mise en œuvre de la Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail

68. La résolution I adoptée par la 20^e CIST en 2018 a remplacé la Classification internationale d'après la situation dans la profession adoptée par la 15^e CIST en 1993 (CISP-93) et comprend une révision de la Classification internationale des statuts d'emploi (CISE-18), une Classification internationale des statuts au regard du travail (CISaT-18) portant sur toutes les formes de travail, ainsi qu'un ensemble de variables et de catégories transversales.

69. La CISE-18 se compose de dix catégories détaillées de situation dans la profession, dont quatre sous-catégories de salariés, des catégories distinctes pour les propriétaires-gérants de sociétés et une nouvelle catégorie de non-salariés dépendants, offrant ainsi une classification plus détaillée qui répond mieux aux besoins des pays en leur permettant de disposer de statistiques traduisant l'évolution constante du marché du travail.
70. L'appui à la transition vers les nouvelles normes a constitué une part importante du programme de travail du BIT depuis leur adoption en 2018. Le Bureau a activement soutenu les pays de toutes les régions dans l'expérimentation et la mise en œuvre de la CISE-18, en leur offrant une assistance méthodologique et des activités de renforcement des capacités, et en faisant un effort d'information.
71. Interrompues dans une certaine mesure par la pandémie de COVID-19, les activités de mise en œuvre de la CISE-18 font désormais l'objet d'une plus grande attention de la part des pays. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, sept pays ont effectué des tests approfondis et six autres ont prévu des expérimentations pour 2023 et 2024. Deux pays ont mis en œuvre la CISE-18 et devraient publier des données d'ici à la fin de l'année 2023. En Asie et dans le Pacifique, un pays a appliqué cette classification et quatre ont effectué des tests. En Afrique, quatre pays ont mis en œuvre la CISE-18 et six autres ont planifié des tests. En Europe et en Asie centrale, l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a mis en place un groupe de travail chargé de formuler des recommandations pour la collecte de données relatives à la CISE-18 dans tous les pays de l'Union européenne. Des essais pilotes seront menés en 2023 et 2024.
72. Sur la base de l'expérience croissante des pays, le BIT a constamment mis à jour les méthodes proposées pour intégrer dans le manuel électronique CISE-18 les mesures liées à cette classification dans le cadre des enquêtes auprès des ménages³⁶. Une attention particulière a été accordée à l'identification de la nouvelle catégorie des non-salariés dépendants et à la réduction du nombre de questions posées afin d'apaiser les craintes d'un alourdissement de la charge de travail des répondants. La méthodologie continuera d'être mise à jour pour tenir compte des informations les plus récentes et de l'expérience acquise. Le BIT s'est engagé à mener des activités de renforcement des capacités pour appuyer les efforts de mise en œuvre dans les pays.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence souhaitent peut-être se pencher sur l'ensemble des outils actuellement disponibles pour appuyer la mise en œuvre de la résolution I de la 20^e CIST et réfléchir à la meilleure façon d'assurer une large application des normes et aux types d'appui nécessaires pour faire connaître ces normes et outils, notamment au moyen d'activités de renforcement des capacités.

3.5. Mesure du travail domestique et des activités de soin et services à la personne non rémunérés

73. L'adoption de la résolution I de la 19^e CIST a fait entrer la fourniture de services pour la consommation personnelle (communément appelée «travail domestique et activités de soin et services à la personne non rémunérés») dans le champ de référence des activités relevant des statistiques sur la main-d'œuvre.

³⁶ ILOSTAT, «ICSE-18 e-manual».

74. Compte tenu des progrès accomplis depuis la 19^e CIST, dans un contexte où «les pays reçoivent de plus en plus de demandes pour produire des statistiques sur les activités de travail non rémunérées», la 20^e CIST a constaté une «nécessité urgente de produire des orientations et d'élaborer des méthodologies en lien avec les méthodes d'utilisation du temps» et a relevé les nombreuses difficultés liées à la façon de mesurer l'utilisation du temps non seulement en ce qui concerne «les méthodes de collecte des données, mais aussi l'analyse et l'utilisation des données générées»³⁷.
75. Pour répondre à cette nécessité, le BIT a lancé un programme de travail visant à étayer la production de statistiques sur la fourniture de services pour la consommation personnelle par l'ajout à intervalles réguliers de modules simplifiés de mesure de l'utilisation du temps dans les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre. À partir de juin 2020, avec le soutien financier de la Fondation pour les Nations Unies et de la plateforme de collaboration technique et de sensibilisation «Data 2X», le BIT s'est associé à des bureaux nationaux de statistique et à des instituts de recherche pour mettre au point, expérimenter et perfectionner de nouveaux outils modulaires de mesure de l'utilisation du temps. Ce programme de travail s'est appuyé sur les orientations et les meilleures pratiques en vigueur, en tenant compte des tendances récentes en faveur d'une harmonisation des normes internationales de production de statistiques sur l'utilisation du temps et des avancées techniques des logiciels d'entretien individuel assisté par ordinateur (CAPI).
76. Ce programme de travail a notamment permis de concevoir de nouveaux modules simplifiés d'utilisation du temps (développés dans le système CSPro pour le mode CAPI) et des guides nationaux d'adaptation, de mise en œuvre et de traitement des données. Le BIT a également créé un cours de formation spécialisé sur le thème des activités de soin et des services à la personne non rémunérés, lancé par l'intermédiaire du Centre de Turin en 2022, et a ajouté les sujets de la fourniture de services pour la consommation personnelle et de la mesure de l'utilisation du temps dans ses programmes de formation et d'assistance technique. Les principaux résultats obtenus dans ce domaine sont exposés dans un document de séance³⁸.
77. Le BIT continue d'apporter des contributions techniques à la mise à jour des normes et de la documentation internationales sur la production de statistiques relatives à l'utilisation du temps et sur le thème connexe de l'évaluation des services non rémunérés au sein des ménages, afin de garantir la cohérence entre les notions, les définitions de référence et les indicateurs utilisés, comme le précise la 19^e CIST. L'OIT, en tant que membre du groupe d'experts sur les moyens novateurs et efficaces de collecter des statistiques sur l'utilisation du temps, dont la Division de statistique de l'ONU assure la coordination, participe activement à la révision du *Guide des statistiques du budget-temps* de 2005, dont la publication est prévue pour 2024³⁹.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leur soutien à la poursuite des travaux visant à aider les pays à ajouter à leur enquête sur la main-d'œuvre des modules simplifiés d'utilisation du temps afin d'améliorer la mesure de la fourniture de services pour la consommation personnelle.

³⁷ OIT, *Rapport de la Conférence*, 20^e CIST, rapport III, ICLS/20/2018/3, 2018, paragr. 126.

³⁸ Document de séance 7.

³⁹ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), *Guide des statistiques du budget-temps: mesures du travail rémunéré et non rémunéré*, 2007.

3.6. Mesure du travail bénévole

- 78.** Comme il a été demandé lors de la 20^e CIST, le Département de la statistique a mis à jour la documentation et les outils concernant la mesure du travail bénévole. Grâce à une excellente collaboration et au soutien généreux du programme des Volontaires des Nations Unies, un nouveau module de l'enquête sur la main-d'œuvre a été mis au point et validé par des tests qualitatifs et quantitatifs menés au Sénégal et en Ukraine.
- 79.** Le Département de la statistique offre un appui à la demande aux pays qui souhaitent mettre en œuvre ce module. Des conseils sur l'adaptation et la mise en œuvre du module au niveau national sont disponibles sur le site Web du département ⁴⁰, où l'on peut télécharger le *Guide pour la mesure du travail bénévole* ⁴¹, accéder à l'outil de visualisation des questionnaires de l'enquête sur la main-d'œuvre ou suivre le cours d'auto-apprentissage sur la mesure du travail bénévole proposé par le Centre de Turin. Le guide et le cours sont disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe. En outre, depuis 2021, le Centre de Turin a intégré la mesure du travail bénévole dans son programme d'activités de renforcement des capacités, qui comprend l'Académie de statistique et d'analyse du marché du travail.
- 80.** Le BIT et le programme des Volontaires des Nations Unies ont présenté la documentation actualisée à l'occasion de différentes manifestations nationales, régionales et mondiales pertinentes (telles que la Conférence mondiale du bénévolat en 2022 et le Congrès mondial de la statistique en 2023). D'après les informations disponibles, l'Ukraine est le seul pays qui a produit des statistiques officielles sur le travail bénévole à l'aide du nouveau module du BIT en 2022. Plusieurs autres pays ont exprimé leur souhait de le faire et y travaillent avec l'aide du Département de la statistique.
- 81.** Étant donné qu'une part importante du travail bénévole effectué dans la société consiste à fournir des services de soin non rémunérés, le Département de la statistique a consacré du temps et des ressources à la mise au point d'outils permettant de distinguer les activités bénévoles de soin et services à la personne dans les données collectées à l'aide du module sur le travail bénévole de l'enquête sur la main-d'œuvre. À cette fin, une version expérimentale d'un tableau de correspondance reliant les codes pertinents de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS) et ceux de la Classification internationale type des professions (CITP) a été conçue et testée à partir de données collectées en Ukraine. Elle permet d'agréger les statistiques sur l'utilisation du temps et les données de l'enquête sur la main-d'œuvre relatives au temps consacré à divers types d'activités de soin non rémunérées, et de produire des estimations plus complètes.
- 82.** Outre le travail méthodologique, chaque année, le Département de la statistique met à jour la base de données des indicateurs nationaux du travail bénévole sur le portail ILOSTAT.

⁴⁰ ILOSTAT, «Statistiques sur le travail bénévole».

⁴¹ OIT, *Guide pour la mesure du travail bénévole: Orientations sur la mise en œuvre du module sur le travail bénévole recommandé par l'OIT à ajouter dans les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre*, 2021.

3.7. Définitions statistiques des activités de soin et services à la personne

- 83.** L'expression «activités de soin et services à la personne» recouvre un large éventail d'activités productives visant à répondre aux besoins physiques, psychologiques, cognitifs et émotionnels de la population⁴². L'intérêt pour ces activités s'est considérablement accru au cours de ces dernières années, étant donné l'enjeu de plus en plus important que représente l'économie du soin pour les décideurs du monde entier⁴³. La valeur sociale et économique des activités de soin non rémunérées est de plus en plus reconnue, alors que l'attention se fixe sur la persistance des inégalités de genre et que l'on débat de la nécessité de ne pas se focaliser sur le PIB. L'accélération des transformations démographiques est un autre facteur important, car il en résulte des besoins (et des possibilités) en ce qui concerne les investissements dans le secteur des services à la personne et les emplois décents⁴⁴.
- 84.** Les activités de soin et les services à la personne relèvent d'une grande variété d'unités économiques (habitation privée, collectivité, entreprise marchande ou non marchande, etc.). Des activités de soin identiques peuvent avoir lieu dans des unités économiques identiques, sous la forme d'un travail rémunéré ou non rémunéré, et dans le cadre d'un emploi formel ou informel. C'est pourquoi il peut être difficile de tracer les contours de ces activités. De plus, le fait qu'il puisse être nécessaire de recourir à différentes sources pour mesurer les activités de soin et les services à la personne constitue une difficulté supplémentaire.
- 85.** En raison de cette complexité et faute de normalisation au niveau international des définitions de référence et des directives relatives à la mesure de ces activités, de fortes divergences dans les pratiques de classification peuvent être observées entre les pays, les organismes internationaux, les instituts universitaires de recherche et les organisations non gouvernementales. Les difficultés de comparabilité internationale et de suivi à long terme qui en résultent sont bien connues. Tant au sein du système des Nations Unies que parmi les mandants de l'OIT, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer une définition des activités de soin et des services à la personne normalisée à l'échelle mondiale.
- 86.** La résolution I de la 19^e CIST présente un point de départ conceptuel cohérent pour l'élaboration d'une définition internationale de ces activités sous la forme de notion transversale. Il est proposé de travailler à la formulation d'une nouvelle définition de référence, d'un cadre conceptuel et d'orientations pour la mesure de ces activités, conformément aux normes internationales en vigueur et parallèlement aux travaux de mise à jour de la Classification internationale type des professions adoptée par une réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail en décembre 2007 (CITP-08). Ces travaux débuteraient après la 21^e CIST par la mise en place d'un groupe de travail technique sur les soins et services à la personne composé de représentants des mandants de l'OIT et d'observateurs qualifiés. Un document de séance présente de plus amples informations à ce sujet⁴⁵.

⁴² OIT, *Prendre soin d'autrui: Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, 2019.

⁴³ OIT, *Soin à autrui au travail: Investir dans les congés et services de soin à autrui pour plus d'égalité de genre dans le monde du travail*, 2022.

⁴⁴ OIT, *Soin à autrui au travail*.

⁴⁵ Document de séance 8.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: a) donner leur avis sur la nécessité d'élaborer une définition statistique de référence, un cadre conceptuel et une série d'indicateurs visant à normaliser la mesure des activités de soin et des services à la personne, afin de les soumettre à la 22^e CIST pour approbation; b) dans l'éventualité où cette normalisation serait nécessaire, exprimer leur soutien à la création d'un groupe de travail technique sur les soins et services à la personne chargé de lancer le travail approfondi que suppose cette démarche, ou suggérer d'autres moyens de la mener à bien.

3.8. Mise à jour des résolutions et de la documentation concernant la mesure des revenus liés au travail

87. Les normes actuelles sur la mesure du revenu résultant de l'exercice d'activités professionnelles ont été établies il y a plus de vingt ans dans la [Résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi](#) adoptée par la 16^e CIST en 1998 (ci-après «la résolution I de la 16^e CIST») et dans la [Résolution concernant les statistiques des revenus et des dépenses des ménages](#) adoptée par la 17^e CIST en 2003 (ci-après «la résolution I de la 17^e CIST»).
88. La résolution I de la 16^e CIST a établi des normes sur la mesure du revenu lié à l'emploi, en établissant des notions et des définitions fondées sur des normes adoptées précédemment, principalement au moyen de résolutions des 10^e, 13^e et 15^e CIST. Or, depuis 1998, des modifications importantes ont été apportées aux concepts statistiques de base sur lesquels cette résolution était fondée, notamment en ce qui concerne le temps de travail, l'emploi et les statuts d'emploi, respectivement par les 18^e, 19^e et 20^e CIST. Par conséquent, certaines parties du texte de la résolution I de la 16^e CIST ne sont plus conformes aux normes les plus récentes.
89. La résolution I de la 17^e CIST a établi, outre la notion de revenu de l'emploi, celle de revenu tiré de la production de services destinés à l'autoconsommation, qui relève de la production pour la consommation personnelle, une forme de travail nouvellement définie dans la résolution I de la 19^e CIST. Toutefois, les revenus provenant des autres formes de travail définies dans la résolution I de la 19^e CIST (travail en formation non rémunéré, travail bénévole et autres formes de travail) ne sont pas mentionnés. En outre, la résolution I de la 17^e CIST s'appuie sur les mêmes concepts et définitions clés du revenu lié à l'emploi que ceux de la résolution I de la 16^e CIST, qui ne sont pas compatibles avec les concepts et définitions établis après 2003.
90. Afin de rendre ces deux résolutions conformes aux normes les plus récentes et d'actualiser les conseils de mesure qu'elles contiennent, le Département de la statistique a entrepris de les modifier. Des projets de résolutions amendées accompagnés des explications correspondantes ont été établis et examinés avec les mandants de l'OIT lors de consultations en ligne tenues au niveau régional et interrégional en mai et juin 2023. Les observations formulées sur ces projets ont permis de déterminer les amendements à reprendre dans les projets définitifs qui seront présentés à la 21^e CIST pour examen et adoption. Les projets mis à jour sont présentés dans un document de séance ⁴⁶.

⁴⁶ Document de séance 9.

91. Les résolutions amendées serviront de base aux futurs travaux du Département de la statistique consacrés à l'amélioration et à l'élaboration de normes, d'orientations et d'outils concernant la mesure du revenu lié au travail. Au cours des consultations, les mandants ont mis en évidence plusieurs questions prioritaires pour lesquelles des progrès notables doivent être accomplis, à savoir:
- la conception d'un cadre global de concepts, de définitions et d'indicateurs relatifs au revenu lié au travail, dans lequel serait décrite leur correspondance avec d'autres systèmes statistiques tels que le SCN;
 - la révision des concepts et des définitions en vigueur afin d'évaluer s'il convient de les modifier ou d'en élaborer de nouveaux;
 - l'amélioration de la documentation explicative et des outils de mesure proposés pour les enquêtes auprès des ménages et des établissements et les sources administratives, et leur diffusion simultanée en anglais, en espagnol et en français.

Le Département de la statistique est déterminé à travailler sur ces thèmes prioritaires et à appuyer la production de statistiques nationales si les ressources nécessaires deviennent disponibles.

92. Des progrès ont déjà été réalisés pour ce qui est de la documentation explicative sur la mesure du revenu lié au travail. Dans le cadre d'un projet visant à établir des statistiques genrées sur l'informalité («*Engendering informality statistics*») que le BIT a lancé en 2021 avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates, le Département de la statistique a établi et expérimenté une documentation explicative sur la mesure du revenu de l'emploi dans les modules de l'enquête sur la main-d'œuvre afin de collecter des données sur ce type de revenu, ce qui est particulièrement pertinent pour les pays en développement où la part dans l'emploi des travailleurs indépendants informels est élevée. De plus amples informations à cet égard sont présentées dans le document de séance consacré à ce sujet. Si les travaux réalisés ont été suffisants pour définir des orientations préliminaires, ils ont également mis en évidence la complexité de la mesure des revenus liés à l'emploi dans les enquêtes auprès des ménages et la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence seront invités à donner leur avis sur: a) les propositions d'amendements à la résolution I de la 16^e CIST et à la résolution I de la 17^e CIST; b) les priorités des travaux futurs, à partir des domaines indiqués dans le document de séance sur la modification des normes et de la documentation actuelles sur les revenus liés au travail; c) la nécessité ou non d'établir de nouvelles normes statistiques à présenter à la 22^e CIST, ce qui supposerait la création d'un groupe d'experts ou, dans la négative, la manière dont ces travaux pourraient être menés à bien.

3.9. Violence et harcèlement au travail

93. En 2019, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 190) et la recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019. Dans la recommandation n° 206, les États Membres de l'OIT sont invités à «collecter des données et [...] publier des statistiques» pour appuyer les efforts visant à éradiquer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Ainsi, le BIT a procédé à un premier examen des sources nationales possibles de statistiques sur le sujet. Les résultats de cet examen, qui sont résumés dans un document de séance, mettent en évidence le caractère limité et la rareté des données disponibles sur le phénomène et les grandes

difficultés rencontrées pour le mesurer⁴⁷. L'examen a également révélé que, si les enquêtes constituent la meilleure source potentielle de données, seuls certains aspects de la violence liée au travail sont actuellement pris en compte par les pays dans le cadre d'enquêtes spécialisées, telles que les enquêtes sur les conditions de travail ou celles sur la criminalité et la victimisation.

94. Pour aider les pays à faire face à la nécessité de collecter des données énoncée dans la recommandation n° 206, il convient de définir un cadre conceptuel et de mesure pour les statistiques portant sur ce sujet. À cette fin, le BIT a établi un document de séance dans lequel il expose les principaux éléments conceptuels et méthodologiques à prendre en considération, en s'appuyant sur l'examen des sources et les données d'expérience concernant la mesure de la violence dans des domaines connexes, à savoir la violence à l'égard des femmes et la violence exercée par un partenaire intime⁴⁸. Ce document met en évidence la complexité de la conceptualisation et de la définition de la violence, étant donné que le phénomène présente de multiples facettes et que la prise de conscience et la perception de ce qu'est un comportement violent peuvent être subjectives et varier d'un individu à l'autre et d'un contexte social et culturel à l'autre. Parmi les questions essentielles à traiter figurent notamment celle de la détermination des comportements qui traduisent les aspects les plus importants de la violence et du harcèlement, quel que soit le contexte, et celle du lien à établir avec clarté entre comportements violents et travail. En outre, la mesure de la violence pose des problèmes particuliers de déontologie et de sécurité, compte tenu de la sensibilité des informations recueillies.
95. Le BIT a en outre élaboré un questionnaire d'enquête préliminaire ainsi que des lignes directrices en matière d'éthique et de sécurité pour sa mise en œuvre. En 2022-23, il a procédé à des essais de validation qualitatifs et quantitatifs du questionnaire, en collaboration avec des bureaux nationaux de statistique et des instituts universitaires et de recherche. Les résultats de ces tests serviront à étayer des travaux conceptuels et méthodologiques ultérieurs.
96. Outre ses travaux visant à établir un cadre pour les statistiques officielles sur le sujet, le BIT, au moyen d'un module de l'enquête «World Risk Poll 2021», a recueilli des informations préliminaires sur la violence dont sont victimes les travailleurs dans 121 pays, à des fins de sensibilisation à cette question et de promotion de la ratification de la convention n° 190⁴⁹.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur: a) l'intérêt que présentent les statistiques sur la violence et le harcèlement liés au travail pour leur pays; b) les progrès réalisés à ce jour dans la définition d'approches conceptuelles et méthodologiques permettant de produire des statistiques sur le sujet; c) la pertinence d'établir un groupe de travail chargé d'aider le BIT à poursuivre les travaux statistiques sur cette question.

⁴⁷ Document de séance 10.

⁴⁸ Document de séance 11.

⁴⁹ OIT, Lloyd's Register Foundation et Gallup, *Experiences of violence and harassment at work: A global first survey*, 2022 [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé des résultats existe en français: «Données d'expérience sur la violence et le harcèlement au travail: première enquête mondiale»].

3.10. Statistiques sur le travail via des plateformes numériques: situation actuelle et voie à suivre

97. L'emploi via des plateformes numériques est encore relativement peu répandu dans de nombreux pays, mais le nombre de ces plateformes a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Les plateformes numériques regroupent toute une série de modèles économiques différents et constituent désormais un phénomène mondial qui a gagné la quasi-totalité des secteurs d'activité. Il en résulte un paysage très diversifié de plateformes et d'emplois dont les effets sur le marché du travail se sont accrus, ce qui a incité les dirigeants à y accorder une plus grande attention ⁵⁰.
98. Des bureaux et organismes de statistique ainsi que des chercheurs ont mené des travaux conceptuels et méthodologiques sur ce phénomène. Toutefois, ces travaux en sont encore au stade des ajustements et il faut prendre des mesures supplémentaires pour veiller à ce que l'emploi via des plateformes numériques soit représenté avec précision et de manière plus harmonisée entre les différents pays, régions et sources statistiques.
99. Le manuel intitulé *Handbook on Measuring Digital Platform Employment and Work*, établi conjointement par l'OCDE, l'OIT et Eurostat, peut servir de base à la définition d'un cadre statistique sur le travail et l'emploi via des plateformes numériques qui soit conforme aux normes statistiques internationales du travail ⁵¹. Il comprend des recommandations sur la manière de mesurer l'emploi via des plateformes numériques et offre une certaine souplesse en traitant plusieurs aspects pertinents de ces plateformes et des emplois qu'elles génèrent, ce qui permet aux pays de mettre l'accent sur des éléments différents en fonction de leurs objectifs. Il présente néanmoins des délimitations et des définitions statistiques qui gagneraient à être précisées et n'aborde pas certains aspects essentiels, notamment le type ou le degré de contrôle exercé par les plateformes numériques ou le degré de dépendance à l'égard des activités qu'elles engendrent.
100. L'expérience des pays concernant la description de l'emploi via des plateformes numériques met également en évidence les difficultés rencontrées. Outre la définition correcte du phénomène, il s'agit notamment du fait que ce type de travail est peu répandu dans certains pays, de la multiplicité des plateformes et du caractère sporadique et secondaire des activités exercées, parfois à raison de seulement quelques heures.
101. Malgré une forte demande de données sur cette question de la part des décideurs, des obstacles conceptuels et méthodologiques persistent. Les pays et les organismes concernés ont acquis de l'expérience en ce qui concerne la mesure du phénomène, mais d'autres travaux doivent être menés pour améliorer leur capacité à produire des données pertinentes pour l'action publique. Cette nécessité de poursuivre les travaux conceptuels et méthodologiques sur la base des progrès réalisés à ce jour est explicitée dans un document de séance ⁵².

⁵⁰ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2021: Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail*, 2021.

⁵¹ OCDE, OIT et Eurostat, *Handbook on Measuring Digital Platform Employment and Work*, 2023.

⁵² Document de séance 12.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur:

- a) la nécessité de définir des directives statistiques sur le travail via des plateformes numériques, y compris un cadre conceptuel et des recommandations pour la collecte des données;
- b) l'opportunité d'utiliser le manuel établi par l'OCDE, l'OIT et Eurostat (*Handbook on Measuring Digital Platform Employment and Work*) comme point de départ pour l'élaboration d'un cadre conceptuel du travail et de l'emploi via des plateformes numériques;
- c) l'opportunité d'axer les travaux conceptuels sur les points présentés dans la section 6.3 du document de séance consacré au travail et à l'emploi via des plateformes numériques et d'aborder d'autres questions essentielles;
- d) la nécessité pour les pays de contribuer activement aux travaux méthodologiques sur le sujet et les possibilités de tester différents aspects essentiels;
- e) l'opportunité de charger le BIT d'élaborer des directives statistiques sur le travail et l'emploi via des plateformes numériques en vue de soumettre de nouvelles normes à la 22^e CIST pour examen, ce qui nécessiterait la mise en place d'un groupe d'experts, et, dans la négative, les autres possibilités de mener ces travaux.

3.11. Statistiques du travail et COVID-19

- 102.** La pandémie de COVID-19 a provoqué une onde de choc sans précédent dans le monde entier et mis à mal la capacité des pays à collecter des données sur le marché du travail à partir d'enquêtes. Dans le même temps, elle a donné lieu à une forte demande de nouvelles données afin d'assurer un suivi de ses vastes répercussions sur les activités professionnelles des travailleurs, leurs conditions de travail et leur participation au marché du travail. Cette situation a mis à rude épreuve les producteurs de statistiques, qui ont alors demandé l'aide de l'OIT dans divers domaines. Ainsi, le BIT a entrepris toute une série d'activités, décrites ci-dessous.
- 103.** Avant la fin du mois de mars 2020, il a mené une première évaluation des répercussions de la pandémie sur les efforts de collecte et de publication des statistiques du marché du travail. Cette évaluation a mis en évidence une série de difficultés rencontrées par les pays, notamment la suspension des entretiens en raison des mesures de confinement et des restrictions de circulation, qui ont interrompu la fourniture de données au moment où elles étaient le plus nécessaires⁵³. Sans surprise, c'est dans les pays qui dépendaient des entretiens en face-à-face que l'incidence a été la plus forte, même si nombre d'entre eux ont essayé, avec un temps et des ressources très limités, de passer à des entretiens par téléphone. À partir des données disponibles, il est clairement apparu qu'il fallait compléter les indicateurs existants afin de mieux cerner les répercussions de la pandémie sur le marché du travail, par exemple en recueillant de nouvelles données sur les heures de travail perdues et les absences temporaires au travail.
- 104.** Cette première évaluation rapide a été suivie, en 2021, d'un examen global plus approfondi qui a permis de dresser un tableau plus exhaustif de l'ampleur des incidences⁵⁴. Cet examen a révélé que près de la moitié des pays qui avaient prévu de mener une enquête sur la main-d'œuvre en 2020 avaient été contraints de suspendre les entretiens à un moment ou à un autre au cours de cette même année, avec de grandes variations d'une région à l'autre, liées en grande partie au

⁵³ OIT, *COVID-19 impact on labour market statistics*, Note technique du BIT, 2020.

⁵⁴ Antonio R. Disenza et Kieran Walsh, *Global review of impacts of the COVID-19 pandemic on labour force surveys and dissemination of labour market statistics* (OIT, 2021).

mode de collecte des données. Devant l'impossibilité de poursuivre les entretiens en face-à-face, environ la moitié des pays qui ne recueillaient pas d'informations par téléphone sont passés à cette méthode au cours de l'année 2020; toutefois, cette transition a posé de grandes difficultés, notamment la nécessité de trouver les coordonnées des personnes à contacter, ce qui a inévitablement pesé sur les taux de réponse et la qualité des données. Dans les cas extrêmes, les pays ont dû entièrement suspendre les enquêtes et les publications prévues, mais, dans la plupart des cas, ils ont réussi à poursuivre leur enquête sur la main-d'œuvre et même à élargir l'éventail des informations publiées. Ces effets se sont poursuivis en 2021 et au-delà.

- 105.** Afin de combler le manque initial de données au niveau mondial sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le marché du travail, le BIT a créé l'*Observatoire de l'OIT sur le monde du travail* (voir la section 4.5 du présent rapport pour plus de détails) et adopté de nouvelles méthodes de modélisation innovantes qui permettent d'établir des estimations mondiales sur des sujets tels que les pertes de temps de travail, les variations globales du nombre de chômeurs et de personnes ayant un emploi, et la manière dont ces variations se répartissent entre femmes et hommes.
- 106.** Pour compléter le tableau et compte tenu des perturbations majeures des systèmes nationaux de collecte de données, le BIT a commandé, pour la période comprise entre novembre 2021 et mars 2022, une enquête mondiale sur les effets du COVID-19 sur l'emploi, l'éducation et les aspirations futures en matière d'emploi. Cette enquête mondiale a été menée selon une méthode mixte dans 40 pays sélectionnés pour rendre compte de la diversité des situations dans les différentes régions du monde. Les résultats corroborent les données disponibles à ce jour sur les pertes d'emplois et d'heures de travail durant la phase initiale de la pandémie, ainsi que sur les perturbations du système d'enseignement dans le monde entier. Cela étant, ils mettent également en évidence les premiers signes de reprise sur le marché du travail et jettent un nouvel éclairage sur les conséquences que ces changements ont eues pour les aspirations futures en matière d'emploi.
- 107.** L'une des conséquences des mesures de confinement prises pendant la pandémie de COVID-19 a été de faire fortement augmenter le nombre de personnes travaillant à domicile, ce qui semble avoir eu un effet durable sur la façon dont le travail est organisé et sur les lieux où il est exercé. Pour aider les pays à mesurer cette évolution, le BIT a établi et publié des orientations sur la mesure du travail à distance, du télétravail, du travail à la maison et du travail basé à domicile, qui sont présentées dans un document de séance ⁵⁵.
- 108.** Le BIT a également produit toute une documentation sur d'autres domaines méthodologiques, en particulier au cours de l'année 2020. Il a notamment donné les premiers conseils sur les éléments essentiels de l'enquête sur la main-d'œuvre et sur le traitement des cas particuliers qui se sont présentés pendant la pandémie et qui, du fait de l'ambiguïté de leur interprétation au regard des définitions types en vigueur, pouvaient présenter un risque de traitement incohérent d'un pays à l'autre (par exemple, le traitement des absences pour lesquelles la date de retour est inconnue en raison des restrictions liées au COVID-19) ⁵⁶. Les autres sujets abordés concernaient notamment les possibilités de poursuivre la collecte des données de l'IPC, le recours à des enquêtes rapides comme moyen de mesurer les répercussions de la pandémie sur l'emploi et le

⁵⁵ Document de séance 13.

⁵⁶ OIT, *Le suivi des marchés du travail durant les confinements visant à contenir la propagation du COVID-19: Le contenu essentiel des enquêtes sur la main-d'œuvre et le traitement des groupes spécifiques*, Note technique du BIT, 2020.

travail non rémunéré, et les solutions pratiques à mettre en œuvre pour continuer de recueillir des données dans le cadre des enquêtes sur la main-d'œuvre ⁵⁷.

- 109.** Compte tenu de l'augmentation considérable du volume des échanges en ligne, l'OIT a participé à de nombreuses activités virtuelles de renforcement des capacités et de partage des connaissances dans toutes les régions, y compris en collaboration avec divers autres organismes, tels que des commissions régionales et le DESA, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et la Banque mondiale. Elle a également pris part de façon très active à des mécanismes interinstitutionnels tels que le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, dont les services en ligne ont permis de publier de nombreux documents d'orientation et d'organiser toute une série de manifestations ⁵⁸. Cela s'ajoute aux nombreuses activités d'assistance technique menées par le réseau des statisticiens régionaux du BIT, comme indiqué dans le chapitre 6 du présent rapport.
- 110.** Parmi les diverses autres conséquences de la pandémie, les activités de renforcement des capacités ont dû être menées presque exclusivement en ligne en 2020 et 2021, ce qui a présenté des avantages en termes de possibilités d'accès à un large public, mais aussi des difficultés, comme celles liées à l'adaptation des supports et des méthodes de formation au format en ligne. En plus du vaste programme d'activités de renforcement des capacités décrit au chapitre 6, au début de l'année 2021, le BIT a mis en place une académie en ligne destinée à fournir des conseils sur les statistiques du travail dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

3.12. Statistiques des coopératives

- 111.** Le modèle de propriété coopérative et les principes de gouvernance démocratique offrent aux producteurs, aux travailleurs et aux consommateurs un moyen de répondre à de nombreuses questions auxquelles ils font face dans un monde du travail et une société en constante évolution. Il est indispensable de disposer de statistiques fiables, comparables et exhaustives pour étayer comme il convient l'élaboration de politiques visant à encourager et à réglementer les coopératives et pour évaluer leur contribution à la promotion d'une croissance économique durable, d'emplois de qualité, du travail décent et de la justice sociale. La nécessité d'améliorer les statistiques nationales sur les coopératives est mentionnée dans la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et dans les *Directives concernant les statistiques des coopératives* adoptées par la 20^e CIST, qui constituent la première norme statistique internationale sur les coopératives.
- 112.** Les directives décrivent les concepts, les classifications, les unités statistiques et les définitions opérationnelles nécessaires à l'établissement de statistiques sur les coopératives et invitent le BIT à poursuivre ses travaux méthodologiques à cet égard. À cette fin, en collaboration avec le Comité pour la promotion de l'action coopérative (COPAC) et le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), le BIT a publié un ouvrage intitulé *Statistics of Cooperatives: Concepts, classification, work and economic contribution measurement* ⁵⁹, dans lequel sont rassemblées les versions actualisées de quatre études qui avaient été réalisées avant l'adoption des directives. En 2022, le BIT a également publié un guide

⁵⁷ OIT, *COVID-19: Guidance for labour statistics data collection: Consumer Prices Indexes*, Note technique du BIT, 2020; OIT, *COVID-19: Orientations pour la collecte des données des statistiques du travail: Appréhender l'impact sur l'emploi et le travail non rémunéré au moyen d'enquêtes rapides*, Note technique du BIT, 2020; et OIT, *COVID-19: Guidance for labour statistics data collection: Guidance to data producers to maintain labour force survey data collection*, Note technique du BIT, 2020.

⁵⁸ Division de statistique de l'ONU, «COVID-19 Response by ISWGHS».

⁵⁹ OIT, CIRIEC et COPAC, *Statistics on Cooperatives: Concepts, classification, work and economic contribution measurement*, 2020.

d'information (*Measuring Cooperatives*) pour expliquer les directives et les travaux à mener pour les mettre en pratique⁶⁰. Une initiative visant à évaluer les directives et à formuler des recommandations à leur sujet dans cinq pays (Costa Rica, Italie, République de Corée, République-Unie de Tanzanie et Türkiye) a été lancée en 2021 afin d'apporter des contributions nationales à l'élaboration d'un manuel du BIT sur les statistiques des coopératives⁶¹.

113. Ces évaluations, appuyées par des comités consultatifs nationaux dans les pays et par un comité consultatif mondial, ont révélé que des éclaircissements et des travaux méthodologiques supplémentaires étaient nécessaires, notamment pour:

- préciser les critères et les méthodes à utiliser pour l'identification opérationnelle des coopératives dans les sources de données;
- souligner l'importance que revêt la mesure de la contribution des coopératives au moyen d'indicateurs économiques conventionnels;
- poursuivre les travaux de mise au point d'indicateurs sur les incidences économiques particulières des coopératives;
- mesurer l'impact social et environnemental des coopératives;
- recenser les coopératives informelles ou non enregistrées et mesurer leur activité;
- définir des méthodes de collecte des données pour les différents éléments énumérés dans les directives.

114. Les résultats de ces travaux sont décrits dans les rapports nationaux et résumés dans un document de séance⁶². Il est proposé dans ce document de remédier aux problèmes constatés, chaque fois que possible, au moyen d'une version actualisée du guide d'information, d'un travail méthodologique supplémentaire dans le cadre de l'élaboration du manuel du BIT sur les statistiques des coopératives, ou de la création d'un groupe de travail chargé spécifiquement des indicateurs de la contribution économique spécifique des coopératives. Un ensemble de modifications consolidées à apporter aux directives, après vérification et mise à l'essai, pourrait alors, si nécessaire, être proposé à la 22^e CIST, en même temps que le manuel.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: *a)* examiner le document de séance présentant l'état d'avancement des travaux d'évaluation sur les statistiques des coopératives; *b)* formuler des observations sur les questions en suspens et les recommandations décrites dans le document de séance; *c)* faire part de leur soutien aux travaux en cours et de leur souhait d'y contribuer pour expérimenter et continuer de faire évoluer les *Directives concernant les statistiques des coopératives* et les documents qui s'y rapportent, en collaboration avec le Bureau.

⁶⁰ OIT, *Measuring Cooperatives: An information guide on the ILO Guidelines concerning Statistics of Cooperatives*, 2022.

⁶¹ OIT, «Initiative on advancing the Guidelines concerning Statistics of Cooperatives».

⁶² Document de séance 14.

3.13. Mesure de l'économie sociale et solidaire

- 115.** Parallèlement aux efforts déployés par le BIT en ce qui concerne les statistiques des coopératives, le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire a lancé une série de travaux sur les statistiques de l'économie sociale et solidaire (ESS). Trois documents de travail financés par la République de Corée ont été publiés à ce sujet en août 2021 ⁶³.
- 116.** L'ESS se compose en règle générale des associations, des organisations sans but lucratif, des coopératives et des mutuelles, ainsi que de certaines fondations d'utilité publique et autres entités analogues qui adoptent les règles éthiques, les valeurs et les principes de l'ESS. Elle a beaucoup gagné en visibilité pendant la pandémie de COVID-19, en raison du rôle qu'elle a joué en matière de création et de préservation d'emplois, et des services dont elle a fait bénéficier ses membres, usagers et collectivités. À un moment où se multiplient les appels à repenser le mode de fonctionnement des entreprises, l'ESS peut fournir les bases d'un modèle d'entreprise qui favorise l'inclusivité, la durabilité et la résilience.
- 117.** À l'heure actuelle, rares sont les pays qui produisent des statistiques sur l'ESS, et ceux qui le font définissent et délimitent cette économie de manière différente, selon leurs traditions ou leur législation. Les cadres existants ne permettent pas de produire des statistiques comparables et harmonisées au niveau mondial, et l'une des raisons en est que les définitions, les méthodes et les indicateurs statistiques nécessaires pour assurer la collecte systématique de données comparables n'ont pas encore été établis.
- 118.** À sa 110^e session (2022), la Conférence internationale du Travail a adopté la Résolution et les Conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire ⁶⁴ et, peu de temps après, le Conseil d'administration du BIT, à sa 346^e session (octobre-novembre 2022), a approuvé une stratégie et un plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire pour une période de sept ans (2023-2029) ⁶⁵, lesquels prévoient, au titre de leur premier objectif intitulé «Mieux faire comprendre les réalités et les besoins liés au travail décent et à l'économie sociale et solidaire» un produit centré sur l'amélioration des statistiques concernant le travail décent et l'ESS.
- 119.** En avril 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable qui demande aux États membres de mettre en évidence la contribution de l'ESS à l'établissement des statistiques nationales ⁶⁶.
- 120.** Dans la continuité de ses travaux sur les statistiques des coopératives, le Bureau a étudié l'état actuel de ces statistiques et présente à la 21^e CIST un document de séance qui fournit des informations générales sur les statistiques de l'ESS et leur historique, rappelle les discussions et les efforts récents et en cours du Bureau et des entités internationales concernées dans ce domaine et propose une feuille de route en vue de l'élaboration de directives concernant les statistiques de l'ESS, y compris les mesures proposées par les mandants et le Bureau jusqu'à la prochaine CIST et au-delà ⁶⁷.

⁶³ Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, «Trois documents de travail sur les statistiques de l'ESS ont été publiés par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire».

⁶⁴ OIT, *Résolution et Conclusions concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire*, Conférence internationale du Travail, 110^e session, 2022.

⁶⁵ OIT, *Questions découlant des travaux de la 110^e session (2022) de la Conférence internationale du Travail*, GB.346/INS/3/2, 2022.

⁶⁶ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 77/281, *La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*, A/RES/77/281 (2023), paragr. 1.

⁶⁷ Document de séance 15.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: a) examiner le document de séance sur la situation actuelle des statistiques de l'ESS et la nécessité d'élaborer des lignes directrices dans ce domaine; b) donner leur avis sur les questions en suspens et les recommandations figurant dans le document de séance; c) exprimer leur soutien aux travaux en cours et de leur intérêt à y participer en collaboration avec le Bureau.

3.14. Statistiques des migrations de main-d'œuvre: situation actuelle et travaux à venir

- 121.** En octobre 2018, la 20^e CIST a adopté les *Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main d'œuvre* afin d'aider les pays à améliorer la base de connaissances sur le sujet. Ces lignes directrices invitent l'OIT à promouvoir leur application, à poursuivre son travail méthodologique et à rendre compte des progrès réalisés. Depuis lors, l'Organisation, en collaboration avec les pays intéressés, a réalisé une série d'études de cas en vue de valider les lignes directrices, d'identifier les lacunes et les questions à approfondir, et de mettre en évidence des exemples de bonnes pratiques. Au nombre des sujets abordés on peut citer: une évaluation du cadre conceptuel au moyen de diverses sources de données; une étude comparative des sources et de leurs lacunes; un tour d'horizon des pratiques en vigueur pour l'emploi de données administratives à des fins statistiques; des enquêtes expérimentales destinées à mesurer certaines catégories de travailleurs migrants. Ces études de cas sont disponibles sur le portail ILOSTAT⁶⁸. Elles ont fourni des illustrations pour des activités d'orientation et des ateliers de formation qui auront lieu prochainement.
- 122.** Pour promouvoir l'application des lignes directrices relatives aux migrations et renforcer les capacités nationales à cet égard, le BIT, en collaboration avec le Centre de Turin, a mis en place un module d'apprentissage en ligne consacré à la mesure et à l'analyse des migrations de main-d'œuvre, qui est proposé chaque année depuis 2020⁶⁹; il a intégré des activités statistiques sur les migrations de main-d'œuvre dans ses projets de coopération pour le développement en Afrique, dans les Amériques et en Asie, et il a fourni une assistance technique directe à certains pays afin qu'ils puissent prendre en compte la question des migrations de main-d'œuvre dans le recensement de leur population, dans leurs enquêtes auprès des ménages et dans leurs systèmes d'information sur le marché du travail.
- 123.** De plus, le BIT a dressé un bilan des pratiques statistiques nationales en matière de migrations de main-d'œuvre sur la période 2015-2022. Cette évaluation montre que la majorité des pays qui communiquent des données ont au moins une source principale d'information pour la production de données de stock sur la situation des migrants internationaux au regard de l'emploi, que ce soit le recensement de la population de 2020 (113 pays), ou une enquête spéciale sur les migrations (17 pays). Pour avoir des données plus fréquentes et plus détaillées, cependant, il faut savoir que, sur les 93 pays qui prennent en compte les migrants internationaux dans leur dernière enquête sur les forces de travail, un tiers ne sont pas capables de produire des estimations de la population occupée par statut migratoire international et par sexe, avec un minimum de précision. Voir le document de séance pour de plus amples informations⁷⁰.

⁶⁸ ILOSTAT, «Statistiques sur les travailleurs migrants».

⁶⁹ Centre de Turin, «Cours en ligne pour mesurer et analyser les migrations de main-d'œuvre».

⁷⁰ Document de séance 16.

- 124.** D'importantes lacunes demeurent en ce qui concerne l'utilisation de registres administratifs pour la production de statistiques concernant les migrations internationales de main-d'œuvre. Au niveau mondial, 50 pays ont indiqué qu'ils incluaient les citoyens étrangers dans leur registre national de population et 43 autres qu'ils tenaient des registres à part pour les étrangers. Dans ces deux groupes, cependant, ils étaient seulement 37 et 34, respectivement, à pouvoir produire des statistiques sur l'emploi des migrants internationaux à l'aide de ces enregistrements. De plus, sur les 83 pays qui compilaient des données sur les entrées et les sorties aux frontières, seuls 45 considéraient l'emploi comme une raison possible d'arrivée ou de départ, et 27 produisaient des statistiques de flux à partir de ces données. De même, sur les 82 pays qui compilaient des données sur les permis de travail, seuls 48 produisaient des statistiques sur les stocks et les entrées de travailleurs étrangers et 12 produisaient des statistiques sur les sorties de personnes titulaires de permis de travail nationaux. Les pays qui déclarent compiler des informations sur les travailleurs migrants temporaires, y compris les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et autres travailleurs similaires occupant un emploi dans le pays, ou sur les migrants temporaires travaillant à l'étranger, sont encore moins nombreux – respectivement 44 et 24.
- 125.** L'amélioration des statistiques dans ce domaine est une priorité pour de nombreux pays: environ 50 pour cent des bureaux nationaux de statistique ont adopté des plans d'action concrets pour les cinq prochaines années, dont les objectifs sont les suivants: maîtriser l'utilisation des sources de données administratives, mettre en place une enquête spécialisée sur les migrations ou refondre une enquête auprès des ménages, les pays à haut revenu et à revenu intermédiaire mettant plutôt l'accent sur les migrants internationaux travaillant dans le pays et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou à faible revenu, plutôt sur les ressortissants du pays travaillant à l'étranger et sur les travailleurs migrants de retour dans le pays.
- 126.** Pour accroître la disponibilité de l'information à l'échelle mondiale, l'OIT a enrichi sa base de données relative aux statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre (ILMS) en lançant un nouveau questionnaire annuel destiné à la compilation de données officielles auprès des producteurs nationaux, et en publiant, en 2018 et en 2021, des estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs migrants internationaux (voir la section 5.2). Des efforts sont en cours pour compiler de nouvelles données de recensement auprès des pays en vue d'actualiser les estimations mondiales qui devraient être publiées en 2024. En outre, le BIT prévoit de revoir sa méthode d'estimation dans le but d'améliorer la qualité et la granularité des estimations mondiales et d'assurer sa cohérence avec les autres méthodes d'estimation de l'OIT.
- 127.** Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la cohérence des normes statistiques internationales portant sur un même sujet, l'OIT participe aux activités de plusieurs groupes de travail techniques, dont le Groupe d'experts de l'ONU en statistiques des migrations (2022-2024), qu'elle copréside, et elle est membre du Groupe d'experts en statistiques de l'ONU sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides, ainsi que des équipes spéciales sur les concepts de population, les migrations et la mobilité mises en place par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.
- 128.** Après examen et au vu de l'expérience accumulée, l'OIT a entrepris, à la lumière du cadre conceptuel actualisé relatif aux statistiques des migrations et de la mobilité internationales et du cadre d'indicateurs qui l'accompagne, adoptés par la Commission de statistique de l'ONU, respectivement en 2021 et 2023 ⁷¹, de réviser les *Directives concernant les statistiques des migrations*

⁷¹ Conseil économique et social de l'ONU, «[Statistiques des migrations. Rapport du Secrétaire général](#)», E/CN.3/2021/11, 52^e session, Commission de statistique, 2021; Conseil économique et social de l'ONU, «[Statistiques sociales: Rapport du Secrétaire général](#)», E/CN.3/2023/5, 54^e session, Commission de statistique, 2023.

internationales de main-d'œuvre. Cette révision vise à renforcer la cohérence entre les directives de la CIST et le cadre statistique de l'ONU nouvellement adopté sur le plan des concepts et de la terminologie, à régler les problèmes soulevés par certaines définitions, et à permettre une diffusion et une utilisation plus larges des directives. Compte tenu de l'ampleur de la révision, l'OIT propose de tenir une consultation supplémentaire avec le groupe de travail chargé d'examiner les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre avant de finaliser les modifications. Cette consultation serait aussi l'occasion de développer les recommandations relatives à la mobilité temporaire de la main-d'œuvre et de poursuivre l'élaboration des instructions de mesure, en tenant compte du contexte national. Voir le document de séance pour de plus amples informations ⁷².

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à : a) donner leur avis sur la proposition de l'OIT de convoquer une réunion du groupe de travail chargé d'examiner les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre afin de finaliser la révision proposée des *Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre* approuvées par la 20^e CIST en vue de leur diffusion d'ici à 2025; b) contribuer à améliorer la disponibilité des données nationales officielles et la qualité des estimations mondiales concernant les migrations internationales de main-d'œuvre en répondant au questionnaire ILMS 2023 du BIT; c) proposer des activités qui permettront au BIT de faire progresser les travaux sur cette question.

3.15. CITP-08: faits récents et révision

- 129.** Depuis 2018, le BIT soutient activement les pays qui mettent en œuvre la CITP-08 (classification internationale type des professions de 2008). Arménie, Eswatini, Iraq, Liban, Maurice, Namibie, Ouganda, Qatar, Ukraine et Viet Nam font partie des pays qui ont ainsi bénéficié d'une aide au renforcement des capacités et d'une assistance technique, mais le Bureau a également apporté son appui à d'autres pays, ainsi qu'à l'ONU et à d'autres organismes et utilisateurs, en leur dispensant des conseils quant à l'élaboration des classifications nationales, la validation et le codage des professions et le partage de la documentation y afférente.
- 130.** Un guide de mise en œuvre de la CITP-08 en préparation devrait apporter une aide supplémentaire aux pays en ce qui concerne l'utilisation et l'application de la classification. On y trouvera des conseils sur les activités et les ressources à prévoir pour adapter la CITP-08 au niveau national, ainsi que des informations sur la manière dont on révisé une classification nationale des professions. Des études de cas par pays et d'autres renseignements utiles complètent ces ressources. En outre, la page Web de la CITP-08 a été mise à jour et propose désormais de la documentation et une fonction de «recherche assistée par numéro de code» qui devrait faciliter le processus de codage ⁷³. À noter également que la structure de la CITP-08 a été traduite en arabe.
- 131.** Après discussion lors de la 20^e CIST, un groupe de travail technique a été mis en place pour procéder à la révision de la CITP-08, qui devrait s'achever avant la prochaine campagne de recensement de la population et des logements en 2030. L'objectif est de moderniser la CITP et de tenir compte des tendances et des pratiques actuelles sans compromettre la comparabilité des statistiques dans le temps, en s'appuyant sur les consultations et les recommandations passées et en tenant compte

⁷² Document de séance 17.

⁷³ ILOSTAT, «Classification internationale type des professions (CITP)».

des problèmes supplémentaires rencontrés par les pays, les associations professionnelles et les organismes statistiques, ainsi que de ceux signalés par le groupe de travail technique. La révision de la CITP a aussi pour objectif de clarifier les concepts, de revoir les définitions et de se servir des niveaux de compétence comme critères de classification, de revoir les niveaux de compétence associés aux différentes catégories, d'incorporer les professions nouvelles et émergentes, d'améliorer le regroupement des catégories, de supprimer celles qui sont obsolètes, de revoir la description des groupes et de faire des propositions pour la modernisation future de la CITP en vue de présenter une version révisée de cette classification pour examen à la prochaine CIST.

- 132.** Depuis 2021, le groupe de travail technique a organisé plusieurs consultations préliminaires afin de trouver des solutions appropriées aux problèmes structurels de la CITP. Des propositions concrètes ont été faites en ce qui concerne l'amélioration de la structure, la description des groupes et les projets de modernisation qui seront menés à bien dans l'avenir. De plus, le Bureau a engagé des consultations et des collaborations ponctuelles pour améliorer divers aspects de la CITP. La collaboration avec le ministère de la Main-d'œuvre de Singapour au sujet du recours à l'apprentissage machine pour identifier les professions émergentes en vue de la mise à jour de la CITP en est un exemple. Voir le document de séance pour de plus amples informations à ce sujet ⁷⁴.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: a) examiner le document de séance sur la révision de la CITP-08 et faire part de leurs observations au sujet des options de mise à jour proposées ou de toute autre question qu'ils jugeront pertinente; b) donner leur avis sur la pertinence du projet de modernisation de la CITP et manifester leur intérêt à cet égard en soutenant l'initiative.

3.16. Produire des statistiques genrées sur l'informalité: améliorer les outils et formuler des recommandations pour la collecte et la production de données

- 133.** Comme indiqué dans la section 3.8, en 2021, parallèlement aux travaux entrepris afin d'établir un nouveau cadre pour les statistiques sur l'informalité, le BIT, avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates, a lancé le projet *Engendering informality statistics*. Ce projet comporte plusieurs volets interdépendants, notamment: contribuer aux discussions du groupe de travail constitué pour élaborer les nouvelles normes, en veillant tout particulièrement à ce que la nécessité de produire des données ventilées par sexe sur l'informalité soit prise en compte dans les normes actualisées; mener des études pilotes pour analyser le contenu des enquêtes sur la main-d'œuvre et fournir des orientations à ce sujet, en tenant compte des nouvelles normes et en visant à générer un éventail élargi de données décrivant les différences entre les hommes et les femmes en matière de travail informel; étudier l'utilisation des statistiques sur l'informalité afin de formuler des recommandations à cet égard et de favoriser les articulations pertinentes entre les données et l'usage qui en est fait pour l'élaboration des politiques.
- 134.** Les études pilotes ont été menées en Ouganda et au Pérou en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique, tout d'abord sous la forme d'une série d'études qualitatives en 2021, suivies en 2022 d'études quantitatives, qui se sont poursuivies jusqu'en décembre. Il a été difficile de mener à terme les travaux dans le contexte des restrictions liées au COVID-19, mais toutes les

⁷⁴ Document de séance 18.

étapes ont été respectées, ce qui a permis de produire des données extrêmement précieuses pour éclairer les choix relatifs au contenu des enquêtes.

- 135.** Reflétant les principaux besoins de données sur l’informalité, les études étaient axées sur un éventail de sujets: identification de l’informalité, propriété des actifs dans les entreprises, utilisation des technologies de l’information et des communications, motivation, revenus des travailleurs dépendants ou indépendants, accès à des financements et mise à l’essai de séquences de questions permettant d’identifier les non-salariés dépendants sur la base de la CISE-18. Au stade des essais quantitatifs, un plan d’échantillonnage fractionné a été utilisé: deux ensembles différents de questions ont été testés sur ces thèmes, avec des variations sur les questions clés sélectionnées. En Ouganda, deux campagnes de collecte de données ont été menées auprès des mêmes ménages à différents moments de l’année 2022, tandis qu’au Pérou une seule campagne a eu lieu entre octobre et décembre.
- 136.** Le BIT publie au fur et à mesure les résultats des études et met à disposition le contenu des questionnaires types, y compris les mises à jour de questionnaires déjà publiés et les compléments d’information sur les thèmes choisis. Le Bureau tient à remercier la Fondation Bill & Melinda Gates de son soutien continu, ainsi que les collègues de l’Ouganda et du Pérou qui n’ont pas ménagé leurs efforts pour que les études puissent être menées à terme. Ce travail est décrit de façon plus détaillée dans un document de séance ⁷⁵.

3.17. Sources administratives des statistiques du travail

- 137.** Les données administratives sont des données courantes régulièrement collectées par les gouvernements, les prestataires de services et autres organismes dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Ces données sont un sous-produit des formalités administratives, qui, à l’origine, n’étaient pas compilées à des fins statistiques. Toutefois, elles peuvent encore servir de base à la production de statistiques officielles dans de nombreux domaines et sont précieuses en complément des enquêtes et des recensements. En ce qui concerne les statistiques du travail, par exemple, beaucoup d’indicateurs du cadre de mesure du travail décent requièrent des données qui ne pourraient pas être collectées par le biais d’une enquête sur la main-d’œuvre, mais qui figurent dans les registres administratifs.
- 138.** La pandémie de COVID-19, les mesures prises pour la contenir et ses effets socio-économiques ont mis en évidence l’intérêt des données administratives en tant que source complémentaire de statistiques officielles. Dans un contexte où la collecte de données sur le terrain était de plus en plus difficile, le recours aux registres administratifs à des fins statistiques s’est avérée être un complément important aux enquêtes traditionnelles.
- 139.** En outre, les registres administratifs peuvent constituer une source utile de statistiques pour des thèmes ou des groupes de population non couverts par les enquêtes, ce qui permet de produire des statistiques plus détaillées et plus désagrégées. Qui plus est, la combinaison de données d’enquête et de données administratives offre la possibilité de tirer pleinement parti des atouts de chaque source, tout en compensant leurs limites. Cette approche complémentaire présente l’avantage de relever la qualité et le niveau de précision des données, d’alléger la tâche des déclarants et de ceux qui compilent les données, et d’améliorer le rapport coût-efficacité de la production de statistiques. Le document de séance fournit de plus amples détails sur ce potentiel

⁷⁵ Document de séance 19.

des données administratives, ainsi que sur plusieurs pratiques nationales concernant l'utilisation des registres administratifs en tant que source complémentaire de statistiques du travail ⁷⁶.

140. S'ils peuvent servir d'utiles sources d'information en complément des enquêtes, ces registres ont aussi leurs limites, notamment en matière d'exhaustivité, de couverture, de respect des définitions statistiques normalisées, de représentativité de la population cible et de qualité des données. Sur le plan institutionnel, le maintien dans la durée des échanges de données entre administrations publiques peut également poser un problème. C'est pourquoi l'harmonisation des données est une première étape nécessaire vers l'interopérabilité des registres administratifs et d'autres sources.
141. À titre d'exemple, un Système d'information sur le marché du travail (SIMT), notamment s'il contient des données sur les migrations de main-d'œuvre, doit pouvoir exploiter toutes les sources disponibles, dont les registres administratifs. La collecte de métadonnées de référence est essentielle pour harmoniser les définitions des concepts (variables) et les classifications utilisées, ainsi que d'autres éléments tels que les périodes de référence et les aspects méthodologiques.
142. En réponse à ces exigences, le Bureau a élaboré un questionnaire d'autoévaluation de la qualité des registres administratifs (questionnaire SAQUAR) afin de se renseigner sur leurs caractéristiques et leur fonctionnement, de manière à en évaluer le potentiel en tant que source de données à des fins statistiques, notamment en vue de la création d'indicateurs utiles dans le cadre d'un système SIMT ⁷⁷.
143. Le questionnaire SAQUAR (ou sa version abrégée) est un outil essentiel de la méthodologie conçue par le BIT pour recenser et améliorer les registres administratifs susceptibles d'être utilisés comme sources de données pour établir des statistiques du travail. Cette méthodologie comprend deux phases. La phase 1, intitulée «Diagnostic et détermination des priorités», consiste à élaborer, sur la base des informations collectées au moyen du questionnaire SAQUAR, une liste de modules de travail désignés comme prioritaires (composés des registres administratifs à exploiter). La phase 2 comprend trois étapes à suivre dans l'ordre pour chaque module prioritaire, à savoir: «Définir le plan d'amélioration», «Élaborer les outils» et «Mise en œuvre pilote et recommandations finales». Il est important de noter que, pour chaque module, la méthodologie est appliquée indépendamment des progrès réalisés dans les autres modules.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: *a)* donner leur avis sur les perspectives présentées dans le document de séance concernant l'optimisation du potentiel des données administratives en tant que source essentielle des systèmes statistiques nationaux et des systèmes d'information sur le marché du travail, en plus des données issues des enquêtes traditionnelles; *b)* partager l'expérience de leur pays à cet égard, le cas échéant; *c)* donner des conseils au Bureau quant aux priorités d'éventuelles activités futures, telles que l'élaboration d'une documentation dans ce domaine.

⁷⁶ Document de séance 20.

⁷⁷ Le formulaire SAQUAR et le guide de l'utilisateur sont des adaptations du questionnaire d'évaluation de la qualité des registres administratifs (questionnaire CECRA) recommandé par le Groupe de travail sur les registres administratifs dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques et coordonné par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

3.18. Statistiques sur la transition de l'école vers la vie active

- 144.** Trois enquêtes sur la transition école-vie active ont été réalisées depuis 2018, avec le soutien financier et technique du BIT, au Burkina Faso (2019), au Congo (2022) et en Côte d'Ivoire (2022). Ces enquêtes auprès des ménages utilisent un questionnaire normalisé adapté aux circonstances nationales et mesurent les aspirations et les perceptions des jeunes, leurs conditions de travail, les moyens dont ils disposent pour chercher un emploi et l'historique de leurs activités économiques. Recueillies sur la base de questions rétrospectives adressées à des jeunes âgés de 15 à 29 ans, les données permettent de suivre l'ensemble du parcours de transition de chaque personne interrogée.
- 145.** Les enquêtes spécifiques sur la transition école-vie active étant coûteuses, le BIT a également conçu des méthodologies permettant de dériver des indicateurs en la matière directement à partir d'une enquête classique sur la main-d'œuvre: l'un d'entre eux repose sur des variables clés que l'on retrouve dans la plupart des enquêtes sur la main-d'œuvre et rend compte des étapes et des formes de la transition. Cette façon de procéder est possible si les enquêtes en question comprennent des informations sur la fréquentation scolaire, le statut au regard de l'emploi, le type et la durée du contrat, la volonté de travailler et la question de savoir si les jeunes pourvus d'un emploi sont à la recherche d'un autre emploi. En outre, la durée des transitions école-vie active peut se mesurer à partir d'enquêtes sur la main-d'œuvre à échantillons rotatifs, ce qui permet d'éviter les erreurs de remémoration inhérentes aux enquêtes rétrospectives. Bien qu'une enquête spécifique sur la transition école-vie active reste la meilleure source d'information, ce travail démontre l'intérêt des enquêtes à plan de sondage rotatif.

3.19. Travail des enfants: pratiques nationales et orientations

- 146.** En 2018, la 20^e CIST a adopté une [Résolution afin d'amender la résolution de la 18^e CIST concernant les statistiques sur le travail des enfants](#). La raison d'être de cet amendement était d'aligner le cadre de mesure statistique du travail des enfants sur le cadre plus détaillé des formes de travail défini dans la résolution I de la 19^e CIST, de façon à offrir un cadre théorique et statistique complet pour évaluer les différentes formes de travail qui concernent les enfants. Parmi ces formes figurent non seulement l'emploi en tant que travail réalisé en échange d'une rémunération ou d'un profit, mais aussi le travail de production pour la consommation personnelle, le travail de stagiaire non rémunéré et le travail bénévole. Cet amendement est d'une grande importance pour plusieurs raisons. Il permet de mieux recenser les formes moins visibles de travail effectué par des enfants, qui peuvent passer inaperçues dans les instruments statistiques actuels. Il fournit par ailleurs des informations plus détaillées pour répondre à la problématique propre du travail des enfants sous chacune de ses formes. En outre, il favorise une meilleure compréhension des interactions entre les différentes formes de travail et permet d'évaluer plus précisément la véritable charge de travail supportée par les enfants. Enfin, il permet de mieux cerner la vraie nature du travail des enfants et les mécanismes nécessaires pour y faire face et le combattre efficacement.
- 147.** Ces cinq dernières années, les statistiques sur le travail des enfants ont beaucoup évolué. Diverses ressources techniques et pédagogiques destinées à faciliter la mesure et l'analyse de ce phénomène ont été créées ou sont sur le point de voir le jour. Ces ressources s'adressent aux services nationaux de statistique, aux partenaires sociaux et à d'autres institutions ou individus concernés. Elles sont multiples: questionnaires autonomes et modulaires sur le travail des enfants, manuels de l'enquêteur, directives nationales en matière d'adaptation, outils d'échantillonnage, modèles pour les rapports nationaux sur le travail des enfants, directives éthiques pour mener des recherches sur le travail des enfants, etc. Ces évolutions visent à

améliorer la précision et l'efficacité de la collecte et de l'analyse des données dans le domaine des statistiques sur le travail des enfants.

- 148.** Plusieurs pays, dont le Bangladesh (2022), le Burkina Faso (2022), la Gambie (2022), le Honduras (2023), le Nigéria (2022), l'Ouganda (2021) et la République démocratique populaire lao (2022), mènent ou ont mené des enquêtes nationales et sectorielles à l'aide du cadre statistique actualisé. Ces enquêtes ont fourni des données de première main sur la pertinence spécifique de différentes formes de travail sur lesquelles on ne collectait pas de données auparavant, ou qui étaient simplement agrégées en une seule catégorie sur la base de l'ancienne définition de l'emploi.
- 149.** En 2021, le BIT, conjointement avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), a publié la sixième version du rapport sur les estimations mondiales du travail des enfants ⁷⁸. Malheureusement, il n'a pas été possible, faute d'une masse critique de données, d'appliquer le nouveau cadre statistique pour ces estimations, qui servent toutefois encore à mesurer les tendances aux fins du suivi de la cible 8.7 des ODD.
- 150.** On trouvera dans le document de séance des explications détaillées sur ces points ainsi qu'une réflexion approfondie sur les aspects techniques de l'intégration des enquêtes sur le travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux ⁷⁹. Y sont présentées les différentes formes d'enquêtes sur le sujet sous l'angle de leur relation avec les enquêtes de référence potentielles. Ce document examine aussi les paramètres incontournables à prendre en compte lors de la conception d'une enquête: portée, périodicité, taille de l'échantillon et plan d'échantillonnage. L'objectif est d'offrir des conseils et de présenter les éléments à considérer pour intégrer les enquêtes sur le travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux, en tenant compte de l'infrastructure existante et des objectifs spécifiques de l'enquête.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: a) passer en revue le document de séance sur les statistiques du travail des enfants et faire part de leurs observations sur les options proposées pour intégrer les enquêtes sur le travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux; b) suggérer d'autres approches possibles pour intégrer les enquêtes sur le travail des enfants dans les systèmes statistiques nationaux.

3.20. Travail forcé: estimations et marche à suivre

- 151.** En 2018, la 20^e CIST a approuvé les toutes premières *Directives concernant les statistiques du travail forcé*. Ces directives donnent des définitions statistiques des principaux concepts: travail forcé, travail forcé des enfants, durée du travail forcé. Elles distinguent deux types de travail forcé (imposé par l'État, imposé dans le secteur privé) et des formes particulières de travail forcé (servitude pour dettes, traite à des fins de travail forcé, exploitation sexuelle forcée à des fins commerciales). Les directives abordent en outre une série de questions relatives aux méthodes de mesure, notamment: classifications et données collectées; sources de données et stratégie de collecte; conception des enquêtes et considérations éthiques; analyse et communication des données. Elles reconnaissent l'importance des estimations mondiales, régionales et nationales du travail forcé pour la cible 7 de l'ODD 8, dont l'objet est d'éradiquer le travail forcé et de mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains. Enfin, les directives appellent le BIT à

⁷⁸ OIT et UNICEF, *Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre*, 2021.

⁷⁹ Document de séance 21.

préparer des manuels techniques sur des méthodes pratiques de collecte, de traitement, d'analyse et de transmission de données sur le travail forcé, et à fournir une assistance technique moyennant des activités de formation et de renforcement des capacités.

152. Ces cinq dernières années, beaucoup de travaux sur les statistiques du travail forcé ont pris appui sur les directives susmentionnées, comme décrit ci-après:

- Du matériel pédagogique et d'autres ressources sur la mesure et l'analyse du travail forcé ont été élaborés ou vont bientôt voir le jour à l'intention des bureaux nationaux de statistique, des partenaires sociaux et d'autres institutions ou particuliers concernés. Il s'agit notamment d'un questionnaire type conçu pour mesurer le travail forcé dans le cadre d'enquêtes indépendantes ou de modules joints à des enquêtes existantes; de supports de formation pour la collecte de données et la recherche sur le travail des enfants et le travail forcé; de guides de l'utilisateur et d'outils d'échantillonnage pour les enquêtes sur le travail forcé auprès des ménages; de directives éthiques pour la recherche sur le travail forcé; et de la révision d'une publication du BIT contenant des orientations sur les enquêtes destinées à estimer le travail forcé à la lumière des directives ⁸⁰.
- Des enquêtes nationales et sectorielles sur le travail forcé ont été menées sous l'égide du BIT, notamment en Argentine (2022), en Malaisie (2020), en Mongolie (2022), au Népal (2020), au Niger (2022), au Nigéria (2022) et au Pérou (2022). D'autres enquêtes comportent des questions sur ce sujet, notamment l'enquête sur la prévalence du travail forcé et les caractéristiques des travailleurs du tabac au Malawi (2022) et les enquêtes sur la traite à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre dans la pêche en Afrique du Sud, au Ghana et en Indonésie (2023-24).
- En 2022, le BIT, Walk Free et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont publié la quatrième édition du rapport sur les estimations mondiales de l'esclavage moderne ainsi qu'un rapport complémentaire sur la méthodologie utilisée pour établir les estimations. Celles-ci s'appuient sur la définition statistique adoptée dans les directives ⁸¹.

153. Un document de séance explicite ces points et soulève quelques questions d'ordre méthodologique à approfondir, parmi lesquelles: définition opérationnelle de la traite à des fins de travail forcé, traitement statistique de la réponse par procuration dans les enquêtes sur le travail forcé auprès des ménages, procédures d'échantillonnage de la population de référence dans les enquêtes sectorielles sur le travail forcé, et méthodologies innovantes pour transformer un échantillon non probabiliste en échantillon probabiliste en cas d'absence de listes de travailleurs ⁸².

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: *a)* donner leur avis sur les questions soulevées dans le document de séance sur les statistiques du travail forcé et aspects connexes; *b)* donner des orientations au Bureau quant aux priorités d'éventuelles activités futures dans ce domaine.

⁸⁰ OIT, «Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children», à paraître.

⁸¹ OIT, Walk Free et OIM, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: Travail forcé et mariage forcé*, résumé analytique, 2022

⁸² Document de séance 22.

3.21. Indices des prix à la consommation

- 154.** Le BIT, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, continue d'organiser tous les deux ans une réunion du Groupe d'experts des indices des prix à la consommation, en alternance avec la réunion biennale du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix. Après l'interruption d'un an due aux restrictions liées au COVID-19, une réunion s'est tenue en ligne du 2 au 10 juin 2021, au cours de laquelle une séance spéciale a été consacrée à la question de la production des IPC en période de confinement. La dernière réunion en date a eu lieu du 7 au 9 juin 2023, à Genève. Elle a rassemblé 138 experts venus de bureaux de statistique, d'organisations internationales et de centres de recherche. Les communications portaient sur certaines questions méthodologiques relatives à l'élaboration des IPC: nouvelles sources de données, changements qualitatifs, pondérations des dépenses, mais aussi sur des questions pratiques, telles que l'application dans les IPC de la Nomenclature de 2018 des fonctions de la consommation individuelle, la modernisation de la production des IPC et la production d'IPC pour divers groupes de ménages. Divers autres sujets ont été abordés lors de séances de présentation par affiches, et un atelier a été organisé sur les données saisies par lecture optique. Le compte rendu des travaux figure sur le site Web de la réunion ⁸³.
- 155.** Le BIT continue de participer activement aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, institué en 1998, à qui incombe la responsabilité générale de préparer des manuels sur tous les types d'indices des prix. À sa réunion de 2014, le Groupe d'experts des indices des prix à la consommation a demandé que le manuel de 2004 sur les IPC soit mis à jour ⁸⁴. Le groupe de travail intersecrétariats et son groupe d'experts techniques ont soutenu cette mise à jour.
- 156.** L'un des principaux changements apportés au manuel de 2004 a consisté à le scinder en deux publications. La première, *Consumer Price Index Manual: Concepts and Methods*, porte sur les méthodes de calcul de l'IPC ⁸⁵. Une version préliminaire a été présentée aux autorités nationales compétentes en vue d'une consultation mondiale en septembre-octobre 2019. Près de 60 pays ont fait part de leurs commentaires détaillés, et la version à jour, publiée par le Fonds monétaire international (FMI) en novembre 2020, a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU à sa 51^e session en 2020.
- 157.** La publication complémentaire, *Consumer Price Index Theory*, porte sur les fondements conceptuels et théoriques des méthodes et des pratiques de calcul des IPC; il en existe une version préliminaire qui peut être consultée. Les deux principaux changements par rapport à la version originale de 2004 sont le traitement des données scannées dans le calcul des agrégats élémentaires et les méthodes d'ajustement de la qualité pour les données scannées. D'autres mises à jour ont été effectuées pour tenir compte de l'évolution des fondements théoriques des méthodes de calcul des IPC.
- 158.** Face à la crise du COVID-19, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix et le BIT ont publié des notes d'orientation concernant la collecte des prix et le calcul des indices pendant la pandémie ⁸⁶. Ces notes contenaient des orientations similaires et étaient globalement cohérentes.

⁸³ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, «[Meeting of the Group of Experts on Consumer Price Indices](#)».

⁸⁴ OIT et al., *Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique*, 2004.

⁸⁵ OIT et al., *Consumer price index manual: Concepts and methods*, 2020.

⁸⁶ Par exemple, OIT et al., *Consumer price index: Business continuity guidance*, 2020, et OIT, *COVID-19: Guidance for labour statistics data collection: Consumer Prices Indexes*, Note technique du BIT, 2020.

3.22. Indicateurs relatifs aux relations professionnelles et dialogue social

- 159.** Pour la préparation du *Rapport sur le dialogue social 2022*⁸⁷, on a actualisé et élargi la base de données ILOSTAT en y ajoutant les taux de syndicalisation et de couverture de la négociation collective. Des données sont maintenant disponibles pour 139 pays (26 pays ont été ajoutés) concernant le taux de syndicalisation et pour 99 pays (12 pays ajoutés) concernant le taux de couverture de la négociation collective. Voir le document de séance pour de plus amples informations sur le sujet⁸⁸.
- 160.** Les trois principales sources de données sont le questionnaire annuel d'ILOSTAT, les microdonnées des enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages que le BIT recueille auprès des bureaux nationaux de statistique, ainsi que les enquêtes spéciales (qui s'appuient souvent sur des données administratives) menées par le BIT et des experts nationaux dans des pays sélectionnés⁸⁹. Pour le calcul des taux de syndicalisation et de couverture de la négociation collective, seuls les salariés (à l'exclusion des personnes non pourvues d'un emploi salarié) sont pris en compte, sauf indication contraire dans les notes. Les taux de couverture de la négociation collective tiennent compte aussi des travailleurs qui – conformément à la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 – ne bénéficient pas du droit à la négociation collective (notamment les fonctionnaires de l'État).
- 161.** La collecte et le calcul systématiques de données pour les indicateurs des relations professionnelles restent toutefois difficiles. Premièrement, dans beaucoup de pays, ces données ne sont pas collectées ou, pour diverses raisons, sont considérées comme non fiables. Deuxièmement, bien que ces indicateurs aient été intégrés au questionnaire d'ILOSTAT en 2011, le taux de réponse des pays reste faible et la qualité des données médiocre. Troisièmement, même lorsque les données sont disponibles et fiables, les comparaisons entre pays et dans le temps restent limitées, du fait que les données proviennent de sources différentes et qu'il y a des ruptures de séries temporelles dans certains pays.
- 162.** Vu l'absence de directives statistiques internationales⁹⁰, le BIT a fait œuvre de pionnier en élaborant des normes et des concepts destinés à faciliter la comparabilité internationale⁹¹. Il faudra toutefois prévoir des travaux et des ressources supplémentaires pour améliorer encore la quantité de données disponibles et leur qualité. Cela suppose de réviser les directives actuelles, d'expérimenter de nouvelles méthodes de collecte (par exemple, la méthode Delphi qui repose sur la consultation d'experts), de renforcer les capacités au niveau national et de collaborer avec les bureaux nationaux de statistique en vue d'intégrer des questions sur les relations professionnelles dans les enquêtes sur la main-d'œuvre. Il faudrait s'efforcer de mettre en place un calendrier biennal de collecte et d'estimation de données sur les taux de syndicalisation et de couverture de la négociation collective en publiant une note d'information statistique à ce sujet.

⁸⁷ OIT, *Rapport sur le dialogue social 2022: La négociation collective pour une reprise inclusive, durable et résiliente*, 2022.

⁸⁸ Document de séance 23.

⁸⁹ Pour le *Rapport sur le dialogue social 2022*, des enquêtes spéciales ont été menées dans les pays suivants: Bangladesh, Botswana, Brésil, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Grèce, Guatemala, Inde, Kenya, Maroc, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Togo et Tunisie (note: les enquêtes au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie n'ont pas donné de résultats fiables).

⁹⁰ Deux résolutions de la CIST portent sur les données relatives aux relations professionnelles: la [Résolution concernant les statistiques des conflits du travail: grèves, lock-out et autres actions de revendication](#) (1993) et la [Résolution concernant les conventions collectives](#) (1926).

⁹¹ OIT, *Pourquoi et comment collecter et utiliser des données sur les relations professionnelles? Un guide en la matière*, 2020.

Il conviendrait aussi de réunir davantage d'informations sur les organisations d'employeurs et de faire des essais de collecte de données sur le dialogue social au plus haut niveau.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur la manière d'améliorer la collecte de données relatives aux relations professionnelles (taux de syndicalisation et taux de couverture de la négociation collective) et sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à cet égard, en vue de présenter des propositions de directives, méthodes d'enquête et définitions qui pourraient déboucher sur la proposition d'une nouvelle norme lors de la prochaine CIST.

3.23. Indicateur 8.8.2 des ODD: droits du travail

- 163.** Comme indiqué aussi dans la section 2.2, en octobre 2018, la 20^e CIST, prenant acte de la nécessité de disposer d'une méthodologie internationalement convenue pour mesurer l'indicateur 8.8.2 des ODD sur les droits du travail, conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies, a adopté la résolution II concernant une telle méthodologie. En mars 2019, cette méthodologie a aussi été approuvée par le Conseil d'administration du BIT ⁹².
- 164.** La résolution II de la 20^e CIST confirmait que l'OIT était l'institution garante de l'indicateur et elle recommandait en outre au Conseil d'administration d'envisager la création d'un comité tripartite chargé d'examiner plus avant les améliorations à apporter à sa méthodologie. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé l'institution du comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD (droits du travail) ⁹³, puis, au terme d'une série de réunions tenues en 2022, le comité tripartite a adopté un amendement détaillant les améliorations convenues ⁹⁴.
- 165.** L'indicateur 8.8.2 mesure le niveau de respect par les pays des droits relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective en s'appuyant sur la codification des textes de l'OIT et des législations nationales, sur la base d'une liste détaillée de critères d'évaluation. L'indicateur comporte une fourchette de 0 à 10, 0 étant la meilleure note possible (niveau élevé de respect des droits) et 10 la plus mauvaise (faible niveau de respect des droits).
- 166.** Étant donné que les sources documentaires de l'OIT constituent la base statistique de l'indicateur et que ces sources sont elles-mêmes fondées sur des informations fournies par les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, la collecte et la communication des données sont effectuées par le BIT et non par les bureaux nationaux de statistique ou d'autres autorités nationales. Depuis 2019, chaque année, le BIT soumet à l'ONU tant l'indicateur que les moyennes mondiales et régionales et les explications associées. Dès l'adoption de l'amendement à la résolution II de la 20^e CIST détaillant les améliorations convenues de la méthodologie, le Bureau a mis à jour les données et, à l'issue d'une analyse minutieuse des législations nationales, en a étendu la couverture aux pays non signataires. Depuis 2023, les données sont communiquées chaque année pour tous les États Membres; elles sont disponibles pour les années 2015 à 2021.

⁹² GB.335/INS/14/1.

⁹³ GB.341/INS/16(Rev.1).

⁹⁴ Les amendements ont été insérés dans le texte de la résolution II, tel qu'il figure sur le site Web de la CIST.

- 167.** En 2023, le Bureau a conçu une page Web pour mettre à la disposition du public l'indicateur 8.8.2 des ODD et la codification sous-jacente des manquements constatés⁹⁵. Le site permet aux utilisateurs de rechercher les données de différentes manières afin de faciliter la compréhension des résultats individuels des pays et le suivi des progrès au fil du temps.

3.24. Statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985

- 168.** La compilation et la publication de statistiques du travail pertinentes, opportunes, valables, fiables et comparables jouent un rôle essentiel dans les efforts déployés par les États Membres aux fins de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la révision des politiques et programmes de l'emploi au niveau national. Par ailleurs, les statistiques du travail sont intégrées au Programme 2030, et occupent une place centrale dans le cadre de mesure de nombreux indicateurs relatifs aux ODD.
- 169.** La convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938, a été adoptée pour fournir un ensemble de statistiques périodiques sur les salaires et la durée du travail, à diverses fins. La convention (n° 160) et la recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, portent révision de la convention n° 63 et en élargissent la portée pour tenir compte des besoins actuels d'intégration du système de statistiques du travail. La convention n° 160 est censée répondre aux besoins des pays développés comme des pays en développement et elle intègre les principes de souplesse et de progressivité. On trouvera de plus amples précisions sur ces questions dans le document de séance⁹⁶.
- 170.** La convention n° 63 n'est plus ouverte aux nouvelles ratifications depuis 1988. En novembre 1997, le Conseil d'administration du BIT, à sa 270^e session, a estimé qu'elle était dépassée⁹⁷ et, en 2018, à sa quatrième réunion, le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN) a proposé qu'elle soit abrogée en 2024⁹⁸. La convention n° 160 et la recommandation n° 170 ont été considérées comme étant à jour, et le Groupe de travail tripartite du MEN (conformément à la décision correspondante du Conseil d'administration à sa 328^e session, en octobre-novembre 2016) a invité le Bureau à promouvoir la ratification de la convention n° 160 et à encourager les États Membres encore liés par la convention n° 63 à ratifier la convention n° 160⁹⁹.
- 171.** Dans le cadre des travaux du Groupe de travail tripartite du MEN, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de donner suite aux recommandations formulées par le groupe de travail, notamment en mettant en œuvre les plans d'action conçus sur mesure pour les États Membres concernés, afin de garantir que l'abrogation d'un instrument ratifié ne crée pas de lacune dans la protection juridique offerte par les États Membres¹⁰⁰. À cette fin, le Conseil d'administration a encouragé ce que l'on pourrait qualifier de «ratification correctrice», c'est-à-dire la ratification de conventions à jour qui sont liées à une convention dépassée.

⁹⁵ ILOSTAT, «Indicateur ODD 8.8.2 – Niveau de conformité nationale avec les droits du travail (liberté d'association et de négociation collective) sur la base des sources textuelles de l'OIT et de la législation nationale».

⁹⁶ Document de séance 24.

⁹⁷ OIT, *Rapport du Groupe de travail sur la politique de révision des normes*, GB.270/LILS/3(Rev.1), 1997.

⁹⁸ OIT, *Abrogation de quatre conventions internationales du travail*, ILC.112/rapport VII(1), 2022.

⁹⁹ OIT, *Procès-verbaux de la 328^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, GB.328/PV, 2016, paragr. 581.

¹⁰⁰ OIT, *Procès-verbaux de la 334^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*, GB.334/PV, 2018, paragr. 761.

172. À ce jour, la convention n° 63 a été dénoncée par 20 États Membres, mais elle demeure en vigueur dans 14 pays. Au total, 51 États Membres ont ratifié la convention n° 160 (dont les 20 États Membres ayant dénoncé la convention n° 63), la Sierra Leone étant le dernier pays à avoir ratifié cette convention en 2022.
173. Entre 2018 et 2023, le Département de la statistique du BIT a préparé 17 commentaires au sujet de l'application de la convention n° 160, et 12 commentaires au sujet de l'application de la convention n° 63, sur la base des informations communiquées par les gouvernements au Département des normes internationales du travail.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis quant à la possibilité de ratifier la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, et à considérer, après évaluation, le caractère urgent de cette ratification dans le cas des pays ayant ratifié la convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938, compte tenu de l'abrogation prochaine de cette même convention en 2024. Les pays concernés sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Barbade, le Chili, Cuba, Djibouti, l'Égypte, la France, le Kenya, le Myanmar, le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay.

3.25. Statistiques sur les qualifications, les compétences, les apprentissages et d'autres types de formation en situation de travail

174. En 2018, la 20^e CIST a approuvé les *Directives concernant la mesure de l'inadéquation des qualifications et des compétences des personnes en emploi*, qui définissent les principaux concepts et donnent des explications concernant les méthodes de mesure et les indicateurs analytiques. La 20^e CIST a demandé au Bureau de poursuivre les travaux méthodologiques qu'il mène à ce sujet, d'élaborer des outils de collecte de données et de mettre à l'essai les concepts et les méthodes de mesure présentés dans les directives.
175. Sur la base des recommandations formulées par la 20^e CIST à cet égard, le Bureau a mené, depuis 2018, un certain nombre d'activités qui sont décrites ci-après.
- Le Bureau a progressé dans l'élaboration de nouveaux instruments de collecte d'informations sur les qualifications et les compétences disponibles et nécessaires sur le lieu de travail. Après avoir passé en revue les pratiques nationales et internationales en matière de mesure des qualifications et des compétences par l'intermédiaire d'enquêtes auprès des ménages, il a mis au point un module complémentaire sur les qualifications et les compétences professionnelles conçu pour être joint aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre et enquêtes connexes auprès des ménages. Le module s'accompagne d'instructions concernant la manière de remplir le formulaire, ainsi que d'un guide sur la détermination des variables et des indicateurs. Il a fait l'objet d'un examen interne et externe, et est parfaitement compatible avec les questionnaires types des enquêtes sur la main-d'œuvre publiés par le BIT.
 - Des progrès ont été accomplis dans l'évaluation de la pertinence et de l'adéquation du cadre conceptuel des directives et de la méthodologie mise au point pour collecter les données sur les qualifications et les compétences. Un module sur les compétences a été intégré en tout ou partie dans les enquêtes sur la main-d'œuvre de l'Eswatini (2021) et de la République-Unie de Tanzanie (2020) ainsi que dans un certain nombre d'enquêtes sur les transitions école-travail. Faisant suite à un atelier technique organisé en Eswatini en 2022, un rapport détaillé présentant

les résultats obtenus avec le module sur les compétences devrait être publié en 2023. Ce rapport comprend des statistiques sur l'inadéquation des qualifications et des compétences des personnes en emploi.

- En 2020, le Bureau a organisé, en collaboration avec d'autres organisations, un cours spécifiquement consacré à la mesure de l'inadéquation des compétences, afin d'appuyer la mise en œuvre des directives et de renforcer les capacités nationales en matière d'identification, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur le marché du travail et l'inadéquation des qualifications et des compétences. Compte tenu de l'intérêt suscité par cette formation, il a été décidé qu'elle serait organisée tous les ans. Elle a réuni plus de 70 participants du monde entier à chacune de ses éditions. Des activités sur la mesure de l'inadéquation des qualifications et des compétences ont été incluses dans de nombreux autres programmes de formation.
- Le Bureau produit et diffuse systématiquement des estimations relatives à l'inadéquation des qualifications et des compétences, ventilées par niveau d'éducation ¹⁰¹.

- 176.** Étant donné que de nombreux travailleurs et demandeurs d'emploi, par suite de l'évolution du marché du travail ou des exigences en matière de qualifications, se trouvent dans l'obligation de se reconvertir ou d'acquérir de nouvelles compétences, il apparaît de plus en plus évident que les apprentissages et d'autres types de formation en situation de travail peuvent jouer un rôle clé en permettant à ces personnes d'acquérir les compétences et qualifications nécessaires et en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises.
- 177.** La Commission mondiale sur l'avenir du travail a estimé que les apprentissages et autres types de formation en situation de travail constituaient un élément important du système d'apprentissage tout au long de la vie. L'importance de l'apprentissage tout au long de la vie est soulignée dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 108^e session (session du centenaire) en juin 2019.
- 178.** Afin de veiller à ce que les normes internationales du travail relatives aux apprentissages, aux stages et aux autres systèmes d'acquisition d'une expérience professionnelle restent à jour, un nouvel instrument juridique sur les apprentissages de qualité – la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023 – a été adopté par la Conférence internationale du Travail à sa 111^e session (juin 2023).
- 179.** Pour répondre aux demandes en faveur d'une amélioration des statistiques sur le nombre de personnes bénéficiant d'un programme d'apprentissage ou d'un autre type de formation en situation de travail, ou d'un programme de formation et d'enseignement professionnels, le Bureau a passé en revue les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes auprès des ménages pour en extraire les données disponibles à cet égard. Les résultats de cette étude, accompagnés d'une réflexion sur la question de la comparabilité des données, sont exposés dans le document de séance soumis à la présente session de la CIST ¹⁰².

¹⁰¹ Voir ILOSTAT, «Données» et ILOSTAT, «Indicateurs d'éducation et d'inadéquation (base de données EMI)».

¹⁰² Document de séance 25.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à: a) indiquer si le sujet des statistiques sur les formations en situation de travail présente un intérêt pour leur pays; b) indiquer si leur pays collecte déjà des données statistiques sur les apprentissages et autres types de formation en situation de travail dans le cadre des enquêtes auprès des établissements ou auprès des ménages; c) dire si, à leur avis, ce sujet devrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie à l'avenir, en vue de produire des statistiques comparables au niveau international sur la participation à des programmes d'apprentissage ou d'autres types de formation en situation de travail.

3.26. Statistiques sur le handicap

- 180.** Pour éclairer l'élaboration de politiques et de programmes porteurs de transformations dans le domaine du handicap, il est indispensable de disposer de données sur les disparités observées sur le marché du travail entre les personnes qui ont un handicap et celles qui n'en ont pas. Or l'analyse des ensembles de données ILOSTAT révèle que de nombreux pays ne collectent pas de données sur la situation au regard du handicap en population générale, ce qui fait obstacle à la désagrégation des indicateurs du marché du travail. Pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées, il est nécessaire d'investir dans des systèmes nationaux de collecte de données.
- 181.** En vue de dresser un tableau plus complet de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail, le BIT produit et publie systématiquement des données pour 65 indicateurs du marché du travail qui aident à mesurer les disparités entre les personnes, selon qu'elles ont un handicap ou pas¹⁰³. Il s'agit notamment d'indicateurs relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi, au chômage, à la durée du travail et aux revenus, lesquels sont ventilés par âge, sexe, statut d'emploi, niveau d'éducation, profession, activité économique et zone rurale/urbaine. La base de données est régulièrement mise à jour grâce à la collection de microdonnées harmonisées du BIT. En outre, la base de données statistiques sur le marché du travail des jeunes (YouthSTATS), qui porte principalement sur la catégorie des 15-29 ans, inclut désormais de nouveaux indicateurs croisés avec la variable du handicap.
- 182.** Afin de renforcer la capacité des pays à produire des données complètes, fiables et comparables sur les personnes en situation de handicap, ce qui permettrait de mieux suivre les progrès des États sur la voie des ODD et de s'assurer qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le BIT a proposé une assistance technique et une formation aux mandants de l'Organisation, et a encouragé l'inclusion, dans les enquêtes sur la main-d'œuvre et les autres enquêtes auprès des ménages comportant un module sur l'emploi, des questions sur le handicap élaborées par le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap¹⁰⁴. Grâce à ces efforts, un nombre croissant de pays font désormais figurer des questions relatives au handicap dans leurs enquêtes nationales sur la main-d'œuvre.
- 183.** Pour mieux comprendre les obstacles et autres facteurs à l'origine des disparités sur le marché du travail entre les personnes qui ont un handicap et celles qui n'en ont pas, le BIT a élaboré, en collaboration avec le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, un module sur le

¹⁰³ Pour plus d'informations, voir la base de données sur les indicateurs du marché du travail relatifs aux handicaps (DLMI), accessible à l'adresse suivante: ILOSTAT, «[Données](#)». Pour obtenir des informations d'ordre méthodologique, voir la description de la base de données DLMI sur ILOSTAT: «[Indicateurs du marché du travail des personnes handicapées \(base de données DLMI\)](#)».

¹⁰⁴ Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, «[WG Short Set on Functioning \(WG-SS\)](#)».

handicap pouvant être joint aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre et autres enquêtes analogues auprès des ménages ¹⁰⁵. Ce module a été mis en œuvre dans plusieurs pays.

184. Le BIT a également organisé plusieurs ateliers spécialisés ainsi que des webinaires, et a rendu accessibles des ressources en ligne sous la forme de billets de blog consacrés à ces questions. Dans le cadre du projet *Innovation to Inclusion*, financé par le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et conçu pour promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé au Bangladesh et au Kenya, le BIT a dispensé une formation et une assistance technique aux mandants. Il a également apporté un appui technique au projet *Including People with Disabilities in the Arab Labour Market* élaboré par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale.
185. En s'appuyant sur les données relatives au handicap diffusées via le portail ILOSTAT, l'OIT a fourni une contribution importante au rapport de l'ONU sur le handicap et le développement 2023 ¹⁰⁶.

3.27. Lésions professionnelles

186. La sécurité et la santé au travail sont au cœur du travail décent et font donc partie intégrante de l'Agenda du travail décent et de l'objectif 8 du Programme 2030. En juin 2022, la Conférence internationale du Travail a amendé la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (2018) en lui adjoignant la notion de milieu de travail sûr et salubre comme cinquième principe et droit fondamental au travail.
187. Il est essentiel, pour fournir des informations complètes et à jour à des fins de prévention, de disposer de données pertinentes, fiables, actualisées et comparables sur la sécurité et la santé au travail.
188. Une analyse des données sur les lésions professionnelles montre qu'elles sont souvent, à bien des égards, hétérogènes. Il existe de grandes différences entre les pays quant à la définition des sources de données et ce qu'elles recouvrent. Dans de nombreux pays, les données tirées des registres administratifs (régimes d'indemnisation et systèmes de notification) sont incomplètes et présentent plusieurs limites (par exemple, elles ne portent que sur les travailleurs salariés, ou excluent souvent certains secteurs comme l'agriculture ou le secteur informel). En outre, les données sont très souvent communiquées avec beaucoup de retard.
189. Afin d'améliorer la disponibilité, la comparabilité, l'actualité et l'exhaustivité des données, les capacités nationales devront être considérablement renforcées pour que de nouvelles initiatives puissent être lancées en matière de collecte de données. Par ailleurs, il faut étendre la collecte de données aux maladies professionnelles et aux facteurs de risque sur le lieu de travail, de manière à pouvoir concevoir des politiques adaptées pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des accidents du travail.
190. Compte tenu des limites que présentent les registres administratifs, et pour répondre aux besoins des pays en matière de collecte de données sur les lésions professionnelles via des enquêtes auprès des ménages qui compléteraient les sources de données traditionnelles, le BIT a élaboré, en 2022, un module spécialisé pouvant être joint aux enquêtes nationales sur la main-d'œuvre et autres enquêtes analogues auprès des ménages. Ce module peut être utilisé pour combler le manque d'information et constitue un bon outil pour évaluer l'efficacité des systèmes de notification. Il permet également d'obtenir des informations sur les problèmes de santé et les

¹⁰⁵ Le module peut être téléchargé à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/ilostat-files/LFS/AddOn_DisabilityBarriers_V1_Full.zip.

¹⁰⁶ ONU, «Disability and Development Report 2023», à paraître.

facteurs de risque liés au travail qui ne sont généralement pas accessibles via les systèmes de notification. Le module s'accompagne de directives concernant son adaptation à l'échelle nationale, d'instructions sur la manière dont il doit être complété et intégré aux enquêtes sur la main-d'œuvre, ainsi que d'un guide sur la détermination des variables, qui sont censés contribuer à la production de résultats harmonisés ¹⁰⁷.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur les travaux en cours concernant la mesure de la sécurité et de la santé au travail, et sur la poursuite des travaux de conception méthodologique et d'expérimentation d'un module consacré aux maladies professionnelles et aux facteurs de risque, en vue d'obtenir davantage d'informations pratiques à cet égard.

3.28. Emplois verts

- 191.** Le BIT a entrepris diverses activités statistiques et élaboré une série d'orientations et de produits d'information sur la notion d'«emplois verts» à la suite de l'adoption par la 19^e CIST, en 2013, des *Directives concernant une définition statistique de l'emploi dans le secteur de l'environnement*. Les directives fournissent la première définition statistique du concept d'emplois verts. En outre, le Bureau a mené différentes activités de production et d'analyse statistiques à l'appui des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, lesquels ont été adoptés en 2015 par le Conseil d'administration du BIT ¹⁰⁸.
- 192.** Plusieurs produits d'information relatifs au concept d'emplois verts, à la mesure des emplois verts et aux indicateurs des emplois verts ont été mis au point. En 2023, le Bureau a préparé un document technique qui passe en revue les définitions des emplois verts, de l'économie verte, de l'économie circulaire, d'une transition juste et de concepts connexes ayant été élaborés dans le cadre de processus intergouvernementaux et par des organisations internationales ¹⁰⁹. Par ailleurs, un modèle et des orientations pour la préparation de fiches d'information du BIT sur l'emploi, l'environnement et le climat ont été établis afin de contribuer à donner un aperçu de la situation et des perspectives des pays en ce qui concerne le lien entre le marché du travail, l'environnement et le climat ¹¹⁰.
- 193.** En octobre 2022, un atelier a été organisé conjointement par l'OIT et l'OCDE en réponse à une demande des ministres du Travail et de l'Emploi du G7 concernant l'élaboration d'une méthodologie et la définition de concepts permettant de mettre en place un suivi de la création d'emplois décents et de qualité de nature à favoriser une économie verte et respectueuse de la nature et une transition juste. Les deux institutions ont proposé que la définition des emplois verts soit alignée sur celle figurant dans les directives adoptées par la 19^e CIST. Elles sont convenues qu'il n'existe pas de méthode de mesure optimale et unique, étant donné que la méthode choisie dépend de l'objectif stratégique visé et de la disponibilité des données.

¹⁰⁷ La documentation complète peut être téléchargée à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/ilostat-files/LFS/AddOn_OccupationalInjuries_V1_Full.zip.

¹⁰⁸ OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, 2015.

¹⁰⁹ Monica Castillo, *Green jobs, green economy, just transition and related concepts: A review of definitions developed through intergovernmental processes and international organizations* (OIT, 2023).

¹¹⁰ Par exemple, voir OIT, «Country fact sheets on employment and environmental sustainability across Asia and the Pacific».

- 194.** En 2022, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'OIT a produit un rapport intitulé *Decent Work in Nature-based Solutions*¹¹¹ qui vise à combler les déficits de connaissances sur le travail décent et l'emploi dans l'économie émergente de la conservation et de la restauration de la nature. Ce rapport comprend un cadre conceptuel et un cadre de mesure basés sur les normes adoptées par la CIST et d'autres normes statistiques internationales, et il étudie les liens conceptuels qui existent entre les emplois verts et le travail décent dans les solutions fondées sur la nature. Il a été lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal (Canada) en 2022.
- 195.** Le BIT a mis ses services à la disposition de différents acteurs dans le cadre de réunions internationales et bilatérales ayant pour objet soit des échanges d'informations, soit des activités d'appui technique ou de renforcement des capacités.
- 196.** En 2022, dans le contexte du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) au Guyana, le BIT a dispensé des formations en présentiel au Bureau de statistique du Guyana sur le concept d'emplois verts et sur le secteur des biens et services environnementaux du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). Il a également organisé un atelier virtuel sur le Compte économique des produits environnementaux et des technologies propres mis au point par Statistics Canada. Dans le cadre du programme PAGE au Kirghizistan, le BIT a dispensé une formation au Comité national de statistique sur le secteur des biens et services environnementaux du SCEE, et il a conçu et mis en œuvre avec le bureau national de statistique une enquête auprès des entreprises sur les emplois verts. Les résultats sont attendus pour la fin 2023.
- 197.** En 2023, le BIT a organisé un atelier de formation technique au Maroc, dont le but était de renforcer les capacités statistiques du pays en ce qui concerne la définition et la mesure des emplois verts conformément aux normes établies par la CIST et aux instructions élaborées à partir d'essais pilotes, avec le soutien du programme PAGE et des projets ADWA (*Faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique du Nord*) et ProAgro (*Promotion du travail décent dans le secteur de l'agro-industrie*). Au nombre des participants figuraient des fonctionnaires du Haut-Commissariat au plan et de l'Observatoire national du marché du travail.
- 198.** Le BIT, dans le cadre du Réseau des institutions d'évaluation des emplois verts (GAIN), a également mis au point une méthode de modélisation permettant d'analyser les répercussions des politiques vertes sur l'emploi dans le but notamment d'éclairer les décisions publiques. Depuis 2018, plusieurs évaluations régionales et nationales reposant sur une analyse entrées-sorties ont été réalisées. Des rapports d'évaluation sur le thème des emplois verts ont été publiés pour l'Inde, Maurice, le Nigéria, la Tunisie, la Türkiye et le Zimbabwe; ceux du Burkina Faso et du Ghana doivent l'être prochainement, et des rapports sur quatre États arabes sont également prévus pour 2023.

¹¹¹ OIT, PNUE et UICN, *Decent Work in Nature-based Solutions 2022*, 2022.

► 4. Compilation et production de données

4.1. Compilation et production de données en général

- 199.** Depuis 2018, le Département de la statistique du BIT ne cesse de progresser à grands pas dans la compilation et la production de données, contribuant ainsi à mieux appréhender dans sa globalité l'évolution du marché du travail dans le monde. Des initiatives majeures ont été lancées, comme l'extension de la collection de microdonnées harmonisées de l'OIT, l'instauration d'un Système de communication de données statistiques (StaRS)¹¹², la conception de modèles économétriques permettant de produire des estimations des indicateurs du marché du travail, l'utilisation de techniques de prévision immédiate pendant la pandémie de COVID-19 et la mise en place d'un service de production de données à la demande.
- 200.** La collection de microdonnées harmonisées de l'OIT a été considérablement étoffée de manière à englober 44 États Membres supplémentaires, 7 500 nouveaux ensembles de données issues d'enquêtes nationales et un plus large éventail de variables. Elle contient 260 millions d'entrées, soit environ 95 pour cent des données disponibles sur le portail ILOSTAT.
- 201.** Fort de cette collection, le département a par ailleurs institué en 2019 un service de production de données à la demande, lequel consiste à créer des bases de données internationales en quelques heures, en réponse aux centaines de demandes de classification de données ou de mise en tableaux à entrées multiples émanant d'autres départements, d'organisations internationales, d'instituts de recherche ou d'universités.
- 202.** Bien que les microdonnées soient dorénavant – et de loin – la principale voie de transmission des données, les questionnaires annuels restent un outil majeur pour recueillir des informations utiles aux pays disposant de maigres données sur les travailleurs ou de plateformes de diffusion limitées et pour obtenir des données autres que celles issues d'enquêtes auprès des ménages. C'est précisément en vue de faciliter la notification qu'a été lancé en 2020 le StaRS qui est actuellement utilisé pour deux enquêtes annuelles.
- 203.** En collaboration avec d'autres départements du BIT, celui de la statistique a conçu et gère des modèles économétriques servant à produire des estimations et des prévisions relatives aux indicateurs clés du marché du travail. Ces modèles sont indispensables pour suivre les tendances mondiales et régionales, combler les déficits de données existants et contribuer à l'établissement de rapports sur les ODD et de rapports phares de l'OIT. Le département a notamment piloté l'élaboration du modèle de prévision immédiate, lequel a permis de suivre efficacement les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail et a sous-tendu la publication du rapport intitulé *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail*.
- 204.** Ces initiatives ont non seulement permis de procéder à des analyses approfondies et d'éclairer l'élaboration des politiques, elles ont en outre conforté le suivi, à l'échelle mondiale, des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et favorisé la production de rapports phares de l'OIT.

4.2. Microdonnées harmonisées de l'OIT

- 205.** Le répertoire de microdonnées de l'OIT s'est beaucoup enrichi au cours des cinq dernières années. Plus de 13 000 ensembles de microdonnées provenant de 160 États Membres ont été traités, alors que seulement 5 500 émanant de 116 pays l'avaient été en 2018. Cet effort n'aurait pas été

¹¹² OIT, «ILOSTAT StaRS».

possible sans les progrès majeurs que les bureaux nationaux de statistique du monde entier ont accomplis pour adopter une politique d'ouverture des données et diffuser librement les microdonnées issues de leurs enquêtes nationales sur la main-d'œuvre. L'OIT et ses mandants bénéficient directement de cet infléchissement politique, car les analyses plus poussées qui en résultent révèlent de nouvelles perspectives sur les tendances et les difficultés du monde du travail.

- 206.** À la demande de chercheurs du BIT et d'autres utilisateurs d'ILOSTAT, le nombre de variables normalisées dérivées, établies à partir du traitement de microdonnées, a lui aussi été accru. Outre les variables individuelles et celles communément utilisées pour le marché du travail, le traitement englobe désormais d'autres thématiques souvent abordées dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, comme l'éducation et la formation (apprentissage, stages) ou les migrations de main-d'œuvre (pays de naissance, nationalité), mais aussi la structure des ménages (état civil, lien de parenté avec le chef de famille). La dernière extension des variables dérivées est en rapport avec la CITP et avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). La cartographie et le traitement ont d'abord débuté avec deux chiffres, et utilisent maintenant trois, voire quatre chiffres, autant que faire se peut. Cette évolution permettra d'améliorer sensiblement les statistiques internationales dérivées des diverses professions et activités économiques.
- 207.** La collection de microdonnées harmonisées de l'OIT s'est imposée comme la principale source de données internationales publiées par l'Organisation. Il convient de noter que les données obtenues par le traitement des microdonnées ne sont plus demandées dans le questionnaire annuel d'ILOSTAT, ce qui a considérablement réduit la charge de travail des États Membres en matière de notification.
- 208.** De plus amples renseignements en la matière figurent dans un document de séance ¹¹³.

4.3. Questionnaires annuels

- 209.** La mise en place en 2020 du StaRS a représenté une avancée majeure, car elle a doté les producteurs de données d'une plateforme moderne et sécurisée pour transmettre leurs informations statistiques à l'OIT. Le système StaRS offre aux personnes interrogées une série de fonctionnalités, notamment la possibilité de télécharger rapidement des questionnaires sous format Excel, de soumettre des fichiers de microdonnées, de gérer leurs coordonnées, d'accéder à divers outils pratiques et méthodologiques et d'avoir une vue d'ensemble de la disponibilité des données, en particulier pour les indicateurs des ODD.
- 210.** Le système StaRS sert actuellement de plateforme pour compiler les données relatives à deux enquêtes annuelles: le questionnaire ILOSTAT et le questionnaire concernant les ILMS. Ce dernier, qui a été lancé à l'échelle mondiale en 2018, joue un rôle primordial dans la collecte de statistiques de base sur la main-d'œuvre, ventilées par statut migratoire international, tandis que le questionnaire ILOSTAT porte sur un large éventail d'autres sujets traités sur le portail ILOSTAT (comme indiqué dans le chapitre 5).
- 211.** Afin de rationaliser le processus de notification et de réduire la charge qui pèse sur leurs producteurs, les questionnaires du système StaRS présentés sous format Excel continuent d'être adaptés à chaque pays: ils sont préremplis avec certaines métadonnées et visent à recueillir des renseignements qui ne peuvent pas l'être par d'autres moyens, comme les microdonnées issues d'enquêtes auprès des ménages. Cette méthode a permis de réduire notablement la charge de

¹¹³ Document de séance n° 26.

travail liée à la communication de données. Par exemple, la plupart des pays ayant reçu le questionnaire ILOSTAT en 2023 n'ont eu que 34 tableaux à remplir contre 74 en 2018, ce qui représente un allègement tangible.

212. En outre, les questionnaires intègrent plusieurs paramètres supplémentaires destinés à améliorer la qualité des données et à limiter au minimum les erreurs des personnes sondées. Ils comprennent notamment une fiche d'autoévaluation, des guides détaillés sur la communication de données et des tutoriels vidéo.
213. Grâce à sa panoplie de fonctionnalités, le système StaRS, assorti de ses questionnaires personnalisés, a grandement contribué à améliorer la précision et la ponctualité de la transmission de données statistiques à l'OIT.

4.4. Modélisation économétrique des estimations

214. Les estimations mondiales et régionales des tendances du monde du travail renseignent judicieusement les décideurs, analystes et chercheurs, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs, les instituts de recherche et les organisations internationales. Vu les lacunes dont souffre actuellement la production de statistiques internationales du travail, il convient de recourir à la modélisation statistique pour suivre l'évolution internationale du marché du travail.
215. De concert avec le Département de la recherche et d'autres départements du BIT pour certains indicateurs, le Département de la statistique a élaboré et gère efficacement une série de modèles économétriques qui servent à produire des estimations et des prévisions concernant les principaux indicateurs du marché du travail. Les indicateurs modélisés portent notamment sur l'emploi, le chômage, la main-d'œuvre potentielle et la productivité du travail.
216. La série des estimations modélisées du BIT, publiée sur ILOSTAT, est le plus grand répertoire d'estimations mondiales et régionales qui existe pour les indicateurs du marché du travail. Il y a là matière à alimenter les rapports sur les ODD aux niveaux mondial et régional. Lesdites estimations sont en outre une source de données pour plusieurs rapports récurrents de l'OIT, comme *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances*, *Rapport mondial sur la protection sociale*, *Estimations mondiales du travail des enfants* et *Observatoire de l'OIT sur le monde du travail*.
217. Les estimations du BIT ont été actualisées à maintes reprises au cours des cinq dernières années, sachant que leur fréquence varie en fonction des données et des ressources disponibles. De plus, plusieurs mises à niveau ont été faites depuis la 20^e CIST. Premièrement, des indicateurs et des ventilations qui n'existaient pas ont été ajoutés à la collection, y compris des éléments permettant de mesurer la sous-utilisation de la main-d'œuvre (comme le sous-emploi lié au temps de travail) et plusieurs indicateurs des ODD, tels que la part du travail dans le revenu, la proportion de jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation, la proportion d'enfants qui travaillent et la part de travailleurs dans l'emploi informel. Deuxièmement, la stratégie économétrique a été repensée afin de prendre en compte de manière plus systématique l'évaluation hors échantillon des performances en pseudo temps réel et la validation croisée pour la sélection des modèles. Troisièmement, la stratégie économétrique a été adaptée aux fins d'établir des estimations pendant la pandémie de COVID-19 et au sortir de cette pandémie, puis de les actualiser.
218. On a élaboré enfin un nouvel ensemble d'outils économétriques, distinct de la série d'estimations modélisées du BIT, dans le but d'évaluer les effets de politiques pertinentes pour l'OIT et ses mandants. Les nouvelles stratégies de modélisation visent à produire en temps utile des données rigoureuses sur l'incidence de ces politiques. Certaines des stratégies empiriques utilisées permettent même d'invoquer de manière plausible des estimations causales, comme dans le cas de la simulation relative aux pensions de vieillesse de base universelle.

4.5. Techniques de prévision immédiate et Observatoire de l'OIT durant la pandémie de COVID-19

- 219.** La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'impérieuse nécessité de disposer en temps voulu de données économiques et de données relatives au marché du travail. Les mesures de confinement prises pour limiter la propagation du virus et ses conséquences dévastatrices ont fait sensiblement chuter l'activité productive, ce qui s'est concrétisé à une vitesse sans précédent. Le recueil et la publication d'enquêtes sur la main-d'œuvre n'ont pas permis de produire en temps utile des données suffisamment représentatives au niveau mondial pour répondre à l'extraordinaire demande d'informations émanant des décideurs et de nombreux autres utilisateurs de ces données. Dans ce contexte, les techniques de prévision immédiate, qui exploitent des informations issues d'autres sources, complètent avantageusement les méthodes habituelles de production de données.
- 220.** C'est pourquoi le Département de la statistique a pris l'initiative d'élaborer le modèle de prévision immédiate de l'OIT, dans le but de remédier à l'insuffisance de données en fournissant des prévisions en temps réel (prévisions immédiates). Le modèle s'appuie sur des techniques de prévision immédiate soit traditionnelles, soit par extrapolation afin de s'adapter à tous les pays. La variable des «heures réellement travaillées» a été retenue pour les prévisions immédiates, ce qui a permis de suivre l'activité globale du travail au niveau mondial et de détecter les chocs économiques d'envergure et soudains que le COVID-19 a provoqués.
- 221.** Pendant la pandémie, le BIT a fait paraître une publication récurrente intitulée *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail*; il s'agit d'une initiative lancée conjointement par le Département des politiques de l'emploi, le Département de la recherche et le Département de la statistique. L'Observatoire de l'OIT a fortement contribué à évaluer la situation du marché du travail et l'incidence des mesures prises pendant la pandémie, en grande partie grâce à des techniques novatrices de prévision immédiate. Les estimations ainsi obtenues, conjuguées à des modélisations économétriques complémentaires, ont permis d'établir à leur tour des estimations ponctuelles et pertinentes sur divers sujets abordés dans les publications de l'Observatoire de l'OIT, à savoir: les effets des mesures de dépistage et de reconstitution de la chaîne de contamination sur les perturbations du marché du travail, l'incidence des mesures de relance budgétaire sur les heures travaillées, et les répercussions de la vaccination contre le COVID-19 sur la reprise économique.

4.6. Production de données à la demande

- 222.** À partir de 2019, le Département de la statistique a commencé à offrir un nouveau service de production de données « à la demande », qui tire parti de la collection de microdonnées harmonisées de l'OIT. Ce service permet aux clients de demander la production de tableaux de données, de tableaux à entrées multiples et d'autres résultats analytiques exploitant l'une ou l'autre des quelque 100 variables comprises dans ladite collection. Proposé dans un premier temps aux autres départements et aux bureaux extérieurs de l'OIT, ce service a ensuite été mis à la disposition d'autres organismes et institutions menant des travaux analytiques sur des questions liées au travail. À partir d'une plateforme de production de données basée sur le langage de programmation R, il peut créer en l'espace de quelques heures des bases de données internationales à partir de plus de 13 000 ensembles de données harmonisées.

- 223.** Depuis la mise en place du service de génération de données à la demande, le Département de la statistique du BIT a répondu à près de 200 demandes portant sur toute une gamme de thématiques liées au travail, avec une moyenne de 15 tableaux distincts par requête ¹¹⁴. Les données obtenues grâce à ce service ont aussi été présentées dans des médias comme *The Economist* et le *Financial Times*.
- 224.** Les examens de données qui ont lieu après la production de nouveaux ensembles fournissent une rétro information capitale sur la qualité des données, ce qui a accéléré la détection des valeurs aberrantes et autres problèmes de qualité et favorisé la normalisation au sein de la collection de microdonnées harmonisées et d'ILOSTAT. En proposant de nouvelles bases de données internationales sur demande, ce nouvel axe de travail permet également d'éclairer et d'étayer l'élaboration de méthodes, notamment sur des thématiques comme les migrations de main-d'œuvre, l'informalité, les apprentissages, l'inadéquation des compétences, l'économie du soin et sa main-d'œuvre ou encore les effets de l'adoption des normes de la 19^e CIST sur l'établissement d'estimations.

► 5. Diffusion des données et analyse du marché du travail

5.1. Portail ILOSTAT

- 225.** En 2019, pour marquer le centenaire de l'OIT, la base de données ILOSTAT a été remodelée et transformée en un portail global. Les principaux objectifs visés étaient les suivants: améliorer le taux d'engagement et les résultats de recherche grâce à une stratégie de référencement naturel; créer un site Web réactif afin d'attirer les utilisateurs de téléphones mobiles; regrouper tous les contenus statistiques sur une seule plateforme; utiliser des technologies prêtes à l'emploi pour réduire les coûts de développement et de maintenance; optimiser l'expérience des utilisateurs tout en proposant une version du portail qui soit visuellement attractive.
- 226.** Depuis le lancement du nouveau portail, le taux d'engagement et l'accessibilité ont augmenté de façon spectaculaire. Entre 2018 et 2022, le nombre de visiteurs a été multiplié par quatre, passant de 280 000 à 1,2 million, et le nombre d'utilisateurs a bondi de 160 000 à 798 000.
- 227.** Pour enrichir l'expérience des utilisateurs, de nombreux efforts ont été déployés en vue de doter l'ensemble du portail de fonctionnalités intuitives. Des options de recherche, des filtres et des liens vers des contenus connexes ont été ajoutés, et le menu a été étoffé afin de faciliter la navigation et la découverte du site. Compte tenu de la richesse des ressources disponibles et de l'expansion notable des statistiques obtenues par traitement de microdonnées, ces ajouts étaient particulièrement indispensables.
- 228.** Avec le portail ILOSTAT, le nombre de tableaux de données a lui aussi considérablement augmenté, passant d'environ 300 à 699 – ce qui représentera environ 200 millions de valeurs statistiques d'ici à la fin de 2023. Les tableaux de données ont été répartis en 17 bases de données dont la plupart sont mises à jour chaque semaine, et dont plusieurs ont été créées ces dernières années. Ces bases de données sont récapitulées ci-dessous dans le tableau 2 (par ordre de taille).

¹¹⁴ Des tableaux ont été produits pour l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le DESA, la FAO, l'OCDE, l'ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD, l'UNICEF et d'autres organisations internationales, ainsi que pour de nombreux instituts de recherche et universités.

► **Tableau 2. Aperçu général des bases de données ILOSTAT**

Base de données	Sujet	Données disponibles	
		Nombre de tableaux de données	Nombre de valeurs (en millions)
Statistiques à court terme sur la main-d'œuvre (STLFS)	Statistiques mensuelles et trimestrielles sur la main-d'œuvre issues des enquêtes nationales auprès des ménages	308	78,1
Statistiques sur la main-d'œuvre	Statistiques sur la main-d'œuvre issues des enquêtes nationales auprès des ménages	98	17,8
Indicateurs d'éducation et d'inadéquation (EMI) ^{NOUVEAU}	Indicateurs du marché du travail ventilés par niveau d'éducation et croisés avec des données ventilées par profession dans le but d'évaluer les taux d'inadéquation	45	14,1
Indicateurs de l'égalité de genre et de non-discrimination (GEND) ^{NOUVEAU}	Indicateurs relatifs à l'égalité de genre, ventilés notamment par situation matrimoniale et par type de ménage (ce qui représente un sous-ensemble des indicateurs disponibles par sexe)	63	10,8
Statistiques sur le marché du travail rural et urbain (RURBAN)	Indicateurs du marché du travail désagrégés par zones rurales et zones urbaines	65	5,1
Statistiques sur le marché du travail des jeunes (YouthSTATS)	Indicateurs du marché du travail incluant notamment les indicateurs de transition école-travail et d'autres indicateurs détaillés décrivant la situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans	57	4,4
Estimations modélisées de l'OIT (ILOEST)	Estimations modélisées à l'échelle mondiale, régionale et nationale en ce qui concerne notamment la main-d'œuvre, l'emploi, l'informalité, le chômage, la productivité du travail et la part des revenus du travail	38	4,1
Statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre (ILMS)	Statistiques sur la main-d'œuvre, par statut migratoire	67	3,8
Statistiques sur les salaires et le temps de travail (COND)	Durée du travail, aménagements du temps de travail, rémunération et salaires minima	22	2,4
Indicateurs du marché du travail relatifs aux handicaps (DLMI) ^{NOUVEAU}	Indicateurs du marché du travail, par situation au regard du handicap	65	1,9

Base de données	Sujet	Données disponibles	
		Nombre de tableaux de données	Nombre de valeurs (en millions)
Statistiques du travail – 19 ^e CIST (WORK) ^{NOUVEAU}	Statistiques du travail fondées sur les normes statistiques adoptées par la 19 ^e CIST, y compris les données sur le travail rémunéré et non rémunéré (par exemple, les activités de production d'aliments de subsistance et le travail bénévole)	25	0,3
Statistiques sur la sécurité et la santé au travail (OSH)	Accidents du travail mortels et non mortels et inspection du travail	17	0,3
Indicateurs des ODD liés au marché du travail (ILOSDG)	Indicateurs des ODD sur la pauvreté au travail, la protection sociale, l'emploi informel, le chômage, les femmes occupant des postes de direction, les revenus, l'emploi manufacturier, les accidents du travail et le travail des enfants	18	0,2
Indicateurs de compétitivité (COMP)	Productivité du travail, coût horaire de la main-d'œuvre et inflation	5	0,2
Données sur les relations professionnelles (IRdata)	Syndicalisation, négociation collective, grèves et lock-out	6	0,2
Statistiques sur le travail des enfants (CHILD) ^{NOUVEAU}	Statistiques sur le travail des enfants ventilées par sexe, par âge et par zone (rurale ou urbaine)	36	0,1
<i>Observatoire de l'OIT sur le monde du travail</i> (ILOMONITOR) ^{NOUVEAU}	Heures de travail perdues en raison de la crise du COVID-19	4	0,02

- 229.** Un nouvel explorateur de données doté d'une interface conviviale permettant des recherches bien plus rapides que la version précédente a également été lancé en 2019. Il permet aux utilisateurs de trouver, filtrer, réorganiser, visualiser et extraire rapidement des données dans différents formats. Parmi les nouvelles fonctionnalités figurent la possibilité de faire pivoter les lignes et les colonnes des tableaux, de calculer des distributions et des taux de croissance. Des pages régionales et des profils de pays accessibles en ligne font également partie des nouveautés.
- 230.** Plusieurs ajouts sont venus étoffer les ressources statistiques, notamment la page consacrée aux statistiques sur la main-d'œuvre, qui comporte désormais des questionnaires et des modules conformes aux modèles du BIT ¹¹⁵. Le nouveau portail permet en outre d'accéder à des pages thématiques, à un blog et à un catalogue des sources et des méthodes. L'objectif était de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs et producteurs de données.

¹¹⁵ ILOSTAT, «Main-d'œuvre: ressources de l'enquête sur les forces de travail (EFT)».

- 231.** Le bulletin d'information trimestriel en ligne d'ILOSTAT, lancé en 2018, a rencontré un grand succès puisqu'il compte aujourd'hui plus de 30 000 abonnés, ce qui est remarquable si l'on songe que le bulletin d'information en ligne de l'Organisation en compte 120 000. Cette publication est un précieux canal de diffusion des contenus du portail ILOSTAT qui contribue à la visibilité et à l'impact des activités statistiques.
- 232.** Toutes ces initiatives ont fait du portail ILOSTAT la principale source de statistiques internationales du travail au service de la connaissance et de la prise de décisions éclairées.

5.2. Base de données ILMS

- 233.** À la suite de l'approbation des *Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre* par la 20^e CIST, l'OIT a pris diverses mesures pour développer sa base de données sur cet aspect des migrations (base de données ILMS). En 2018, notamment, elle a mis au point un questionnaire spécifique destiné à être envoyé chaque année aux points focaux chargés des migrations de main-d'œuvre dans les bureaux nationaux de statistique et les ministères compétents (voir la section 4.3) ¹¹⁶.
- 234.** Jusqu'en octobre 2018, la base de données ILMS se composait de 19 indicateurs dérivés de compilations de données sous-régionales ad hoc. Dans sa nouvelle version enrichie, elle compte désormais 64 tableaux comprenant des indicateurs de stocks et de flux entrants et sortants. Sur l'ensemble de ces indicateurs, 35 sont communiqués par les pays et 29 (taux et ratios) sont calculés par le BIT à partir des données nationales déclarées.
- 235.** Outre la masse de données supplémentaires que cela représente à l'échelle mondiale, la base de données ILMS de l'OIT est un mécanisme important en ce qu'il renforce le réseau des points focaux nationaux chargés des données sur les migrations de main-d'œuvre, améliore les capacités nationales en matière de traitement et de communication des données, et encourage la coordination interinstitutionnelle. Des ateliers de formation annuels sur la communication des données sont organisés pour les points focaux dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), en collaboration avec le projet TRIANGLE de l'OIT ¹¹⁷, et pour 22 pays d'Asie et du Pacifique moyennant une collaboration avec Statistics Korea ¹¹⁸. Des formations à l'intention des pays d'Afrique sont également proposées en collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. En outre, depuis 2021, l'OIT et l'Union africaine organisent conjointement chaque année la compilation des données de la base ILMS sur le continent africain, dans le but d'alléger le travail de communication des données qui incombe aux pays, d'éviter la duplication des efforts et d'assurer la cohérence des données.
- 236.** En 2019, l'OIT a par ailleurs commencé à exploiter son registre de microdonnées extraites d'enquêtes auprès des ménages pour produire des statistiques de base sur la main-d'œuvre internationale ventilées par statut migratoire. Des indicateurs sont calculés pour de nombreux pays qui prennent en compte les migrants internationaux dans leur enquête sur la main-d'œuvre et communiquent les microdonnées à l'OIT. Le BIT évalue actuellement la qualité et la fiabilité des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre obtenues à partir de ces enquêtes, qui ne sont pas spécifiquement pensées pour couvrir la population des migrants internationaux (voir la section 3.14).

¹¹⁶ ILOSTAT, «[Statistiques sur les travailleurs migrants](#)».

¹¹⁷ OIT, «[TRIANGLE in ASEAN](#)».

¹¹⁸ OIT et Statistics Korea, «[International Labour Migration Statistics Joint Project](#)».

237. Depuis avril 2023, la base de données ILMS fournit des données sur les migrations internationales de main-d'œuvre pour 172 pays (contre 27 pays avant 2018). Malgré ces avancées notables, d'importantes lacunes subsistent dans les données, en particulier pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui sont les principaux pays d'émigration et doivent faire face à des défis majeurs en matière de collecte de données. À l'échelle mondiale, les indicateurs des flux migratoires entrants et sortants sont encore très rares.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur: a) les progrès accomplis dans la constitution d'une base de données mondiale ILMS; b) le type d'appui dont leur pays a besoin pour combler les lacunes et améliorer la qualité des ILMS.

5.3. Tableaux de bord de la protection sociale

238. La protection sociale est un droit humain qui se définit comme l'ensemble des politiques et des programmes destinés à réduire et à prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie ¹¹⁹. C'est un pilier du travail décent qui fait l'objet d'une cible spécifique des ODD, au titre de l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). Or, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale partout dans le monde, les contrôler, les évaluer et en analyser l'impact, il est indispensable de disposer de données actualisées, fiables, exactes et comparables. Les indicateurs de protection sociale mis au point par l'OIT reposent sur plusieurs normes internationales parmi lesquelles la [Résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale](#), adoptée par la 9^e CIST en 1957, la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, et la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

239. Ces cinq dernières années, l'OIT a continué de collecter et d'analyser, à l'échelle mondiale, des informations quantitatives sur les régimes de protection sociale, tout en tenant à jour une base de connaissances pour 214 pays et territoires ¹²⁰. Le questionnaire de l'enquête sur la sécurité sociale qui alimente cette base de données est devenu le principal outil pour la compilation de données détaillées sur la protection sociale, le niveau des prestations et le financement ¹²¹.

240. En 2020, l'enquête sur la sécurité sociale s'est transformée en un outil en ligne comportant une procédure d'enregistrement et proposant, via une interface conviviale, diverses options de chargement et de téléchargement d'informations, ainsi qu'une documentation complète et d'autres ressources. Depuis la 20^e CIST, l'enquête sur la sécurité sociale a été réalisée à deux reprises, et les résultats ont été diffusés par l'intermédiaire de la base de données des indicateurs des ODD ¹²², des tableaux de bord de la protection sociale dans le monde et du *Rapport mondial sur la protection sociale*. Le rapport le plus récent a été publié en 2021 ¹²³, avec cinq autres rapports complémentaires correspondant aux différentes régions de l'OIT. Les données de l'enquête sur la sécurité sociale ont également été mises à profit pour d'autres rapports élaborés en collaboration

¹¹⁹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur*, 2021.

¹²⁰ OIT, «Plate-forme de la protection sociale».

¹²¹ OIT, «ILO/SSI».

¹²² Division de statistique de l'ONU, «Statistics-SDG Indicators Database».

¹²³ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

avec la Banque asiatique de développement, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Association internationale de la sécurité sociale, l'UNICEF et ONU-Femmes, entre autres.

241. Le BIT a fourni une assistance et dispensé des formations aux pays afin de les aider à élaborer leurs cadres de suivi et d'évaluation dans le domaine de la protection sociale, ainsi qu'à renforcer leurs capacités en matière de compilation et d'analyse des données. Depuis la dernière CIST, le Bureau a organisé quatre formations régionales en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, et plusieurs formations à l'échelle nationale. Le Centre de Turin et le Département de la protection sociale du BIT ont mis au point un module d'autoapprentissage en trois langues sur les statistiques de la protection sociale, qui a été mis en œuvre dans plusieurs régions.
242. Plusieurs pays ont ainsi été en mesure d'inclure des indicateurs de protection sociale dans leurs cadres nationaux de suivi et d'évaluation et de publier des statistiques annuelles dans ce domaine. Dans le cadre du projet ACTION/Portugal, des institutions nationales du secteur de la protection sociale et des instituts nationaux de statistique se sont réunis au sein de «groupes de travail interinstitutions chargés des statistiques sur la protection sociale», dont les travaux ont abouti à la publication de bulletins statistiques nationaux sur la protection sociale, par exemple à Cabo Verde (première édition publiée en 2022)¹²⁴ et au Mozambique (quatre éditions publiées depuis 2018)¹²⁵. De même, le Département de la protection sociale a apporté un appui à la rédaction des premiers bulletins statistiques sur la protection sociale dans d'autres régions.
243. À partir d'une synthèse des données d'expérience recueillies dans les pays, le Centre de Turin et le Département de la protection sociale travaillent actuellement à l'élaboration d'un guide sur l'établissement de systèmes nationaux de statistiques sur la protection sociale, qui sera lancé à titre expérimental dans deux pays d'ici à la fin de 2023, puis dans d'autres pays à compter de 2024.
244. Parmi les autres outils mis au point pour détecter les tendances d'évolution les plus récentes de la protection sociale dans le monde figurent notamment le Moniteur de la protection sociale, qui recense les dernières mesures annoncées en la matière¹²⁶, et le protocole d'évaluation rapide du coût de la protection sociale¹²⁷.

5.4. Produits analytiques

245. En matière d'analyse, les améliorations apportées à la compilation et à la production de données, telles que décrites dans le chapitre 4, ont largement accru le nombre et la variété des produits diffusés sur le portail ILOSTAT et en dehors. Ces dernières années, les bases de données ILOSTAT, dont le contenu s'est étoffé et enrichi en termes de comparabilité internationale, ont permis de faire un plus grand nombre d'analyses en fournissant aux chercheurs et aux décideurs publics un nouvel éclairage sur des sujets pour lesquels on ne disposait pas jusque-là de données internationales. L'utilisation des données ILOSTAT dans les publications de l'OIT et d'autres organismes s'est ainsi considérablement accrue. Cette nouvelle offre de données a également permis à l'OIT de renforcer ses contributions au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'état

¹²⁴ OIT, ACTION/Portugal et République de Cabo Verde, *Boletim Estatístico do Sistema de Proteção Social em Cabo Verde, 2016-2020*, 2022.

¹²⁵ OIT, ACTION/Portugal et République du Mozambique, ministère du Travail et de la Sécurité sociale, *4^e Boletim Estatístico sobre Proteção Social*, 2022.

¹²⁶ OIT, «*Moniteur de la protection sociale*».

¹²⁷ OIT, «*ILO/RAP*».

d'avancement de la réalisation des ODD, aux notes de suivi régional et au *Gros plan sur l'égalité des sexes* publiés chaque année.

- 246.** Depuis 2019, le portail ILOSTAT permet d'accéder à un blog dont l'objectif est de mettre en évidence les tendances les plus récentes dans le domaine des statistiques du travail à partir des données ILOSTAT, et d'éclairer les questions et évolutions méthodologiques. Grâce à la visibilité offerte par les canaux de communication de l'OIT, notamment la page d'accueil et la page «Infos» de son site Web, ainsi que différents réseaux sociaux, le blog a réussi à attirer un public varié. À ce jour, 63 billets au contenu instructif et mobilisateur y ont été publiés. Ils ont drainé environ 327 000 utilisateurs vers le portail ILOSTAT, dont une proportion particulièrement notable de primo-visiteurs (76 pour cent), ce qui signifie que le blog parvient à attirer un public nouveau. C'est une passerelle que chacun peut emprunter pour découvrir la variété et la richesse des statistiques du travail accessibles sur ILOSTAT, ainsi que l'éventail de la documentation méthodologique produite par le Département de la statistique du BIT.
- 247.** En 2018, une nouvelle série de notes d'information intitulée *Pleins feux sur les statistiques du travail* a été lancée afin de proposer des analyses approfondies sur des questions en lien avec le travail, de manière à permettre une compréhension plus nuancée de sujets complexes. Douze de ces notes ont été publiées à ce jour. De nombreuses éditions sont également venues s'ajouter à la série des Notes d'information de l'OIT, qui apportent un éclairage nouveau sur des thèmes tels que les marchés du travail ruraux et urbains, les inégalités entre les sexes dans le monde du travail, les transitions entre l'école et le travail, et les incidences qu'ont le mariage et le fait d'avoir des enfants sur le taux d'activité des femmes.
- 248.** Outre les produits disponibles sur le portail ILOSTAT, le Département de la statistique du BIT a contribué aux analyses présentées dans plusieurs publications phares de l'Organisation qui témoignent d'un excellent usage des bases de données élargies d'ILOSTAT. Les nombreuses éditions de l'Observatoire de l'OIT, en particulier, ont joué un rôle essentiel dans le suivi et l'analyse des tendances du marché du travail pendant et après la pandémie de COVID-19. Les informations éclairantes que contient ce rapport ont permis d'évaluer la situation et de comprendre son évolution. Autre publication phare de l'OIT, le rapport annuel *Emploi et questions sociales dans le monde* livre un éclairage précieux sur l'évolution du marché du travail mondial ¹²⁸.
- 249.** Dans l'ensemble, les produits analytiques publiés tant sur le portail ILOSTAT que sur le site Web de l'OIT ces cinq dernières années ont permis d'accroître considérablement la masse d'informations disponibles sur le travail, contribuant ainsi à l'élaboration de politiques éclairées et à une compréhension plus approfondie des dynamiques du marché du travail. En plus d'avoir servi la mission de l'Organisation, ces produits ont été utilisés par plusieurs organisations pour améliorer leurs propres travaux de recherche et leurs publications dans le domaine des statistiques du travail.

5.5. Structures de données globales SDMX relatives aux statistiques du travail

- 250.** La norme SDMX (*Statistical Data and Metadata eXchange*) a été adoptée en 2008 par la Commission de statistique de l'ONU, qui en a fait la norme recommandée pour l'échange de données. Depuis lors, elle s'est peu à peu diffusée dans de nombreuses organisations qui l'utilisent désormais pour leurs besoins d'échange et de diffusion d'informations statistiques. Pour faciliter l'interopérabilité

¹²⁸ Voir également OIT, *Effets de la crise en Ukraine sur le monde du travail: premières évaluations*, Note d'information de l'OIT, 2022, et OIT, *Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre*, 2021.

des systèmes utilisant la norme SDMX, il faut notamment mettre au point des artefacts globaux (en particulier des DSD, *data structure definitions*) en se fondant sur cette norme. Il existe des DSD globales pour certains domaines depuis 2014. En 2016, un groupe de travail composé de représentants de l'OIT, de l'OCDE, de la Banque centrale européenne, d'Eurostat et de la Banque mondiale a été mis sur pied en vue d'élaborer un cadre global de DSD pour les statistiques du travail. C'est ainsi que six DSD globales ont été définies dans ce domaine. Une phase pilote lancée en 2019 a permis de tester les artefacts, qui ont ensuite été revus et simplifiés. La première version des DSD globales est sortie en 2023 et est désormais disponible sur le site Web du registre mondial SDMX¹²⁹. La maintenance des artefacts globaux est assurée par l'OIT. Elle devrait permettre de tenir compte d'une partie des nouveautés de la dernière version de la norme SDMX (SDMX 3.0).

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à réfléchir à la pertinence des artefacts SDMX globaux du point de vue de l'amélioration des échanges de données, de l'allègement de la charge que représente la communication de données pour les statistiques du travail, et de l'utilisation de ces artefacts pour les échanges de données.

5.6. Données ouvertes à l'OIT

- 251.** Pour faire de l'OIT un centre d'excellence internationalement reconnu dans les domaines de la connaissance, de la recherche et de l'analyse des politiques relatives au monde du travail, le Bureau a mis en œuvre une politique qui garantit à tous la possibilité d'accéder librement à l'information et d'utiliser sans limites les ressources électroniques. Pour appuyer cette nouvelle politique de l'OIT en matière de libre accès à l'information, le Département de la statistique du BIT a adopté des principes relatifs aux données ouvertes qui s'appliqueront à ses bases de données et à ses ensembles de données, ainsi qu'aux métadonnées s'y rapportant.
- 252.** Parallèlement aux prescriptions techniques déjà en vigueur depuis le 3 mai 2023 pour le libre accès à l'information, les ressources électroniques susmentionnées sont protégées par la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) qui autorise tout utilisateur à exploiter, reproduire, distribuer ou communiquer de quelque autre façon au public une œuvre donnée à condition que le nom de son auteur ou de son créateur soit dûment mentionné.
- 253.** Font exception aux publications concernées les microdonnées envoyées par les mandants et les institutions partenaires qui, en vertu d'un accord, doivent être utilisées par la seule OIT à des fins de recherche et ne doivent pas être divulguées à des tiers.

¹²⁹ Registre mondial SDMX, «[Fusion Metadata Registry](#)».

► 6. Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail

6.1. Activités au plan mondial

6.1.1. L'OIT au sein de la communauté SDMX

- 254.** L'initiative SDMX, qui s'est concrétisée en 2002, vise à créer et perpétuer des normes et des directives techniques et statistiques ainsi qu'une architecture des technologies de l'information et des outils informatiques qui seraient à la disposition des entités ayant parrainé l'initiative et d'autres organisations chargées d'échanger des données et des métadonnées statistiques ¹³⁰. Associées aux technologies modernes, ces normes et directives SDMX devraient permettre une gestion plus efficace des processus opérationnels dans le domaine statistique.
- 255.** Au BIT, le protocole d'échange SDMX est utilisé depuis plus de dix ans. En 2012, une interface REST API (*Representational State Transfer*) ¹³¹ conforme à ce protocole a été intégrée à la première version d'ILOSTAT, permettant ainsi à des outils informatiques comme le complément Excel d'ILOSTAT et le Portail central de l'OIT pour la gestion de l'information et des connaissances d'utiliser et d'afficher des données d'ILOSTAT.
- 256.** Depuis 2017, le Bureau épaulé les pays désireux de mettre en œuvre des projets relatifs aux systèmes d'information sur le marché du travail (projets SIMT) faisant appel à SDMX. Ces projets prévoient notamment l'élaboration d'une série d'activités de renforcement des capacités et la fourniture d'un ensemble d'outils constitué de logiciels libres s'appuyant sur SDMX, à savoir. Stat Suite, SDMX Constructor et SMART (un outil d'analyse et de rapport statistique reposant sur les métadonnées). Le Bureau a prêté son concours technique à plus d'une centaine d'activités adossées à SDMX, organisées dans 21 pays au cours de l'exercice biennal 2021-22, notamment des activités de formation sur le protocole SDMX et la modélisation des données. Il a en outre favorisé le déploiement d'outils SDMX.
- 257.** Le Bureau a œuvré activement à l'élaboration de la norme SDMX: des représentants de l'Organisation ont participé aux activités de différents groupes de travail et équipes spéciales chargés de la mise au point d'artefacts globaux et du langage VTL (*Validation and Transformation Language*). Depuis 2020, et donc depuis que la dernière norme SDMX – version 3.0 – a été établie et publiée (novembre 2021), un représentant de l'Organisation préside le Groupe de travail technique SDMX ¹³². Le BIT a pris part aux préparatifs de la 11^e réunion du groupe d'experts SDMX qui s'est tenue à Aguascalientes (Mexique), en novembre 2022.
- 258.** Reconnaissant l'apport substantiel de l'Organisation à l'initiative SDMX, les membres du groupe de parrainage sont unanimement convenus, en mars 2023, d'inviter l'OIT à devenir la huitième organisation à parrainer l'initiative. En conséquence, l'OIT est devenue partie au mémorandum

¹³⁰ La Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, Eurostat, le FMI, l'OCDE et l'ONU ont été les parrains historiques de l'initiative SDMX. La Banque mondiale les a rejoints en 2003.

¹³¹ Les REST API (*Representational State Transfer Application Programming Interfaces*) sont des services Web qui utilisent le protocole HTTP et fournissent une interface permettant aux logiciels clients d'interagir avec le serveur.

¹³² La gouvernance de l'initiative SDMX est structurée comme suit: le groupe de parrainage, le secrétariat et deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail technique SDMX et le Groupe de travail statistique SDMX.

d'accord qui définit le cadre de la coopération, les modalités de gouvernance, les droits de propriété intellectuelle et la mutualisation des ressources liées aux activités de l'initiative SDMX ¹³³.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à réfléchir à la pertinence des contributions d'envergure que le Bureau a faites à l'initiative SDMX, lesquelles ont abouti à l'inclusion de l'OIT dans l'organe de gouvernance suprême de l'initiative.

6.1.2. Systèmes d'information sur le marché du travail

259. Le SIMT représente une solution innovante que le Bureau préconise aux mandants de l'Organisation aux fins de compiler, stocker et mettre à disposition des indicateurs relatifs au marché du travail qui permettront d'analyser ce marché et d'élaborer des politiques reposant sur des bases factuelles puis d'en assurer le suivi. Depuis la dernière CIST, plus d'une quarantaine de pays et organisations régionales ont soit manifesté un grand intérêt pour la mise en œuvre d'un projet SIMT, soit œuvré en amont en ce sens, ce qui témoigne de l'importance des SIMT pour ce qui est d'améliorer la gestion et l'accessibilité des données relatives au marché du travail à l'échelle mondiale.

260. Afin de guider les États Membres de l'OIT dans la mise en œuvre des projets SIMT, le Bureau a élaboré un nouveau cadre méthodologique, qui prévoit diverses activités destinées à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités tous azimuts dans le but de parvenir à une solution durable. Lesdites activités consistent notamment à:

- évaluer la disponibilité des données et la situation institutionnelle globale des principaux protagonistes des projets SIMT;
- signer un mémorandum d'accord entre l'OIT et l'agent d'exécution dans le pays concerné, en général le ministère du Travail ou le bureau national de statistique;
- mettre en place une structure de gouvernance, définir des fonctions opérationnelles et désigner des points focaux;
- définir l'architecture du système et déployer .Stat Suite – logiciel libre, entrepôt de données et système de diffusion de données statistiques – élaboré et tenu à jour par la Communauté de collaboration pour les systèmes d'information statistique (SIS-CC), mis à disposition sans frais et bénéficiant du soutien gracieux du BIT ¹³⁴;
- tenir un atelier (de trois à cinq jours) sur la production de données aux fins de recenser les sources d'information relatives aux indicateurs du marché du travail, de traiter avec les fournisseurs de données, de recueillir des métadonnées de référence et d'harmoniser les définitions des indicateurs et les classifications;
- au besoin, mettre en place un service consultatif d'après une méthodologie conçue pour tirer parti des registres administratifs en tant que sources de données statistiques utilisées pour les indicateurs du travail;

¹³³ Banque des règlements internationaux *et al.*, *Memorandum of Understanding on the Establishment and Operation of the Statistical Data and Metadata Exchange (SDMX) Initiative*, 2007.

¹³⁴ De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de la Communauté de collaboration sur les systèmes d'information statistique, à l'adresse suivante: <https://siscc.org>.

- créer un plan directeur faisant intervenir l'ensemble des protagonistes, le but étant de définir l'ensemble d'indicateurs (variables et classifications) à inclure dans le SIMT, avec un système conceptuel commun à tous les indicateurs indépendamment de la source de données utilisée;
- procéder à un transfert de connaissances (sur trois à cinq jours) afin de permettre au personnel informatique de configurer et d'administrer la plateforme .Stat SIMT;
- animer un atelier sur le protocole SDMX et la modélisation des données (sur trois à cinq jours), dans l'optique de produire et télécharger sur la plateforme toutes les métadonnées structurelles (la norme SDMX et le cadre méthodologique favorisant l'harmonisation des concepts et des classifications);
- organiser un atelier de préparation des données (sur trois à cinq jours) afin de former les gestionnaires et les producteurs de données à la préparation et au chargement des données et des métadonnées de référence sur la plateforme;
- aider à configurer la plateforme .Stat SIMT aux fins d'une production en direct, y compris la définition de thèmes statistiques permettant de naviguer plus facilement entre les différentes informations et de concevoir l'interface utilisateur, les logos et images de marque.

261. Depuis 2018, le Bureau a prêté un concours actif à 28 pays et organisations régionales désirant mettre en œuvre un projet SIMT. Les projets en question en sont à différents stades d'avancement: 21 pays ont suivi avec succès un atelier sur la production de données, et 16 d'entre eux ont aussi participé aux ateliers sur le protocole SDMX et la modélisation des données, ainsi que sur la préparation des données. Cinq pays sont déjà parvenus à rendre leur plateforme SIMT pleinement opérationnelle.

262. De concert avec le Centre de Turin, le Bureau a de surcroît mis au point une approche systématique de l'apprentissage visant à simplifier la formation et à éviter les doublons en matière de renforcement des capacités s'agissant des domaines de connaissances communs aux projets SDMX et SIMT. Depuis 2020, une formation de base sur les systèmes d'information sur le marché du travail est proposée chaque année en ligne, parallèlement à un cours avancé dispensé en présentiel. Cette année, la première édition d'un cours de formation au SDMX a eu lieu en septembre. Ces cours sont ouverts à tous les participants s'intéressant activement aux systèmes d'information sur le marché du travail ou déjà impliqués dans un quelconque projet en cours.

263. Par ailleurs, afin de limiter les difficultés techniques liées à la production et à la préparation des données dans le cadre d'un projet SIMT, le Bureau a élaboré un ensemble d'applications bureautiques. Cette «boîte à outils SIMT» se compose des éléments suivants: le Constructeur SDMX, qui permet aux utilisateurs de créer, d'éditer et de télécharger des artefacts structurels SDMX; un ensemble de tableurs électroniques visant à éclairer le processus de modélisation des données et à faciliter la création de l'ensemble initial d'objets de métadonnées structurelles à l'aide du Constructeur SDMX; SMART, qui contribue au transcodage des données et au reformatage de l'ensemble de données à télécharger sur la plateforme; le complément Excel SDMX, qui facilite le téléchargement et le chargement de données et de métadonnées à partir de n'importe quel registre SDMX, y compris la plateforme SIMT.

264. Les activités susmentionnées relatives aux projets SIMT ont présidé à l'élaboration d'un document de séance sur le sujet, lequel sera examiné à la 21^e CIST ¹³⁵.

¹³⁵ Document de séance 27.

► Pistes de réflexion

Les participants à la Conférence sont invités à examiner le document de séance relatif aux projets SIMT et à exprimer leur point de vue sur les questions ci-après: a) Ce sujet présente-t-il un intérêt pour leur pays?; b) Leur pays dispose-t-il déjà d'un SIMT et, si oui, est-il conforme aux recommandations et approches de l'OIT?; c) Ce sujet devrait-il faire l'objet d'une discussion plus approfondie qui aurait pour but de définir les mécanismes à mettre en place afin de faciliter le processus de mise en œuvre?

6.1.3. Programmes mondiaux de renforcement des capacités

- 265.** Depuis la fin des travaux de la 20^e CIST, le Département de la statistique du BIT et le Centre de Turin n'ont eu de cesse de travailler ensemble afin de déterminer les priorités concernant le renforcement des capacités des partenaires sociaux de l'OIT au regard des statistiques du travail et de l'analyse du marché du travail.
- 266.** Les programmes mondiaux de renforcement des capacités mis au point depuis 2018 prévoient des activités de formation classiques en présentiel au Centre de Turin et sur le terrain, lesquelles sont assurées en plusieurs langues. Parmi les nouveautés figurent: des activités de formation en ligne, spécialement conçues et promues après la pandémie de COVID-19; des académies consacrées aux statistiques du travail, qui sont organisées au Centre de Turin et sur le terrain, et offrent une expérience d'apprentissage complète aux utilisateurs et aux producteurs de statistiques du travail; des modules d'autoapprentissage en ligne, accessibles de partout et s'adressant à tout un chacun; des activités de formation sur mesure dispensées au Centre de Turin et sur le terrain. Ces nouveautés ont été proposées en sus des services consultatifs techniques. Les programmes de renforcement des capacités ont principalement porté sur des sujets présentant un intérêt pour les États Membres de l'OIT et qui constituent une priorité mondiale pour les statisticiens du travail et les analystes du marché du travail. Les thématiques abordées ces dernières années consistent notamment à mesurer divers paramètres: l'inadéquation des qualifications et des compétences, les migrations de main-d'œuvre, l'informalité, les soins prodigués sans rémunération, l'échantillonnage et la pondération, l'analyse des microdonnées et d'autres thématiques soigneusement choisies chaque année, en fonction des priorités des États Membres dans le domaine des statistiques du travail.
- 267.** L'Académie de statistique et d'analyse du marché du travail 2021, qui s'est tenue en ligne et a réuni 130 participants originaires de plus de 60 pays, de même qu'un module d'autoapprentissage en ligne conçu en cinq langues dans le but de mesurer le travail bénévole et ayant fait l'objet d'une large diffusion sont deux exemples illustrant la manière dont les programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre ces dernières années.
- 268.** Depuis 2018, le Département de la statistique du BIT et le Centre de Turin ont dispensé des formations à 1 866 participants de tous horizons, soit 1 058 hommes, et 808 femmes. Pour ce qui est de la répartition régionale, 721 participants étaient originaires d'Asie et du Pacifique, 838 d'Afrique, 146 d'Amérique latine, d'Amérique centrale et des Caraïbes, 149 d'Europe et 12 d'Amérique du Nord. Ces participants comptaient dans leurs rangs des représentants de bureaux nationaux de statistique, ministères du Travail et de l'Emploi et autres ministères, d'organisations d'employeurs et d'organisations de travailleurs, d'organisations et de partenaires internationaux pour le développement et d'organisations internationales non gouvernementales. Y figuraient aussi des chercheurs, des universitaires et d'autres membres de la communauté élargie du développement.

6.1.4. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le domaine des statistiques du travail

269. En 2022, l'OIT a lancé un programme visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire entre pays lusophones. Ce programme consiste principalement à mettre en place un réseau de soutien sous la direction technique de l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE). La phase initiale comportait l'examen de l'état actuel des statistiques du travail dans des pays lusophones bien précis. Cet examen a servi de base à la planification et à la mise en œuvre d'un programme de soutien entre l'IBGE et les agences de statistique des pays partenaires, y compris la mutualisation des pratiques et méthodes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail. Si l'objectif principal et immédiat de cette initiative consiste à créer un réseau de soutien entre pays lusophones, il s'agit aussi de disposer d'un modèle pouvant servir à implanter d'autres réseaux intrarégionaux ou interrégionaux du même type dans la perspective, notamment, de satisfaire le besoin de soutien à un niveau linguistique plus vaste et à plus grande échelle que ne le pourrait le BIT à lui seul.

6.2. Asie et Pacifique

270. Depuis octobre 2018, les activités statistiques du BIT et l'assistance fournie aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique ont principalement porté sur quatre grands domaines, présentés ci-après.

6.2.1. Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du travail et des normes adoptées par les 19^e et 20^e CIST

271. Le BIT a organisé, en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux en Asie et dans le Pacifique, un certain nombre d'activités de formation régionales et sous-régionales et de réunions similaires spécifiquement conçues pour renforcer les capacités dans le domaine des statistiques du travail et des normes adoptées par les 19^e et 20^e sessions de la CIST. Ces activités comprenaient notamment:

- un atelier technique sous-régional portant sur la mise en place d'indicateurs du marché du travail et la normalisation des microdonnées pour les États insulaires du Pacifique, lequel a été organisé conjointement avec la Division de la statistique pour le développement de la Communauté du Pacifique (SPC/SDD) et la CESAP (Nouvelle-Calédonie, décembre 2018);
- une académie de statistique et d'analyse du marché du travail pour les États insulaires du Pacifique, orchestrée conjointement avec la SPC/SDD et la CESAP, dans un format mixte combinant apprentissage en ligne et formation en présentiel (Fidji, 2023);
- un atelier de formation sur les statistiques du travail et de la main-d'œuvre aux Fidji et aux Tonga, organisé conjointement avec la SPC/SDD (Tonga, 2023);
- en ce qui concerne les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre, de nombreuses activités de renforcement des capacités visant à épauler les pays de l'ASEAN, y compris des formations annuelles relatives aux projets SIMT, un atelier technique sous-régional pour l'Asie du Sud (2022) et des activités de formation nationales au Bangladesh, au Brunéi Darussalam, au Cambodge, en Indonésie, aux Maldives, aux Philippines, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Le BIT a en outre contribué à la tenue d'un atelier régional sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives aux migrations internationales dans le contexte du Programme 2030 lequel a été programmé par la Division de statistique de l'ONU et la CESAP (Thaïlande 2019);

- des activités de formation nationales sur les statistiques du travail, les systèmes d'information sur le marché du travail et les migrations de main-d'œuvre déployées en Afghanistan, au Bangladesh, au Brunéi Darussalam, en Chine, aux Fidji, aux Îles Cook, en Mongolie, au Myanmar, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, au Samoa, aux Tonga et au Viet Nam;
- une série de contributions à des activités de renforcement des capacités et d'échange d'informations en ligne, notamment des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages à l'intention des États insulaires du Pacifique, organisées en collaboration avec la SPC/SDD; une formation professionnelle sur les migrations mondiales, programmée conjointement avec l'Université des Philippines et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; plusieurs cafés de la statistique Asie-Pacifique organisés avec l'appui de la CESAP dans le but de fournir aux pays des informations leur permettant de gérer les difficultés qu'ils rencontrent pour collecter des données en raison, notamment, de la pandémie de COVID-19.
- des réunions d'information destinées aux fonctionnaires chargés de la gestion des données dans des bureaux de coordonnateurs résidents des Nations Unies, lesquelles portent sur les indicateurs des ODD relatifs au travail décent et ILOSTAT (mars 2022) et sur le thème «Ne laisser aucun migrant de côté» (juillet 2022; organisation conjointe BIT/OIM);
- plusieurs autres cours en présentiel et en ligne orchestrés par le Centre de Turin ou en collaboration avec lui, à l'intention de 721 responsables gouvernementaux et représentants des partenaires sociaux de l'Asie et du Pacifique.

6.2.2. Appui aux États Membres pour la collecte de données statistiques sur la main-d'œuvre

- 272.** Le BIT a appuyé la mise en œuvre dans la région de la résolution I adoptée par la 19^e session de la CIST et de la résolution I adoptée par sa 20^e session moyennant des exercices de collecte et de traitement des données concernant les variables clés du marché du travail et les systèmes de collecte de données. Il a notamment accompagné les pays suivants: Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palaos, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam. L'appui fourni visait les méthodes d'enquête sur la main-d'œuvre et la mise en application des normes les plus récentes, mais aussi des thématiques comme la mesure des migrations de main-d'œuvre, les transitions école-travail, le travail des enfants, le travail forcé, la protection sociale, les emplois verts, la demande de main-d'œuvre et les offres d'emploi, ainsi que le travail domestique et les activités de soin non rémunérées.
- 273.** Le BIT a par ailleurs continué de prêter son concours technique aux États Membres de la région afin de leur permettre de renforcer leurs systèmes statistiques de manière à pouvoir collecter et publier des statistiques annuelles, ou plus fréquentes, sur le travail et la main-d'œuvre; cela vaut pour le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, le Myanmar, la République démocratique populaire lao (en collaboration avec la Banque mondiale) et le Viet Nam. Des activités de sensibilisation ont aussi été entreprises, et sont toujours en cours, concernant la production de statistiques annuelles sur la main-d'œuvre dans des pays comme les Fidji, la République démocratique populaire lao et le Timor-Leste.

6.2.3. Appui pour mesurer les indicateurs des ODD relatifs au travail décent et en rendre compte

- 274.** Depuis l'adoption de l'Agenda du travail décent, qui a été parfaitement incorporé au Programme 2030 et à ses 17 objectifs, le BIT n'a eu de cesse d'aider les États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique à élaborer des systèmes de suivi visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD, s'agissant en particulier des cibles liées au travail décent. Le BIT continue d'apporter sa pierre à l'élaboration des composantes de suivi et d'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent liées aux ODD ou à leur révision, ainsi qu'aux processus d'analyse commune de pays lorsque les cibles des ODD liées au travail décent figurent dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cela vaut notamment pour le Cambodge, la Chine, la Malaisie, le Népal, le Samoa, le Sri Lanka et le Viet Nam.
- 275.** Le BIT a en outre veillé au bon déroulement d'activités destinées à mesurer les indicateurs des ODD dont il a la responsabilité dans la plupart des États Membres ayant réalisé une nouvelle enquête sur la main-d'œuvre depuis la fin 2018. Les indicateurs des ODD toujours classés en catégorie II dans la région ont fait l'objet d'une attention particulière et des travaux sont en cours aux Fidji, en Mongolie et aux Philippines. Le BIT a également aidé l'Inde à élaborer un cadre national d'indicateurs relatifs aux ODD.
- 276.** Par ailleurs, l'Organisation participe activement aux mécanismes des Nations Unies chargés d'étayer le renforcement des capacités pour les activités de suivi et de notification relatives aux ODD menées à l'échelle régionale.

6.2.4. Appui aux États Membres pour pérenniser les systèmes de collecte de données lors de la pandémie de COVID-19 et pour en évaluer les répercussions

- 277.** La pandémie de COVID-19 ayant eu des répercussions directes sur les activités de collecte de données dans la région, le BIT a promptement concocté plusieurs éléments d'orientation afin de permettre aux pays de préserver leurs systèmes de collecte et de production de données. L'OIT a rejoint la plateforme régionale de collaboration des Nations Unies, et le Bureau a organisé, à l'intention des bureaux nationaux de statistique via les cafés de la statistique de l'Asie et du Pacifique, des séances d'information sur les thèmes suivants:
- Le COVID-19: impact sur la réalisation des enquêtes auprès des ménages (juin 2020);
 - Enquêtes d'évaluation rapide de l'impact du COVID-19 (juin 2020);
 - Comment effectuer un recensement pendant la pandémie de COVID-19: difficultés et approches (juin 2020).
- 278.** C'est avec la même diligence que le BIT a conçu des outils pour évaluer l'impact du COVID-19 sur les marchés du travail au niveau national, moyennant à la fois des enquêtes auprès des ménages (portant sur le nombre d'heures de travail perdues, les pertes d'emplois et les pertes de revenus) et des enquêtes auprès des établissements (définissant l'impact sur les activités opérationnelles, par exemple). Grâce au concours technique du Bureau, à ses outils d'orientation, et aux questions supplémentaires ajoutées dans leurs enquêtes sur la main-d'œuvre, les États Membres ci-après ont pu évaluer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur leurs marchés du travail, à savoir: le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste et le Viet Nam. Le Bureau a aussi facilité la réalisation d'évaluations rapides de l'impact du COVID-19 dans plusieurs pays, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux de la région.

6.3. Afrique

279. Au cours des cinq dernières années, les activités statistiques que le BIT a menées en Afrique ont été axées sur cinq domaines principaux, qui sont décrits ci-dessous.

6.3.1. Renforcement des capacités en matière de statistiques du travail et indicateurs du travail décent

280. Entre 2019 et 2023, des ateliers et des cours de renforcement des capacités ont été organisés au Niger (sur la question des indicateurs de l'emploi et des tests cognitifs en réunissant des participants originaires du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Niger, du Sénégal et du Togo), au Nigéria (sur les statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, fruit d'une organisation conjointe avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et au Sénégal (autour du thème des statistiques sur l'informalité).

281. Une mini-académie de statistique et d'analyse du marché du travail portant sur les ODD et le Programme 2030 a été organisée en ligne à l'intention des pays francophones (en novembre-décembre 2020). Un cours en ligne consacré aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail en Afrique a de plus été proposé à ces mêmes pays (en novembre 2021).

282. Des profils nationaux du travail décent axés sur les indicateurs des ODD liés au marché du travail ont été établis à Cabo Verde (2022), en Côte d'Ivoire (2020) et au Togo (2019).

6.3.2. Mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 19^e CIST et de la résolution I adoptée par la 20^e CIST, réalisation d'enquêtes et établissement de rapports

283. L'OIT a soutenu la mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 19^e CIST et de la résolution I adoptée par la 20^e CIST, et a fourni un appui d'ordre général aux activités relatives aux enquêtes sur la main-d'œuvre conduites dans les pays suivants: Cabo Verde, Eswatini, Gambie, Madagascar, Nigéria, Ouganda, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. Le BIT a prêté son concours technique dans le cadre du recensement de la population et des logements en Afrique du Sud, en Namibie, en Ouganda, aux Seychelles, en Zambie et au Zimbabwe, notamment en ce qui concerne l'utilisation des questionnaires types du BIT pour mettre en œuvre les normes de la 19^e session de la CIST.

284. Le Congo et la Côte d'Ivoire ont bénéficié d'une assistance technique et financière pour mener à bien, en 2022, leurs enquêtes sur les transitions école-travail. Le BIT a de surcroît accompagné plusieurs pays dans l'élaboration de rapports thématiques sur des sujets tels que le travail des enfants, l'emploi des jeunes, l'informalité, les qualifications, les compétences et l'inadéquation des compétences.

6.3.3. Systèmes d'information sur le marché du travail

285. Depuis la tenue de la 20^e CIST, le BIT a soutenu la mise en œuvre d'un SIMT sous la forme d'activités de renforcement des capacités ou d'une assistance technique dans les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Ouganda, Seychelles, Tunisie et Zimbabwe.

6.3.4. Appui aux communautés économiques régionales et partenariats stratégiques avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

- 286.** Depuis la 20^e session de la CIST, l'OIT a beaucoup œuvré en partenariat avec d'autres institutions afin de promouvoir la mesure du travail décent et la notification en la matière, moyennant l'organisation d'activités conjointes avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine – y compris l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) – et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces activités conjointes ont trait aux statistiques sur les migrations de main-d'œuvre, et englobent la compilation et la présentation d'indicateurs régionaux. Le BIT a prêté son concours technique à la SADC pour l'aider à mettre en place son Observatoire du marché du travail. L'OIT a par ailleurs adopté, de concert avec l'Union africaine, un plan d'action relatif à l'élaboration de statistiques du travail, mettant l'accent sur le travail des enfants, la protection sociale, l'économie informelle, les systèmes d'information sur le marché du travail et l'emploi des jeunes.
- 287.** Sur la base du mémorandum d'accord pertinent conclu entre l'OIT et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, les statistiques du marché du travail en Afrique ont donné lieu, en 2019, à une évaluation des besoins en matière de capacités ainsi que de la disponibilité des données.
- 288.** En sa qualité de membre prépondérant du groupe technique spécialisé chargé de l'information relative au marché du travail et de l'économie informelle, créé dans le cadre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, l'OIT a soutenu les activités de la Commission de l'Union africaine relatives à l'harmonisation et à la coordination des informations sur le marché du travail et l'économie informelle en Afrique.

6.3.5. Collecte de données pendant la pandémie de COVID-19

- 289.** Entre novembre 2021 et mars 2022, on a procédé à une enquête régionale concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi, l'éducation et les aspirations professionnelles. L'enquête a permis de recueillir des informations sur les différentes expériences et situations avant la pandémie, au plus fort de la crise puis ultérieurement, au regard de l'emploi, de la participation au marché du travail, de l'éducation et de l'apprentissage ainsi que des aspirations et perspectives professionnelles. Les résultats de l'enquête offrent une vision régionale inédite, toute en nuances, des répercussions de la pandémie de COVID-19, nuances qui complètent ou enrichissent les indicateurs phares du marché du travail, comme l'emploi, le chômage et le sous-emploi.
- 290.** En collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD et les bureaux nationaux de statistique, des enquêtes nationales examinant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les emplois et les unités de production informelles ont été menées en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo en 2020 et 2021.

6.4. États arabes

6.4.1. Statistiques du travail au temps du COVID

- 291.** La pandémie de COVID-19 a perturbé les activités de collecte de données et le programme d'enquêtes régulières dans la région des États arabes. Le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes a donc aidé l'Administration centrale de la statistique du Liban à réaliser, en 2022, sa toute

première enquête téléphonique auprès des ménages – une enquête de suivi sur la main-d'œuvre. Le questionnaire abordait des sujets liés aux répercussions de la crise du COVID-19, et le rapport final, élaboré avec le concours du BIT, analysait notamment les effets de la pandémie sur le marché du travail ¹³⁶.

6.4.2. Assistance technique fournie aux pays concernant les statistiques du travail et les projets SIMT

- 292.** Depuis 2018, le BIT accompagne de près les pays qui réalisent des enquêtes sur la main-d'œuvre, tout en les aidant à produire des statistiques du travail.
- 293.** En 2020-21, le BIT a permis à l'Organisation centrale de la statistique du Myanmar et à l'Office de statistique de la région du Kurdistan en Iraq de mener, pour la première fois en dix ans, une enquête sur la main-d'œuvre. De même qu'il a, en 2022, prêté son concours technique à l'Administration centrale de la statistique du Liban dans le cadre de son enquête de suivi sur la main-d'œuvre (voir ci-dessus).
- 294.** Le BIT a aidé le Bureau central palestinien de statistique à mettre en œuvre sa méthodologie en deux modules (1 et 2) dans le cadre de l'enquête sur la main-d'œuvre 2021 et 2022, aux fins de la collecte de données sur l'informalité.
- 295.** De concert avec le réseau Femmes dans l'emploi informel: globalisation et organisation (WIEGO), le BIT met actuellement en œuvre un projet régional financé par la Fondation Ford et intitulé *Developing labour statistics with a focus on informality in the Arab Region*. Ce projet vise à renforcer les connaissances et les capacités pour améliorer les données sur l'emploi dans la région, en particulier pour ce qui est de mesurer l'informalité grâce à l'élaboration d'un questionnaire type en arabe fondé sur la CISE-18 et moyennant des tests cognitifs, l'objectif étant d'harmoniser les définitions et la terminologie usitées dans la région. Ledit projet devrait s'achever en décembre 2023.
- 296.** Le BIT continue d'appuyer la mise en œuvre d'un projet SIMT en Arabie saoudite et en Jordanie.

6.4.3. Activités de formation et de renforcement des capacités

- 297.** Parmi les activités de renforcement de capacités entreprises depuis 2018, on recense:
- une formation sur les indicateurs de transition école-travail à l'intention des fonctionnaires du Département de la statistique (Jordanie, 2022);
 - des webinaires sur les indicateurs des ODD pour la région des États arabes, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (octobre 2021 et juin 2022);
 - un atelier préparatoire à la réalisation d'une enquête harmonisée sur les revenus et les dépenses des ménages dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, organisé avec son Centre statistique (mai 2022);
 - en collaboration avec le Centre de Turin, la première édition de l'Académie de statistique et d'analyse du marché du travail pour la région des États arabes, qui a eu lieu en octobre 2022, et la deuxième édition, organisée en juillet et août 2023. Les activités de l'académie ont été conçues et dispensées en ligne, en langue arabe, afin de répondre aux besoins d'apprentissage des locuteurs arabophones, dans la perspective de renforcer les capacités des statisticiens

¹³⁶ OIT, *Lebanon follow-up Labour Force Survey*, 2022.

moins expérimentés dans l'ensemble de la région. Au total, les deux éditions ont rassemblé 49 participants originaires de 14 pays (Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Qatar, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen);

- en 2019, en collaboration avec le Centre de Turin, un programme de formation sur mesure organisé à Turin à l'intention du ministère du Travail d'Arabie saoudite et intitulé *Labour market concepts and indicators for project managers and policymakers (Concepts et indicateurs du marché du travail à l'intention des responsables de projet et des décideurs)*, lequel a réuni 20 participants.

6.4.4. Ressources statistiques

298. Soucieux d'améliorer la connaissance des normes statistiques et des dernières résolutions adoptées par la CIST, le BIT a investi dans le développement de plusieurs ressources statistiques en langue arabe. Parmi les ressources majeures aujourd'hui disponibles, on trouve une traduction harmonisée, en arabe, de la CITP-08 (codes), une traduction arabe de la publication *Decent Work and the Sustainable Development Goals: A Guidebook on SDG Labour Market Indicators*, et une traduction arabe du projet de résolution concernant les statistiques de l'économie informelle ainsi qu'une vue d'ensemble des normes statistiques sur l'économie informelle.

6.4.5. Coordination avec des organismes des Nations Unies

299. L'OIT participe activement aux mécanismes régionaux des Nations Unies qui ont vocation à soutenir la montée en puissance des systèmes statistiques nationaux et à promouvoir les activités de suivi et de notification relatives aux ODD, notamment par le biais du Groupe de travail sur les données et les statistiques chapeauté par le Bureau du coordonnateur régional des Nations Unies au Liban et du Comité de gestion et d'analyse des données piloté par l'équipe de pays des Nations Unies en Jordanie.

6.5. Europe et Asie centrale

300. Depuis 2018, les activités statistiques du BIT dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale ont principalement porté sur la mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 19^e session de la CIST et de la résolution I adoptée par la 20^e CIST, le but étant d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le monde du travail et d'accompagner la modernisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données relatives aux enquêtes sur la main-d'œuvre. En voici quelques exemples:

- l'expérimentation de la mesure du travail bénévole en Ukraine et sa mise en œuvre, grâce au soutien du programme des Volontaires des Nations Unies;
- l'octroi d'un soutien à la République de Moldova pour réaliser l'enquête sur la main-d'œuvre et mesurer l'utilisation du temps via ladite enquête, y compris à l'aide d'un outil CAPI élaboré par le BIT;
- l'évaluation des conséquences socio-économiques du COVID-19 au Kazakhstan (sous l'égide du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies), y compris la mesure et l'estimation du travail bénévole;
- un appui à l'Ouzbékistan afin d'aider le pays à moderniser la méthodologie, les outils et les processus relatifs à l'enquête nationale sur la main-d'œuvre réalisée par son institut de recherche. En 2022, le BIT a de surcroît favorisé la réalisation, dans le pays, d'une enquête sur les conditions de travail dans le secteur de la construction, en se fondant sur les normes et les

méthodes d'enquête sur la main-d'œuvre les plus récentes. Une autre enquête similaire sur les conditions de travail dans le secteur de la restauration est en cours d'élaboration;

- un soutien au Kirghizistan lui permettant de mesurer l'informalité dans le cadre de l'enquête sur la main-d'œuvre, et d'en actualiser le contenu de manière à satisfaire aux normes statistiques les plus récentes;
- un appui à l'Azerbaïdjan et au Bélarus concernant la mise en œuvre des normes adoptées par la 20^e session de la CIST et par la CISE-18;
- un soutien au Turkménistan pour la réalisation d'une enquête sur les répercussions du COVID-19;
- un appui au Monténégro lui permettant d'adapter et de mettre en œuvre la solution CAPI CPro, choisie pour réaliser son enquête sur la main-d'œuvre, dans le but de faciliter le passage aux normes adoptées par les 19^e et 20^e CIST.

6.6. Amérique latine et Caraïbes

6.6.1. Mise en œuvre des résolutions de la 19^e et de la 20^e sessions de la CIST: assistance technique et réunions régionales

- 301.** En juillet 2018 et novembre 2019, le BIT a organisé au Chili deux réunions en présentiel du Groupe de travail sur les indicateurs du marché du travail de la Conférence statistique des Amériques (qui est un organe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Les réunions du groupe de travail se sont tenues sous forme virtuelle dès la mise en place des toutes premières restrictions liées à la pandémie de COVID-19.
- 302.** Depuis mars 2020, un certain nombre de réunions et ateliers régionaux sur les statistiques du travail se sont tenus en ligne, avec une large participation des pays de la région – entre 14 et 18 environ.
- En 2020, trois réunions ont eu lieu. Elles ont principalement porté sur la nécessité de partager des données d'expérience afin d'évoquer l'application des normes adoptées par la 19^e CIST. Parmi les principaux points abordés figuraient l'explicitation des notes techniques publiées par l'OIT et leur application sur des sujets comme le recensement des personnes dans l'emploi qui peuvent être temporairement absentes, et la pertinence de la publication d'indicateurs supplémentaires de la sous-utilisation de la main-d'œuvre permettant d'identifier des groupes tels que celui de la main-d'œuvre potentielle. Ces thèmes étaient d'autant plus pertinents que la pandémie a engendré une multiplication des absences temporaires et un accroissement de main-d'œuvre potentielle.
 - En 2021, quatre réunions se sont tenues en janvier, mars, mai et septembre. Elles ont été consacrées à la collaboration entre les pays aux fins de l'échange d'informations concernant l'identification des non-salariés dépendants, tels que les définissent les normes adoptées par la 20^e session de la CIST, et concernant la manière de prendre en compte ce groupe dans le nouveau cadre statistique de l'informalité qui sera examiné à sa 21^e session.
 - En 2022, deux réunions ont eu lieu. La première avait pour thème les personnes dans l'emploi travaillant sur des plateformes numériques ou par leur intermédiaire. Lors de la seconde réunion, l'accent a été mis sur l'élaboration de nouvelles normes statistiques sur l'informalité. Divers aspects relatifs à la mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 20^e CIST ont par ailleurs fait l'objet d'un examen concomitant.

- En 2023, le BIT a organisé à l'intention des statisticiens du travail des réunions préparatoires régionales sur les statistiques de l'informalité, afin que les projets de normes s'y rapportant puissent être examinés avant la tenue de la 21^e CIST.

- 303.** Entre 2018 et la mi-2023, le BIT a prêté son concours technique dans de nombreux domaines, dont l'application des normes respectivement adoptées par les 19^e et 20^e sessions de la CIST; en ont bénéficié les États ci-après: Argentine, État plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay. Le plus souvent, il s'agissait d'étayer la mise à jour de l'enquête sur la main-d'œuvre (ou d'une autre enquête faisant office de source officielle de statistiques sur la main-d'œuvre) mais, dans plusieurs pays, il s'agissait plutôt de faciliter la mise en œuvre des directives de l'OIT régissant la mesure des caractéristiques économiques des recensements de la population et des logements.
- 304.** En outre, les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales se sont lancés dans un projet concerté visant à élaborer et mettre en œuvre un questionnaire harmonisé pour les enquêtes sur la main-d'œuvre, sur le modèle de ceux publiés par l'OIT et en l'adaptant au contexte régional. Ledit questionnaire a été utilisé à cet effet en 2022-23 par Antigua-et-Barbuda, et sera progressivement introduit dans d'autres pays. Le Belize et la Trinité-et-Tobago ont aussi bénéficié d'un accompagnement pour recenser la population et les logements et conduire des enquêtes sur la main-d'œuvre.

6.6.2. Statistiques du travail au temps du COVID

- 305.** L'année 2020 et une partie de l'année 2021 ont été marquées par les lourdes répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités statistiques des pays. C'est au sein d'une alliance stratégique avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes que le BIT a lancé un plan d'assistance technique ayant permis de venir en aide à plus d'une dizaine de pays de la région (Argentine, Belize, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay). Les services proposés pouvaient aller de consultations ponctuelles à une assistance hebdomadaire systématique. Dans certains cas (par exemple au Chili, en Équateur et au Paraguay), il a aussi fallu via des communications expliquer aux utilisateurs techniques et aux journalistes spécialisés le bien-fondé des recommandations ainsi que l'analyse des données en situation complexe.
- 306.** L'assistance technique fournie a permis de surmonter certaines difficultés liées à l'exploitation, à la conception et à l'analyse des données, et de mettre en pratique les recommandations formulées par le Département de la statistique du BIT. Elle a permis de resserrer les liens avec les mandants et de sensibiliser les pays à l'intérêt d'intégrer les recommandations internationales pour fournir de meilleures informations concernant les principales répercussions d'une crise comme la pandémie sur le marché du travail. L'adoption des normes et orientations statistiques les plus récentes s'en est trouvée accélérée.

6.6.3. Systèmes d'information sur le marché du travail

- 307.** Depuis 2018, une grande action de sensibilisation, de formation et d'assistance technique appliquée à la mise en œuvre de projets SIMT a été conduite dans la région. Le BIT a collaboré de façon plus ou moins fructueuse avec les pays mentionnés ci-après, à savoir: Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay. Les résultats obtenus en El Salvador méritent d'être mentionnés: en effet, le SIMT a déjà commencé à générer des données publiables, et une seconde phase est à l'étude en vue de l'étoffer. Le Chili

et l'Uruguay devraient en arriver au même stade en 2023. Un projet commun a été amorcé avec la Communauté des Caraïbes en vue de promouvoir la mise en œuvre des systèmes d'information sur le marché du travail dans les États des Caraïbes.

6.6.4. Appui aux États Membres en matière de statistiques du travail

- 308.** Le BIT a fourni une assistance technique pour plusieurs autres volets des statistiques du travail, qui vont au-delà de la mise en œuvre de la résolution I adoptée par la 19^e session de la CIST et de la résolution I adoptée par sa 20^e session. Plusieurs d'entre eux doivent être abordés à la 21^e session de la CIST, comme les migrations de main-d'œuvre, le travail des enfants et le travail forcé, le travail sur les plateformes numériques, le télétravail et le travail à distance, et l'informalité. Parallèlement, le BIT a encouragé la réalisation d'études reposant sur des sources d'information autres que les enquêtes sur la main-d'œuvre, par exemple les enquêtes auprès des établissements, les recensements économiques ou encore les registres administratifs. Ces études ont notamment porté sur la recherche de sources d'information disponibles au Chili et en Colombie dans le but de mesurer l'ampleur des migrations internationales de main-d'œuvre conformément aux *Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre* adoptées par la 20^e CIST, et sur l'assistance technique fournie au Chili et à l'Uruguay pour mesurer le travail des enfants, conformément à la résolution IV adoptée par la 20^e CIST.
- 309.** Depuis les années quatre-vingt, il existe un programme régional de l'OIT financé par le gouvernement du Panama – le système d'information et d'analyse du travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SIALC). Sur la base des discussions qui se sont tenues à la 111^e session (2023) de la Conférence internationale du Travail, ce programme a récemment été reconduit et affiné afin d'y mettre l'accent sur le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail et l'appui aux activités d'analyse dans la région, moyennant la compilation de données et l'octroi d'une aide aux États Membres en la matière.